REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

N° 19. — Novembre 1872.

SOMMAIRE :

ON S'ABONNE :

A NIMES : Aux Bureaux de la *REVUE*, rue Pont-de-la-Servie, 4.
A PARIS : Chez tous les Libraires, et chez M. J. LIBMAN, Administrateur de la *REVUE*, rue Lavoisier, 12.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois, par cahiers de de 96 pages. Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par an; les frais de poste en sus, pour l'étranger. — On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, soit à M. L. ALLEMAND, professeur à l'Assomption, à Nîmes, soit au R. P. V.-de-P. BAILLY, rue François Ier, 8, à Paris.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées à M. J. LIBMAN, rue Lavoisier, 12, à Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*,

AVIS IMPORTANT.

Nous avons ajouté à ce numéro un supplément d'une feuille pour faciliter la prompte publication du compte-rendu du Congrès.

Nous avions le désir de faire ce supplément plus considérable et de publier aujourd'hui la presque totalité du travail, mais les retards de plusieurs auteurs à nous renvoyer leurs rapports nous obligent à ne donner, après un retard de quelques jours, que les deux premières journées du Congrès. Nous espérons toutefois être mis à même de publier le mois prochain tout le compte-rendu.

Ce travail devant être tiré à part, aussitôt après la publication du prochain numéro, nous prions instamment les personnes qui désirent se procurer le volume du compte-rendu de vouloir bien nous faire leur demande.

Le prix du volume n'est pas encore fixé, mais nous pouvons estimer que le volume, avec les annexes, reviendra à TROIS FRANCS environ.

NOTA. — Nous envoyons avec cette livraison la TABLE DES MATIÈRES du volume terminé en octobre.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

BOURGES, TYP. E. PIGELET, RUE JOYEUSE, 15.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

TOME QUATRIÈME.

ON S'ABONNE :

A NIMES, AUX BUREAUX DE LA *REVUE*,
Rue Pont de la Servie, 4;

A PARIS, CHEZ M. J. LIBMAN,
Rue Lavoisier, 12.

1872.

CONGRÈS

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

(2, 3, 4, 5, 6, 7 ET 8 SEPTEMBRE 1872).

Euntes, docete.

AVANT-PROPOS.

On n'a pas oublié l'extrême réserve avec laquelle *la Rédaction* de la *Revue de l'Enseignement chrétien* prit, dès le mois d'octobre 1871, l'initiative « d'un Congrès des partisans de l'Enseignement libre (1) ». Dès cette époque, elle faisait appel, dans ce but, à ses lecteurs et à tous « les hommes qui se sont sérieusement occupés de la question de l'Enseignement ».

De nombreuses et importantes adhésions à ce projet ne tardèrent pas à en faciliter la réalisation; l'*Assemblée générale des Comités catholiques*, du 4 avril dernier, fraya si bien les voies, par l'exemple de son succès et par les encouragements de ses principaux membres, que la date put dès lors être fixée au mois de septembre. Ce fut même à l'occasion du Congrès futur, et en vue des travaux préliminaires nécessités par sa convocation, que la *Revue de l'Enseignement chrétien* dut se créer un centre à Paris.

(1) Voir la *Revue de l'Enseignement Chrétien*, nouvelle série, tom. Ier, n° 6, octobre 1871.

L'*Assemblée générale des Comités catholiques* préparait le *Congrès de l'Enseignement chrétien* par un autre moyen plus efficace encore; elle lui léguait des études remarquables sur la matière. On n'a oublié ni le rapport du R. P. Lécuyer, sur l'Enseignement secondaire, ni le rapport du R. P. d'Alzon, sur l'Enseignement supérieur.

Mais « le Congrès de l'Enseignement chrétien ne devait pas être une œuvre personnelle; l'œuvre de tous sollicitait le concours de tous ».

En conséquence, on voulut assurer au Congrès un caractère général qui le mît à l'abri de tout reproche d'exclusivisme. Et ce fut dans ce but que la *Société générale d'Education et d'Enseignement*, la *Rédaction de la Revue de l'Enseignement chrétien et* l'*Alliance des Maisons d'éducation chrétienne* s'entendirent pour adresser un appel à tous les partisans de l'Enseignement chrétien et libre. Ces trois œuvres n'avaient pas la prétention d'être les seules en France à représenter l'Enseignement libre; elles prenaient l'initiative, parce que quelqu'un doit la prendre; mais, prêtes à accueillir et sollicitant même tous les concours, elles avaient seulement formé une *Commission préparatoire*, chargée de trancher les questions préliminaires.

Cette Commission se réunit à Paris, le lundi 17 juin.

La *Société générale d'Education et d'Enseignement* y était représentée par M. Léon CORNUDET, son Président, et M. le comte Eugène DE GERMINY, son Secrétaire général.

L'*Alliance des Maisons d'éducation chrétienne*, par M. l'abbé MINGASSON, Supérieur du petit-séminaire de Bourges et Président de l'*Alliance*, et le R. P. BRULÉ, Supérieur du collége de Juilly et Vice-Président de l'*Alliance*.

La *Rédaction* de la *Revue de l'Enseignement chrétien*, par le R. P. PICARD, Supérieur des Augustins de l'Assomption à Paris, et le R. P. V.-DE-P. BAILLY, des Augustins de l'Assomption.

L'entente la plus parfaite régna parmi les membres de la Commission; laissant de côté le fond même des questions que

le Congrès devait agiter, ils ne s'occupèrent que du but, des membres, de la date, du lieu, du programme du Congrès et publièrent le résultat de leurs délibérations, allant au devant des observations qu'on voudrait bien leur adresser sur ce premier travail.

Nous croyons qu'il est inutile de reproduire ici le Programme, que la *Revue* a publié dans ses numéros de juillet et d'août.

Dans le numéro de septembre, publié vers la fin du mois d'août, le R. P. d'Alzon fit un dernier appel à tous ses lecteurs. Il déclara qu'il s'adressait « à trois catégories de collaborateurs ».

D'abord aux représentants de NN. SS. les Évêques, ensuite aux chefs d'institutions libres, et enfin à « tous les catholiques qui comprennent l'urgente nécessité de rendre à la vérité catholique tous ses droits ».

Le Congrès, qui a eu lieu du 2 au 9 septembre, a dépassé toutes nos espérances. On en jugera par la liste des membres présents, que nous ferons suivre de la liste des personnes qui ont envoyé leur adhésion, en général chaleureusement motivée.



MEMBRES PRÉSENTS AU CONGRÈS.

ALEXIS (Le Fr.) de Carlsbourg (Belgique).

ALLEMAND, Professeur à l'Assomption, à Nimes.

ALZON (R. P. d'), vicaire général et délégué de Mgr l'Évêque de Nimes, Supérieur général des Augustins de l'Assomption.

AMANT (Abbé), vicaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris.

ANTHENAISE (Le comte d').

ARÈNE (Vincent-de-Paul), négociant, à Paris.

ARMAND (Le comte), ancien Ministre plénipotentiaire.

ARNAUD (Abbé), curé de Sainte-Marguerite, à Paris.

ARNAUDIN (Abbé), supérieur du collége de Saint-André-de-Cubzac (Gironde).

AUBINEAU, rédacteur de *l'Univers*, à Paris.

AUGER (Abbé), vice-supérieur du petit-séminaire de Troyes.

AUVRAY (Abbé), vicaire à Montargis (Loiret).

AVRIL (Baron d').

BAILLY (R. P. Vincent-de-Paul), des Augustins de l'Assomption, à Paris.

BAILLY (R. P. Emmanuel), des Augustins de l'Assomption, supérieur du collége de l'Assomption, à Nimes.

BAILLY (Bernard), ancien officier de marine, à Paris.

BARBASTE (Le docteur), à Paris.

BARON (Abbé L.).

BARNAVE (Charles), directeur de l'École Salvien, à Marseille.

BARRÈRE (R. P.), professeur à l'Institution de Notre-Dame-de-Garaison (Hautes-Pyrénées).

BATAILLE (Abbé), curé d'Onvillers (Somme).

BAUDIME (Frère), des Écoles chrétiennes, Assistant général.

BAUDON (Adolphe), à Paris.

BEAUREPAIRE-LOUVAGNY (comte de), à Paris.

BENAC (Abbé), aumônier de Saint-Lazare, à Paris.

BERGERON (R. P.), de la Compagnie de Jésus.

BERNARD (Abbé), professeur de théologie aux Chartreux, à Lyon.

BERSENET (Abbé), professeur au Petit-Séminaire de Troyes.

BERTHE (Abbé).

BERTHET (Abbé), Supérieur du Petit-Séminaire de Pont-de-Beauvoisin (Haute-Savoie).

BESSE (P).

BESSON (Paul), député du Jura.

BESSON (Abbé), vicaire-général, supérieur de l'Institution Saint-François-Xavier, à Besançon.

BEURRIER (Abbé Le), supérieur du Petit-Séminaire de La Chapelle Saint-Mesmin, Orléans.

BLANC (Abbé), professeur de rhétorique à l'Institution du Sacré-Cœur, à Langogne (Lozère).

BLANCHET.

BLOND (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Noyon (Oise).

BOISSY (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire du Dorat (Haute-Vienne).

BONNEFOY (Abbé), vicaire à Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

BONNEFOY (Abbé), doyen de Sainte-Geneviève et délégué de S. E. le Cardinal Archevêque de Bordeaux.

BONNIN (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Montlieu.

BONNETTY, rédacteur des *Annales de Philosophie chrétienne.*

BORGHESI (Paolo).

BOUGUEREAU (Abbé V.).

BOUQUER (L).

BOURGADE (Le docteur), professeur à l'École de médecine de Clermont-Ferrand.

BOURGADE (William), à Clermont-Ferrand.

BRACQUARD (Abbé), professeur à l'Institution de Marcq-en-Barœul (Nord).

BRETTES (Abbé A.), vicaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris.

BRETTES (Abbé), chapelain de Sainte-Geneviève, à Paris.

BRULÉ (R. P.), de l'Oratoire, supérieur du Collége de Juilly.

BRY (A).

CABANOUX (Abbé de), vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin.

CAMPOMANÈS (Comte de).

CARON (Abbé), professeur à l'Institution de Marcq-en-Barœul (Nord).

CARON (Laurent), membre du Cercle catholique, à Paris.

CARRÉ (Le colonel).

CARTUYWELS (Mgr), vice-recteur de l'Université de Louvain.

CATEL (Abbé), vicaire général de Mgr l'Évêque de Beauvais, Supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Lucien.

CAUCHY (Eugène), membre de l'Institut, à Paris.

CAULAINCOURT (Comte de), à Lille.

CECCALDI (Abbé), économe du Petit-Séminaire d'Ajaccio.

CHAMPAGNY (Comte Franz de), de l'Académie française.

CHANTAUD (Abbé), vicaire aux Blancs-Manteaux, à Paris.

M. le curé de Charenton (Seine).

CHARLOT (Abbé), principal du Collége de Mamers.

CHARLOT.

CHAROY, ancien notaire, à Paris.

CHARTRAIN, vicaire à Saint-Roch, à Paris.

CHIRAC (Abbé), curé de N.-D. de Bonne-Nouvelle, à Paris.

CLAIR (R. P.), de la Compagnie de Jésus.

CLOQUET (Abbé), missionnaire apostolique.

COCHAIN (Abbé), directeur de l'Institution Notre-Dame de Laon.

COCHIN (Denis).

CORNUDET (Léon), ancien Président de Section au Conseil d'État, Président de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement.

COIFFIÉ (J. P).

COSSON (Abbé), du Petit-Séminaire de Mortain (Manche).

COURNON (F).

COURTEAUX (Le docteur), à Paris.

COUTURE (Abbé), professeur au Petit-Séminaire d'Auch.

CROMBEQUE-MALBRANCQ, négociant à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

DABANCOUR (Ch.), à Paris.

DAMAS (R. P. de), de la Compagnie de Jésus.

DAMBURGE.

DANGIBEAUD, Sous-Chef au Ministère de la Marine.

DANIEL (Michel).

DARRAS (Abbé), vicaire général de Nancy, chanoine honoraire.

DECAUX (Paul), Président du Conseil de Paris de la Société de Saint-Vincent de Paul.

DEDOUE (Abbé), chanoine de Notre-Dame de Paris.

DELARC (Abbé), aumônier, à Paris.

DELPIT (Martial), député de la Dordogne.

DENNEL (Abbé), doyen de Saint-André, ancien supérieur de Saint-Joseph, à Lille.

DEPOTTER (Abbé), supérieur de Saint-Joseph, à Arras.

DEPOTTY (abbé Alph.), professeur au Petit-Séminaire, à Arras.

DESAIRE (R. P.), des Augustins de l'Assomption.

DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ (Em.), ingénieur, à Paris.

DESPLATS (Abbé), aumônier à Bon-Sauveur (Tarn).

DESPLATS (Le docteur).

DIBOU (Le R. P.), supérieur du Petit-Séminaire de Versailles.

DIGARD (Anicet), avocat, à Paris.

DOCHE (Abbé), professeur au Petit-Séminaire de Troyes.

DOUHAIRE, publiciste, à Paris.

DOUILLART (Le docteur), à Paris.

DUBIN (Abbé J.), à Auch.

DUBRUE (R. P.), de la Société des Maristes, à Senlis.

DUCOS (Abbé).

DULLIAUD (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Belley, délégué de S. G. Mgr l'Évêque de Belley.

DUMOULIN (D.), à Paris.

DUPAIGNE, publiciste, à Paris.

DUPLOYÉ (Abbé), sténographe, à Paris.

DUPUY, à Paris.

ECHERAUX (Georges de l').

ESBACH (R. P.), directeur au Séminaire-Français, à Rome.

ESPIAU (Abbé), supérieur du Collége de Gimont (Gers).

ESPIAU.

FABRIAS (G. Sauzet de), à Paris.

FADEUILLE (Abbé).

FAGART (Abbé), professeur à l'Institution Notre-Dame de Laon.

FAUCHEUX, à Nesle, près l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

FAUVEL.

FAYET, président du Comité catholique de Châteauroux.

FÉRET (Abbé), chapelain de Sainte-Geneviève, à Paris.

FÉRET (Abbé), à Paris.

FLORENTIN (Abbé), directeur du Collége de La Malgrange, à Nancy.

FORBES (R. P.), de la Compagnie de Jésus, à Paris.

FORTOUL (Le R. P.), des Maristes.

FORTOUX (Le docteur).

FOUCAULT (R. P.), directeur de l'Institution Sainte-Marie, à Tinchebray (Orne).

FOURNIER (Le docteur), à Paris.

FRANQUEVILLE (Charles de), ancien Maître des Requêtes.

FRÉDAULT (le Docteur), Président du Comité catholique de Paris.

FRÉDAULT (Paul), à Paris.

FROGÈRE (Abbé), vicaire à Mamers (Sarthe).

GABRIAC (R. P. de), de la Compagnie de Jésus, Recteur du Collége du Mans.

GAINET (Abbé), curé de Cormontreuil (Marne).

GANNAT (Abbé), curé de Saint-Pierre, à Clermont-Ferrand.

GAULTIER DE CLAUBRY (Dr), de l'Institut, à Paris.

GAILLARD.

GAUTIER (Léon), professeur à l'École des Chartes, à Paris.

GAUTRETEZ, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Plombières (Côte-d'Or).

GENOUILLE (Charlemagne), ancien professeur, à Paris.

GÉRANDO (Baron de), à Paris.

GÉRARD (Abbé L.).

GÉRARD (Louis), à Paris.

GÉRIN (Aug.), magistrat, Paris.

GERLIÉ (Émile), à Paris.

GERMINY (Comte Eug. de), Secrétaire Général de la Société d'Éducation et d'Enseignement.

GILLES (Abbé), professeur à l'Institution Saint-Vincent-de-Paul, à Rennes.

GILLOT (Abbé), supérieur du séminaire de Mortain (Manche).

GIRARD (Abbé).

GRAUX (Abbé), Supérieur du Collége de Saint-Bertin, à Saint-Omer.

GRAVIER, professeur à Notre-Dame d'Autrey (Vosges).

GRILLOIS (Abbé), supérieur de l'Institution Saint-Vincent-

de-Paul, à Rennes, et délégué de S. G. Mgr l'Archevêque de Rennes.

GUÉPIN (Abbé E.), professeur au Petit-Séminaire de Précigné (Sarthe).

GUÉPIN (Abbé H.), professeur au Petit-Séminaire de Précigné (Sarthe).

GUERNE (Gustave de), à Douai.

GUERRIER de HAUPT, ancien Chef d'Institution, à Paris.

GUIBÉ (Abbé), à Séez (Orne).

GUILLAUME, vicaire à Verdun (Meuse).

GUILLAUMET (Abbé), supérieur du Collége de l'Immaculée-Conception, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

GUILLOIS (Abbé), chanoine honoraire, supérieur de l'Institution Saint-Vincent.

HALLUIN (R. P.), des Augustins de l'Assomption, Supérieur de l'Immaculée-Conception, à Arras.

HAMON (Abbé), curé de Saint-Sulpice, à Paris.

HANNESSE (Abbé), directeur du Collége de Réthel (Ardennes), et délégué de S. G. Mgr l'Archevêque de Reims.

HAUTCŒUR (Abbé), Directeur de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, à Douai, et délégué de S. G. Mgr l'Archevêque de Cambrai.

HAUTIN (Abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Nicolas, à Paris.

HÉRELLE (Auguste).

HERPIN (Abbé W.).

HUBERT (R. P.), supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Sauveur, à Cellule, près Riom (Puy-de-Dôme).

HUGONY (Abbé), curé de Notre-Dame d'Auteuil.

HULST (Abbé d'), Vice-Promoteur à l'Archevêché, à Paris.

JAUGEY (Abbé), publiciste, à Paris.

JEANNIN, professeur de rhétorique au Collége de l'Immaculée-Conception, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

JOLEAUD (Abbé), Supérieur de Notre-Dame de Valenciennes (Nord).

JOLIVET (Abbé), directeur du Collége Notre-Dame à Thiviers, délégué de S. G. Mgr l'Évêque de Périgueux (Dordogne).

JONQUARD (Abbé), curé de Marbache, ancien Professeur de philosophie à la Malgrange. à Nancy.

JOUBERT (Abbé), professeur au Collége de Mamers (Sarthe).

JOULLOT (Abbé), professeur au Petit-Séminaire du Dorat (Haute-Vienne).

LABBÉ.

LABITTE, à Compiègne (Oise).

LABORDERIE (de), député d'Ille-et-Vilaine.

LAC (R. P. du), de la Compagnie de Jésus, Supérieur de l'école Sainte-Geneviève.

LACHÈZE (Ch.).

LAGARDE, inspecteur des lignes télégraphiques, à Paris.

LAGARDE (Abbé G. de).

LAHAILLE (Abbé), directeur de l'Institution de Notre-Dame de Garaison (Basses-Pyrénées).

LALANDE (Abbé), professeur au Petit-Séminaire de Bergerac (Dordogne).

LALLEMAND (Louis), avocat, président du Comité catholique de Sceaux (Seine), à Fontenay-aux-Roses.

LAMBERTON (Abbé), professeur au Collége de Bitche (Moselle).

LAMBOULAI (Le marquis de).

LANGÉNIEUX (Abbé), vicaire-général et délégué de S. G. Mgr l'Archevêque de Paris.

LAPEYRE, avocat, Paris.

LARROQUE (Abbé), professeur au Petit-Séminaire d'Auch.

LARROQUE.

LATOUCHE (Abbé), Paris.

LAURAS, secrétaire-général du Chemin de fer d'Orléans. à Paris.

LAURENT (E.).

J. LAVERGNE, à Paris.

LEBRUN, avocat à Paris.

LEBRUN (Charles), avoca,t à Paris.

LEBUCQUIÈRE (de), vice-président du Comité catholique d'Amiens.

LECHEREAUX (de).

LECOFFRE, éditeur, à Paris.

LECOMTE (Abbé), professeur à Notre-Dame, à Laon.

LECOMTE (Abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Blois.

LÉCUYER (R. P.), vicaire-général du tiers-ordre enseignant de Saint-Dominique, supérieur de l'école Albert-le-Grand, à Arcueil (Seine).

LE GUILLOU (Abbé), chanoine de Notre-Dame, Paris.

LE HARDY du MARAIS (Abbé), vicaire-général et délégué de S. G. Mgr l'Évêque de Nevers, Paris.

LEHOULT-COURVAL (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de l'Immaculée-Conception, à Séez (Orne).

LEJEUNE (R. P.), de la Congrégation du Saint-Esprit, à Notre-Dame de Langonet (Morbihan).

LEVÉ (Ferdinand), Paris.

LEVRAULT (Abbé), curé de Breddes (Sarthe).

MAGUIN (Abbé), président de l'Académie de Metz.

MAILLOT.

MALARCE (de).

MANFREDI (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Brignolles (Var), délégué de S. G. Mgr l'Évêque de Fréjus et Toulon.

MARQUIS (Abbé), principal du Collége de Thoissey (Ain).

MARTIN (R. P.), de la Compagnie de Jésus.

MAUNOURY (Abbé), professeur au Petit-Séminaire de Séez (Orne).

MEISSAS (Abbé de), chapelain de Sainte-Geneviève, à Paris.

MÉNARD (Abbé), professeur au Collége de Saint-André de Cubzac (Gironde).

MENDRE (Abbé), professeur au Pensionnat du Sacré-Cœur, à Marseille.

MERVEILLEUX DU VIGNAUX, député de la Vienne.

MEURICE (Abbé), supérieur de Petit-Séminaire de Cambrai.

MICHEL (R. P.), de la Société des Maristes.

MICHEL (Abbé), ancien principal de Collége, aumônier à l'hospice Saint-Louis, à Paris.

MILLAULT (Abbé), curé de Saint-Roch, à Paris.

MILLET (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Blois.

MILLOT (Abbé), supérieur de la Petite-Communauté, à Issy, près de Paris.

MINGASSON (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire Saint-Célestin, à Bourges.

MINGASSON (Abbé Gustave), économe du Petit-Séminaire de Bourges.

MIRLIN (Abbé).

MOIGNO (Abbé), docteur en théologie, rédacteur *des Mondes*, à Paris.

MON (R. P.).

MONTVERT (de), professeur au Petit-Séminaire de Bergerac (Dordogne).

MORQUIN (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire d'Autrey (Vosges), et délégué de S. G. Mgr l'Évêque de Saint-Dié.

MORTIER (abbé), directeur du Collége de l'Assomption, à Bavay (Nord).

MOURE (Abbé), supérieur du Collége du Sacré-Cœur, à Langogne (Lozère).

MUSSET (B.).

NELSER (Félix), directeur de la *Correspondance Saint-Chéron*, à Paris.

NETTEMENT (Francis), Paris.

NOURRY, vice-président au tribunal de Vannes.

PAGÈS (Léon), Secrétaire du Comité catholique, à Paris.

PAGIS (Abbé), professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Plaud (Cantal).

PAINVILLE (E.) fils.

PARIS (Abbé), chef d'Institution, aux Batignolles-Paris.

PAS (Comte de), à Pas-en-Artois.

PATOT (Gustave), chef d'Institution, 37, rue Saint-Jacques, à Marseille.

PEILIN (Abbé).

PELICAUX, à Paris.

PERDEREAU (Abbé), professeur à l'Institution Saint-Pierre, à Châteauroux.

PERETTI (Abbé de), vic. gén., supérieur du séminaire d'Ajaccio (Corse).

PERNET (R. P.), des Augustins de l'Assomption.

PETIT (Abbé), professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Saint-François, à Blois.

PETIT.

PEYSSON, vicaire à Vincennes (Seine).

PICARD (R. P.), des Augustins de l'Assomption, Supérieur de la Maison de Paris.

PINEL (Abbé), supérieur de l'Institution Saint-Pierre, à Hennebon (Morbihan).

PIOT (Abbé P.-G.), supérieur du Petit-Séminaire de Paris.

PLŒUC (Marquis de), député de la Seine, à Paris.

POISSON (Abbé), à Paris.

POLLET (Félix).

PONTIER (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire, et délégué de S. G. Mgr l'Évêque de Troyes.

POUSSIELGUE (Charles), éditeur, à Paris.

PRADIÈS (Abbé), curé à Aïn-Arbat (province d'Oran, Algérie).

PRÉVILLE (abbé de), supérieur de l'Institution Sainte-Marie, à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

PRIVEZAC (Baron de), ancien magistrat.

RAILLARD (Abbé), rédacteur *des Mondes*, à Paris.

RAMBAUD (Gustave), à Paris.

RASTOUL, rédacteur de *l'Univers*, à Paris.

RAVAIN (Abbé), professeur de physique, à Combrée (Maine-et-Loire).

RAVELET (A.), rédacteur du *Monde*, à Paris.

REBRIOUX (Abbé), professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Bourges.

REGNAULT (Abbé), vicaire à Saint-Eustache, à Paris.

RENAUDIN (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire d'Orléans.

RENAULT.

REY (Abbé), curé-doyen de Montpazier (Dordogne).

RICHER (Abbé), curé d'Avranches (Manche).

ROGIÉ (Abbé Edmond), du diocèse de Cambrai.

ROHAULT DE FLEURY, architecte, à Paris.

ROUGEOT (Abbé), supérieur de Petit-Séminaire.

ROUJON (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire d'Auch.

ROUSSEAU (Abbé), professeur au Petit-Séminaire de Bourges.

ROUSSEL (Auguste), rédacteur de *l'Univers*, à Paris.

SAIGE.

SAINT-MAURIS (René de), à Paris.

SALMON (Charles), délégué du *Comité catholique* d'Amiens.

SAUBOT-DAMBORGER, ancien préfet de l'Ariége, à Paris.

SEMPÉ (Abbé), vic.-gén. hon. de Mangalore, supérieur de l'Institution Saint-Martin de Pau.

SENNEN.

SERET (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Pont-Audemer (Eure).

SIMON (Le docteur).

SOCKEEL (Abbé), professeur à l'Institution de Marcq-en-Barœul (Nord).

STANISLAS (R. P.), Capucin, Paris.

STRAFORELLO (Abbé), directeur des études de l'école Belzunce, à Marseille.

TARDIVON (Abbé), Curé de Thomery (Seine-et-Marne).

TENET (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de La Côte-Saint-André, délégué de S. G. Mgr l'Évêque de Grenoble.

THÉODORE (abbé), professeur de langues, 52, rue de la Victoire, à Paris.

THIBAUD, du *Comité catholique* de Clermont-Ferrand.

THIBAUDIER (Abbé), vicaire-général et délégué de S. G. Mgr l'Archevêque de Lyon.

TIERSONNIER (Éloy), lieutenant-colonel d'état-major.

TOURNEUX (Abbé), directeur du Collége libre de Vervins (Aisne).

Un professeur du Collége de Vervins (Aisne).

TOURRAU (Abbé), supérieur du Collége de Bazas (Gironde).

TOURSEL (Abbé), assistant général de la Société Saint-Bertin, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

TOURSEL (Abbé), chapelain de la Chapelle française, à Londres.

TREMBLAY (Jean), chanoine honoraire.

TRIHIDEZ (Abbé Théodore), vicaire à Saint-Thomas, à Reims (Marne).

TRUEL (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Pierre-sous-Rodez (Aveyron).

VANSON (Abbé), supérieur du Collége de La Malgrange, à Nancy.

VINCENT (Abbé), aumônier des Incurables, à Ivry-sur-Seine (Seine).

VRAU (Féron), à Lille.
Un chanoine du Chapitre de Venise.

WILLÈME, professeur au Collége de Charleville (Ardennes).
WILBOIS, membre du *Cercle catholique*, à Paris,

YCHARD (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Chartres.



MEMBRES ADHÉRENTS.

Voici maintenant la liste des personnes qui ont fait parvenir leur adhésion au Congrès et l'expression de leurs regrets de ne pouvoir y assister :

ABEILLE (Henri), à Marseille.

ABOVILLE (vicomte d'), député du Loiret.

AGUILAR (don Francisco de Asis), directeur des études de l'*Association des Catholiques*, à Madrid.

ALBRIEUX (Mgr Z.), Prévôt du Chapitre, Protonotaire apostolique, supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

AUBERT (Abbé), supérieur de l'École Saint-Grégoire, à Pithiviers (Loiret).

AUGERY (Abbé Payan d'), à Marseille.

BARBAT DE BIGNICOURT, à Reims.

BELCASTEL (Gabriel de), député de la Haute-Garonne.

BELUZE (E.), président du *Cercle catholique*, à Paris.

BERVILLE (de), à Bourges.

BEZIN (R. P. P.-H.), de l'Oratoire, à Caudéran.

BOISSON (Abbé V.), directeur de l'Institution Sainte-Marie, à Cordes (Tarn).

BOUILLERIE (de la), à la Roche, par Baugé (Maine-et-Loire).

BOUILLON, vice-président du *Cercle cathotique*, à Bordeaux.

BOURLIER (Abbé), supérieur des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

BOYER (Ferdinand), député du Gard.

BRIES (Abbé A. de), à Poitiers, désigné pour être délégué de S. G. Mgr l'Évêque de Poitiers.

Un Prêtre Alsacien, dont nous croyons prudent de taire le nom et la fonction.

CARLE (Abbé), directeur et rédacteur en chef de la *Semaine religieuse* de Nimes.

CHALVET (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Meaux.

CHAULNES (Vicomte Gabriel de).

CHESNELONG (Ch.), député des Basses-Pyrénées.

CLERCK (Paul de), à Arras.

COLLIER (Abbé R.-A.), supérieur du Petit-Séminaire Saint-Bernard, à Plombières-lez-Dijon (Côte-d'Or).

CONSTANT (Abbé), ancien chef d'Institution.

COUPAS (Abbé P.), chanoine, supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Jean, à Lyon.

DAMOURETTE (Abbé L.), route de Déols, à Châteauroux (Indre).

DEHAENE, chanoine honoraire, au Collége Saint-François d'Assise, à Hazebrouck (Nord).

DEPELCHIN (P.), publiciste.

DESAUNEY, licencié ès-sciences, supérieur du Petit-Séminaire de la Ferté-Macé (Orne).

DESBASSAYNS DE RICHEMONT (Comte de), député de l'Inde Française.

DESCHAMPS (Abbé B.-J.), de l'Institution Sainte-Marie, à Belvès.

DESTOMBES (Abbé Ch.), supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires, à Roubaix (Nord).

DUFAUT (Abbé), à Loriol (Drôme).

DUFOUR DE LA THUILLERIE, à Séez (Orne).

DUPUY (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Soissons (Aisne).

ERNOUL, député de la Vienne.

FAVRE (R. P.), supérieur général des Maristes, à Lyon.

FLAVIGNY (Abbé H. de), supérieur de l'Institution Joui-Lambert, à Bois-Guillaume, près Rouen.

FOURNIÉ (le Docteur), à Paris.

FRIGOD (Abbé), chanoine honoraire, supérieur de la maison des Orphelins, institution de Mesnières-en-Bray (Seine-Inférieure), et MM. les directeurs de la maison.

GAMARE (Abbé), directeur de l'Orphelinat à Rolleville, par Montivilliers (Seine-Inférieure).

GAYTTÉ (Abbé), aumônier, à Hyères (Var).

GERMER-DURAND (E.), directeur des études à l'Assomption, à Nimes.

GERMER-DURAND (François), architecte, à Nimes.

GINON, curé de Chanas, par le Péage-de-Roussillon (Isère).

GRAVELINE (abbé), Professeur à l'Institution Notre-Dame des Victoires, à Roubaix (Nord).

HÉLIAND DE MORTON (Vicomte Ch. d').

HOLLEBECQUE (Abbé), supérieur de l'Institution de Marcq, près Lille (Nord).

Un Professeur de l'Université.

ISSARTEL (R. P.), de la Société des Maristes, Supérieur de l'Externat, à Toulon.

JOUIN (H.), secrétaire de la *Revue des Associations catholiques ouvrières*, à Angers.

KERGARIOU (Comte de), député d'Ille-et-Vilaine.

LABASSETIÈRE (de), député de la Vendée.

LABBÉ (E.)

LAGARDE (Abbé J.), chanoine de Notre-Dame, vicaire-général de Mgr l'Archevêque de Paris.

LALLIÉ (Alf.), député de la Loire-Inférieure.

LALLIER, à Corus, par Saint-Valérien (Yonne).

LA ROCHEJAQUELEIN (Marquis de), député des Deux-Sèvres.

LASSÉ, de l'Institution libre de Marcq, près Lille (Nord).

LAVONNÉ, Supérieur du Petit-Séminaire d'Arras.

LEBLOND (Abbé), principal du Collége de Tourcoing (Nord).

LE COUVREUR (Abbé), directeur de l'Institution Sainte-Croix, à Pont-l'Évêque.

LELIÈVRE (Le docteur), à Séez (Orne).

LE MOIGE (Abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire de Pont-Croix (Finistère).

LIBMAN (J.).

MANOIS (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Langres.

MARAIS (Abbé E.), chanoine honoraire, secrétaire à l'évêché de Séez (Orne).

MARCHAIN (L.).

MARÉCHAL (R. P.), supérieur des Pères du Saint-Sacrement, maison de Paris.

MARTIN (Mgr), Protonotaire apostolique, à Bâgé-le-Châtel (Ain).

MENU (Abbé), à Bourges.

MICHEL, chef de l'Institution Notre-Dame, à Aix (Bouches-du-Rhône).

MILLIÈRE (Ch.), vicaire-général de Mgr l'évêque de Beauvais.

MONTLAUR (Marquis de), député de l'Allier.

Le supérieur de l'Institution Saint-Étienne de Meaux.

MONVOIS (Abbé de), supérieur du Petit-Séminaire de Langres.

MORGAN (Baron de), à Amiens.

MORTIER (Abbé A.), supérieur de l'Institution Saint-Jean, à Douai (Nord).

NICOLET (Victor), avocat, à Grenoble.

PAGELIN (Abbé), vicaire-général de Nantes.

PAYRE (Abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire de Grenoble.

PÉNAUD (Abbé P.-G.), supérieur du Petit-Séminaire de Felletin (Creuse).

PÉRIN (Abbé Eug.), supérieur du Petit-Séminaire de Reims.

PLÉGAT (Abbé), professeur au Petit-Séminaire de Belmont (Aveyron).

PONLEVOY (R. P. A. de), de la Compagnie de Jésus, à Paris.

PORTES (Abbé), supérieur du Collége de la Trinité, à Béziers (Hérault).

RÉCAMIER (Étienne), à Écully, près Lyon.

RICARD (Abbé), 79, rue de la Palud, à Marseille.

RINVACHT, économe du Petit-Séminaire de Boulogne.

ROCHESTE (R. P. L.), de la Société de Jésus, Supérieur du Collége Saint-Michel, à Saint-Étienne (Loire).

RODEZ-BÉNAVENT (Vicomte de), député de l'Hérault.

ROGNON (Abbé A.), supérieur de l'*École cléricale* de Poitiers, et ses professeurs.

ROUSSEAU (Abbé), Directeur de l'Institution Sainte-Tavil, à Aix.

ROUSSILLON (Abbé J.), à l'évêché de Chartres.

ROZAT, président du *Cercle catholique* de Bordeaux, en son nom et au nom de tous les membres du Cercle.

RUARD, Supérieur, à Sarzeau.

TARDIVAUX (Abbé J.), supérieur de l'École catholique de Lourdoueix-Saint-Michel (Indre).

TEMPLE (général F. du), député d'Ille-et-Vilaine.

TESTA (Baron de), à Nancy.

TOURNEUR (Abbé), vicaire-général de Reims, ancien curé de Sédan.

VERNHET (Abbé H.), missionnaire apostolique, à Sainte-Affrique (Aveyron).

VERNIOLLES (Abbé J.), ancien supérieur du Petit-Séminaire de Servières (Corrèze).

VETTARD (Abbé), supérieur de l'Institution libre de Notre-Dame des Minimes, à Lyon.

VIÉ (Abbé), à Lacourtête, par Alaigne (Aude).

VITTE (R. P.), Assistant général de la Société des Maristes, à Lyon.

Cette nomenclature porte à 424 le nombre total des membres du Congrès. Tous ceux dont nous venons de donner les noms nous ont exprimé, par écrit, leurs regrets de ne pouvoir y assister, les vaillantes espérances que ce réveil de l'esprit catholique leur fait concevoir et surtout le prix qu'ils attachent à la conquête d'une liberté d'enseignement sérieuse et complète.

Un grand nombre d'Evêques y ont envoyé leurs délégués ; vingt ecclésiastiques ont bien voulu se faire connaître en cette qualité. Mgr Manning, archevêque de Westminster, a hautement témoigné sa sympathie pour l'œuvre du Congrès et tout l'intérêt qu'il porte à cette question vitale de l'enseignement, en exprimant ses regrets de ne pouvoir y assister en personne.

Les Evêques français, dont les délégués se sont présentés avec lettres officielles, sont :

S. E. le Cardinal-Archevêque de Chambéry, qui a daigné exprimer, par lettres, ses vœux pour le succès du Congrès ;

S. E. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux, qui, depuis son

arrivée à l'épiscopat, a soutenu, soit à Nancy, soit à Bordeaux, de longs combats en faveur de cette cause ;

S. G. Mgr l'Archevêque de Lyon, qui, par le choix de son délégué, M. Thibaudier, vicaire-général, supérieur de sa Maison des Hautes-Etudes, a voulu montrer quelle importance il attache à ces grandes questions, « dans l'intérêt des bonnes études, parlons mieux, dans l'intérêt le plus sacré de notre malheureux pays » ;

S. G. Mgr l'Archevêque de Paris, représenté au Congrès par M. l'abbé Langénieux, son vicaire-général, a bien voulu assister à la dernière séance et y prononcer une allocution que nos lecteurs seront heureux de relire ;

S. G. Mgr l'Archevêque de Reims ;

S. G. Mgr l'Archevêque de Rennes ;

S. G. Mgr l'Archevêque d'Auch ;

S. G. Mgr l'Archevêque de Cambrai ;

S. G. Mgr l'Evêque de Nimes, représenté par le R. P. d'Alzon ;

S. G. Mgr l'Evêque de Beauvais ;

S. G. Mgr l'Evêque de Tarentaise ;

S. G. Mgr l'Evêque de Périgueux, qui veut bien « applaudir à nos efforts dans l'intérêt de l'éducation catholique de la jeunesse » ;

S. G. Mgr l'Evêque de Saint-Dié ;

S. G. Mgr l'Evêque de Troyes. A ses yeux, « cette réunion ne peut présenter que des avantages dans les circonstances actuelles ». Sa Grandeur « félicite les auteurs de ce projet de la bonne pensée qu'ils ont conçue » ;

S. G. Mgr l'Evêque de Fréjus et de Toulon « partage tout à fait notre pensée sur la nécessité d'agir près de l'Assemblée nationale, pour obtenir une loi d'enseignement favorable à la religion... Faisons notre devoir, ajoute Mgr de Fréjus, au milieu de l'horrible chaos qui nous enveloppe, tôt ou tard Dieu en tirera sa gloire » ;

S. G. Mgr l'Evêque de Nevers ;

S. G. Mgr l'Evêque d'Autun, dont la lettre contient le passage suivant :

« Le Congrès de Poitiers et celui de l'Enseignement chrétien, voilà deux événements auxquels les sages politiques à vues courtes de la terre ne feront pas d'attention peut-être ; mais les cœurs chrétiens en espèrent un réveil du zèle catholique dans les bons fidèles comme dans le clergé, en particuculier pour la jeunesse et les classes ouvrières. Je porte au saint autel les noms de tous les hommes de cœur et de foi qui s'enrôlent dans cette croisade du siècle présent. Il ne peut être sauvé d'une vraie invasion des Barbares dans son propre sein que par le retour à Dieu et à son Eglise » ;

S. G. Mgr l'Evêque de Montauban, dont « les vœux accompagnent toutes ces grandes œuvres » ;

S. G. Mgr l'Evêque de Poitiers ;

S. G. Mgr l'Evêque de Grenoble.

Les députés à l'Assemblée nationale « sont nombreux à s'associer d'esprit et de cœur aux travaux des membres si éclairés du Congrès » ; ainsi s'exprime, dans sa lettre d'adhésion, M. le marquis de Larochejaquelein. Malheureusement, comme le remarque encore l'honorable député des Deux-Sèvres, « le Congrès de l'Enseignement chrétien et libre a eu lieu à une époque où ils sont presque tous éloignés de Paris ». La plupart n'ont pas même reçu d'invitation directe, ou ne l'ont reçue que fort tard. Toutefois, un certain nombre d'entre eux nous ont envoyé des lettres d'adhésion ; quelques uns ont même pu assister à quelques séances.

MM. DELPIT (Martial), député de la Dordogne, qui a bien voulu présider la 5e Commission ;

Le marquis de PLŒUC, deputé de la Seine ;

Paul BESSON, député du Jura ;

De LABORDERIE, député d'Ille-et-Vilaine;

Ont pris part à nos travaux et leur ont donné une vive impulsion par l'autorité de leur parole.

La chaude et patriotique adhésion de M. de MONTLAUR, député de l'Allier, a été lue en séance ;

L'honorable membre de l'Assemblée nationale, M. ERNOUL, député de la Vienne, « nè pouvant être avec nous que de cœur », signale à l'attention du Congrès l'énorme mouvement de pétitions qu'a déterminé *la Ligue de l'Enseignement*. Quand il a quitté l'Assemblée, les signatures hostiles l'emportaient de moitié sur les signatures favorables à l'enseignement chrétien et libre. Et cependant il lui semble que le véritable mouvement du pays est pour nous... Le Congrès cherchera et saura trouver le remède. L'instruction primaire sera vraisemblablement le champ de bataille : elle sera rude et il faut nous y préparer » ;

Le général du TEMPLE, député d'Ille-et-Vilaine, est « de cœur et d'âme avec tous les membres du Congrès » ;

M. CHESNELONG, député des Basses-Pyrénées, « tient à faire acte d'adhésion à une œuvre à la fois si religieuse et si patriotique. Garantir les droits de la Religion et de la famille dans l'enseignement de la jeunesse par une liberté loyale qui en assure l'exercice intégral, c'est l'une des aspirations de la France chrétienne ; c'est en outre le meilleur moyen de lui préparer des destinées dignes d'elle ». M. Chesnelong se dit « le plus obscur soldat de cette grande cause ; mais son dévouement ne faillira jamais, et il applaudit de loin aux généreux efforts du Congrès, comme il s'associe, de toute l'énergie de ses convictions, aux pensées qui le guident et aux sentiments qui l'animent » ;

M. le vicomte d'ABOVILLE, député du Loiret ;

M. MERVEILLEUX DU VIGNAUX, député de la Vienne, a bien voulu, quoique retenu par des obligations impérieuses, se faire inscrire comme membre du Congrès, où l'on a conservé jusqu'à la fin l'espoir de l'entendre sur la question si importante de la collation et de la valeur des grades universitaires conférés dans les universités libres ;

M. BOYER (Ferdinand), député du Gard. « Depuis vingt-cinq ans, dit-il dans sa lettre, il a lutté, dans la mesure de ses

forces, pour le triomphe de notre grande cause de la liberté de l'enseignement... Il est plus que jamais persuadé que, dans cette liberté, réside le remède au mal dont souffre notre malheureux pays.... Il applaudit à nos succès, et adhère à toutes nos résolutions.... Il est bon que l'Assemblée s'associe le plus possible à notre œuvre » ;

M. LALLIÉ (Alf.), député de la Loire-Inférieure ;

M. L. de la BASSETIÈRE, député de la Vendée, « partage de cœur tous les travaux du Congrès et s'y associe » ;

M. le marquis de LAROCHEJAQUELEIN croit que les députés pourront retirer des études faites au Congrès un grand profit, dans l'œuvre la plus utile dont la préparation leur semble encore réservée, pour le bien de la Religion et de la Patrie » ;

M. le vicomte de RODEZ-BÉNAVENT, député de l'Hérault, informé trop tard, exprime, dans une dépêche que nous reproduisons textuellement, ses « vifs regrets. Cœur, pensées, volonté, adhèrent pleinement. Dieu bénisse des efforts poursuivant de si légitimes et si salutaires revendications » ;

Le comte DESBASSAYNS DE RICHEMONT, député de l'Inde française ;

M. Gabriel de BELCASTEL, député de la Haute-Garonne. « J'éprouve, nous écrit-il, le plus vif regret de ne pouvoir participer aux nobles et utiles travaux du Congrès. Le regret est doublé, chez moi, par la conviction profonde, ancienne déjà et fortifiée par l'expérience, que l'unique salut de la société française est dans l'entière liberté de l'enseignement chrétien. C'est dans cette pensée que j'adhère de tout cœur à votre généreuse initiative ». Il exprime « les vœux les plus ardents pour le succès de nos efforts. La Patrie, dit-il, n'y est pas moins intéressée que la Religion » ;

M. le comte de KERGARIOU, député d'Ille-et-Vilaine.

Parmi les adhérents dont nous venons de donner la liste, plusieurs ont voulu participer de loin aux travaux du Congrès, en envoyant des études remarquables ou des indications de

questions à traiter. Le temps n'a pas suffi au Congrès pour entendre tous les rapports de ses commissions, comme on le verra plus loin. Il n'a donc pas été possible de lire en séance toutes les lettres avec les développements qu'elles contenaient. Toutefois, nous en donnerons quelques extraits, qui présentent un véritable intérêt et dont le Congrès ne peut pas prendre la responsabilité comme pour les rapports dont il a entendu la lecture. Avons-nous le droit de priver nos lecteurs de cette lumière ?

La Congrégation des Maristes était représentée au Congrès par quelques-uns de ses Pères, comme on le peut voir en parcourant la liste des membres. Toutefois, la tenue du Chapitre général de cet Ordre nous a privés de la présence de quelques-uns de ses sujets les plus éminents. Le R. P. Vitte, assistant général, nous en a offert quelques dédommagements par une lettre, pleine d'idées, dont nous détachons les passages suivants :

« ... Le Congrès de l'Enseignement libre peut être si utile à notre cause, s'il aboutit à de bonnes conclusions, et si nuisible, hélas ! si elles sont lâches et sans couleur !...

« L'État a-t-il le droit de se faire maître d'école, surtout pour ce qui regarde les sciences qui ne sont pas nécessaires à la *société civile*, en tant que *société?* A-t-il le droit d'organiser contre l'Enseignement libre une concurrence payée par les deniers mêmes de ses concurrents? A-t-il le droit d'exercer une certaine surveillance sur l'Enseignement libre dans les matières de langues, de littérature, de mathématiques?... Peut-être : je ne veux pas discuter toutes ces questions au point de vue strict du droit naturel.

« Mais l'État a-t-il le droit de se substituer au père de famille, qui ne peut instruire convenablement son enfant par lui-même ou par un autre ? A-t-il le droit d'enlever les fils pour en faire des citoyens moulés à sa façon ? A-t-il le droit d'empêcher les citoyens d'enseigner, en se conformant aux lois de police et au respect de la morale et de la religion ?

A-t-il le droit de décider lui-même du vrai et du faux, du bien et du mal, du juste et de l'injuste, sans s'inquiéter de l'autorité *maîtresse*, parce qu'elle est *infaillible?* Un État qui professe par son indifférence l'égalité de tous les cultes et de toutes les religions, et par conséquent leur égale *fausseté*, a-t-il le droit d'enseigner à des chrétiens la morale, l'histoire, la philosophie, etc., toutes sciences qui impliquent nécessairement la *vérité théologique*, laquelle est au fond de tout? Non, mille fois non, toutes ses prétentions sur ce point constituent une véritable persécution, que les catholiques peuvent *subir*, mais qu'ils ne peuvent *accepter volontairement*.

« Sans doute il y a, dans l'*Université* telle qu'elle existe, bien des gens honnêtes et chrétiens, qui font le bien selon leur pouvoir et s'efforcent de remonter le courant; mais il n'en est pas moins certain que ce courant nous entraîne à l'abîme. L'*Université de France* est mauvaise par les principes d'où elle est sortie; plus mauvaise encore par les idées qui y sont répandues, et forment une atmosphère intellectuelle tellement pestilentielle qu'il est à peu près impossible d'y respirer et d'y vivre sans y laisser ses croyances, ou tout au moins la pureté de sa foi. Combien pensez-vous qu'il y ait en France d'esprits universitaires capables de comprendre l'encyclique *Quanta cura*, et croyant au *Syllabus* avec intelligence de chacun de ses articles? L'influence de cet esprit sur l'Enseignement libre, à quelque degré que ce soit, sera toujours délétère, et il me semble que le Congrès ne saurait trop se tenir en garde contre cette influence, surtout dans ses décisions sur les universités libres, le baccalauréat, les méthodes, les livres, le droit d'inspection, etc.

« Que Dieu vous préserve tous de l'esprit du siècle, esprit de fausse prudence, de demi-mesures, de neutralité bâtarde entre l'erreur et la vérité, le vice et la vertu! C'est le moment, ou il ne viendra jamais, de se souvenir des paroles du divin Maître : *Qui non est pro me contra me est* ».

Aux yeux de M. l'abbé R., dont le nom ferait autorité, si

nous n'étions engagés à le taire, « c'est uniquement par l'association, sous toutes ses formes, qu'on peut espérer de faire quelque chose. Donc, il faut, avant tout, obtenir de l'État le droit de former des sociétés civiles, reconnues comme telles et jouissant de tous les droits y afférents, non-seulement pour l'Enseignement primaire (projet de M. Ernoul), mais pour toute espèce d'Enseignement ».

... En second lieu, « l'autorité préposée à la surveillance de l'Enseignement libre ne devrait avoir aucun lien avec l'Université de l'État, si, *ad duritiam cordis*, celle-ci ne doit pas disparaître». 3° Notre correspondant « subordonnerait la liberté des cours publics à l'existence de sociétés régulièrement établies». 4° Il voudrait qu'on se mît tout de suite à la fondation d'une Université catholique. 5° Il faudrait, «*pour tout le monde*, sauf de très-rares exceptions *individuelles*, un solide enseignement primaire à la base des études; et cela dans des établissements *ad hoc*». Puis, d'une part, «des humanités, *sérieuses dès le début*. D'autre part et pour le grand nombre, un enseignement dit professionnel, parallèle dans son genre aux cours d'humanités, mais dans des maisons spéciales et jamais dans le même collége».Ce dernier point aurait certainement donné lieu, dans le Congrès, à un débat intéressant; notre correspondant, qui a pour lui une longue expérience et le succès, est convaincu « que l'influence sociale du clergé et des hommes religieux dépend du bon emploi de ce dernier moyen ». 6° A ses yeux, le baccalauréat, tel qu'il se pratique, est la plus grande absurdité des temps modernes... en France. 7° Il faut « travailler, avec prudence, à abolir les internats, tels qu'ils existent chez nous. J'excepte les Petits-Séminaires, où se forment les ecclésiastiques. L'internat est bon; mais, généralement, la demi-pension serait le régime préférable ». 8° Il importerait de se préoccuper, à propos du corps professoral, « des voies et moyens d'assurer une retraite convenable et des garanties sérieuses d'avenir aux hommes, souvent pères de famille, qui prêtent un concours dévoué aux maisons religieuses. C'est un point très-délicat, mais capital ».

Parmi les questions abordées par M. R., plusieurs ont été l'objet de discussions spéciales dans le Congrès; mais sa lettre présente un intérêt si réel que nous n'avons pas hésité à la reproduire presque in-extenso. « Le temps qui se perd en théories, en inutilités, en conversations oiseuses, est véritablement inouï. Il est excellent de se proposer toujours un but très-facile à atteindre, et surtout très-déterminé. Celui-là atteint, l'on passera à d'autres. Sur la porte de certains comités, il faudrait écrire en très-grosses lettres : ICI ON NE FAIT PAS DE THÉORIES (1) ».

M. l'abbé Graveline fait entendre partout le cri de guerre : *Delenda Carthago*. Il souhaite qu'on « en vienne à la pratique... Le droit est pour nous, dit-il, droit revendiqué et exercé presque partout ailleurs que chez nous... Il faut l'exercer hardiment, à notre corps défendant, *sans attendre la loi*, comme le disait M. Baudon.

... Nous n'avons rien à craindre de la liberté au point de vue de l'éducation : l'État est toujours assez mauvais, on n'élèvera guères à côté de lui des institutions plus mauvaises que les siennes ».

La devise de M. le vicomte Gabriel de Chaulnes est celle-ci : « En fait d'Enseignement, tout pour Jésus-Christ et par Jésus-Christ ». Après avoir constaté l'influence immense et désastreuse de l'Université, il fait voir combien il importe, avant tout et par-dessus tout, de « secouer la tyrannie la plus inique et la plus absurde que jamais peuple ait subie». Il veut « une forte organisation du Congrès de l'Enseignement chrétien, ralliant tous les établissements libres d'éducation, etc. ». Nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici ce généreux appel d'un homme de bien.

(1) Léon Gautier, *Appel aux hommes de bien* (Paris, *Société bibliographique*, r. du Bac, 75) : excellente brochure que devraient avoir et méditer tous ceux qui, en France, s'occupent d'œuvres.

MM. les abbés Dufaut et Constant, deux vétérans de la lutte anti-universitaire, craignant que, malgré tout, l'Université actuelle ne sorte, des délibérations de l'Assemblée, plus protégée et mieux rentée que jamais, demandent au moins « que les jurys des examens soient rendus neutres, que l'Université n'ait absolument rien à démêler avec l'enseignement libre, et qu'enfin, si l'on veut faire inspecter l'Université par elle-même, ce qui est passablement ridicule, l'on fasse surveiller les institutions libres par une autorité indépendante, libre de toute attache universitaire ».

Un professeur distingué de l'Université, qui, comme tant d'autres, appartient de cœur et d'âme à l'Université catholique, dont il appelle la fondation de toute la ferveur de ses désirs, adhère au Congrès et appelle son attention sur la question des classiques chrétiens, dont il s'est spécialement occupé.

En adhérant des premiers au Congrès, Mgr Albrieux, protonotaire apostolique et Supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne, présente des réflexions fort justes sur les modifications à faire à nos programmes d'enseignement. Ne devraient-ils pas être « dégagés de mille choses accessoires qui portent préjudice aux travaux d'intelligence et qui, en ne donnant à nos élèves que des connaissances superficielles, les réduisent à une espèce d'incapacité pour les solides sciences philosophiques? »

M. l'abbé Damourette insiste sur la création de *maîtrises dans les paroisses*, et nous croyons avec lui que ce serait le moyen actuellement le plus pratique de rendre chrétienne l'instruction primaire. Ces maîtrises, et il en existe déjà, mais en petit nombre, si ce n'est dans les cathédrales, ces maîtrises ne seraient pas seulement des écoles de chant. On y recevrait une solide instruction primaire; les sujets d'élite y feraient des études qui faciliteraient le recrutement du clergé.

Pour cela, il faudrait obtenir que les fabriques eussent le droit d'acquérir dans ce but. Il faudrait, en outre, créer des écoles normales chrétiennes. Notre correspondant propose, avec instances, d'annexer la première école normale de ce genre à l'église qu'on va élever et consacrer au Sacré-Cœur de Jésus.

M. Dehaene, directeur du Collége Saint-François-d'Assise, à Hazebrouck, recommande surtout de viser à être pratique ; il faut d'abord revendiquer la liberté complète et entière ». Il demande, avec nous, « la collation des grades pour les universités libres,.., la surveillance de l'Enseignement libre exercée par l'Enseignement libre lui-même, sous l'autorité et avec le concours de NN. SS. les Évêques ». Il propose, « comme une chose excellente, indispensable, 1° la fondation d'écoles normales libres ; 2° la création de comités de renseignements ».

M. l'abbé Payan d'Augery « est avec nous en communauté d'idées... « Il est beau, dit-il, en face du Paris détruit, de songer par l'Enseignement à rebâtir la France de l'intelligence et des âmes ». Sa lettre est accompagnée d'un travail remarquable sur « les Concours départementaux, municipaux, de canton et d'arrondissement, ouverts pour les élèves des écoles primaires ». Ce document ne saurait être analysé. Le temps a manqué au Congrès pour aborder cette question, et cependant l'urgence de la solution s'impose à tous les vrais amis de leur pays. Il est urgent « qu'on cherche un moyen, quel qu'il soit, pourvu qu'il soit sérieusement efficace, pour enlever ces Concours, derniers remparts qui protégent la valeur des institutions congréganistes, aux injustes caprices des municipalités irréligieuses ».

Ce n'est pas sans un sentiment d'amère douleur que nous enregistrons la belle adhésion de M. l'abbé ***, dont nous ne dirons ni le nom, ni la résidence, pour ne pas le désigner aux

insolentes tracasseries des hérétiques étrangers qui occupent la rive française du Rhin.

« Ni l'*autorité publique*, ni *le suffrage de ceux qui n'ont point de famille*, ne peut peser sur le choix des éducateurs du peuple, sans exercer à l'égard des parents un acte de véritable tyrannie... Le rôle de l'État ne commence que lorsqu'il s'agit des concours pour les fonctions publiques.

« Dans l'idée de notre correspondant, les colléges catholiques ressembleraient par leur constitution aux monastères bénédictins. Chaque établissement serait indépendant et uni aux autres par des rapports obligatoires capables d'entretenir entre tous une émulation féconde. Le professeur inamovible serait attaché à son établissement comme à sa destinée définitive; il serait mêlé, par des communications fréquentes d'idées et d'observations, au gouvernement général du Collége. Les Universités et les Colléges catholiques seraient fondés comme des établissements immuables, où la jeunesse serait toujours assurée de retrouver l'accueil bienfaisant de maîtres et de directeurs vénérés, d'amis sincères ; où toute la contrée se sentirait attirée, non-seulement comme vers un foyer de science et de piété, mais encore comme vers une école chrétienne des beaux-arts ».

L'adhésion du *Cercle catholiqae de Bordeaux* mérite d'être citée. Elle est adressée *A monsieur le Président et messieurs les membres du Congrès de l'Enseignement chrétien.*

Bordeaux, 7 septembre 1872. — « Messieurs, *le Cercle catholique de Bordeaux* tient à honneur de manifester sa sympathie pour l'œuvre du Congrès et d'adhérer aux conclusions qui y seront prises. Il avait ouvert ses salons aux députés catholiques de l'Assemblée, à leur arrivée à Bordeaux en février 1871; c'est là que se sont formés les premiers groupes jaloux de sauver les intérêts religieux du pays; c'est là que soixante députés, mêlés un soir aux enfants du Cercle, ont été par eux sollicités de marquer leur passage à la Chambre en don-

nant à la France cette loi désirée de la liberté d'association qui fera naître et grandir nos Universités catholiques. Nous savons que, si l'union fait la force, elle fait aussi la liberté. Nous voulons, comme vous, la liberté fondée sur le respect des lois de Dieu et de l'Église. Et, dans ces sentiments, etc. » Rozat, président. — Bouillon, vice-président.

M. Rozat a fait parvenir, en outre, au Congrès, une série de vues extrêmement pratiques,dont nous souhaitons ardemment la publication, et, plus ardemment encore, la réalisation.



PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

2 SEPTEMBRE.

Présidence de M. le Comte FRANZ DE CHAMPAGNY,

de l'Académie Française.

Prennent place au bureau : M. Baudon, Vice-Président, M. l'abbé Langénieux, vicaire-général et délégué de S. G. Mgr l'Archevêque de Paris, M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, M. Martial Delpit, député de la Dordogne et MM. les membres organisateurs du Congrès.

On remarque sur l'estrade d'honneur Mgr Cartuywels, vice-recteur de l'Université de Louvain, M. Thibaudier, vicaire-général de Lyon, Directeur de la Maison des Hautes-Etudes et délégué de S. G. Mgr l'Archevêque de Lyon, M. Paul Besson, député du Jura, le R. P. Lécuyer, vicaire-général du tiers-ordre enseignant de Saint-Dominique, plusieurs de MM. les Curés de Paris, M. le comte de Ségur, Conseiller d'Etat, M. le marquis de Plœuc, sous-gouverneur de la Banque de France, etc

M. le Président ouvre la séance à huit heures et demie et prend la parole.

MESSIEURS,

Je suis appelé à vous présider, non certes à vous diriger. Je vois autour de moi grand nombre d'hommes que le talent, la réputation, le caractère sacerdotal surtout font mes maîtres, et

dont je voudrais être le digne disciple. Je n'ai qu'un privilége, celui de l'âge, pauvre privilége que notre siècle croit avoir aboli après tant d'autres. Ce n'est pas à moi à vous dire ce que vous devez faire et ce que vous allez faire. Mais c'est mon droit, et je m'en empare avec bonheur, de dire avec vous et en votre nom ce que vous voulez, ce que vous désirez, ce que vous aimez, ce que nous voulons, ce que nous désirons, ce que nous aimons.

Ce que nous aimons? Nous aimons Dieu, l'Eglise, notre pays, nos familles, en ce siècle où les mêmes hommes qui font la guerre à Dieu et à l'Eglise la font à la patrie et à la famille. Nous sommes catholiques et nous sommes Français, à cette heure où les partis qui dominent se font gloire de n'être plus catholiques et de ne plus vouloir être Français.

Ce que nous voulons? C'est de faire triompher par l'éducation, et par la liberté de l'éducation, Dieu, l'Eglise, la patrie, la famille; c'est de rendre possible une éducation vraiment et solidement chrétienne, une science chrétienne, c'est-à dire la science vraie et complète ; une littérature chrétienne, c'est-à-dire la littérature du bon sens et du cœur auprès de la littérature de l'orgie. Nous le voulons par la liberté, non que nous entendions faire ici une théorie philosophique et absolue sur les droits imprescriptibles, primordiaux, universels de l'homme et du citoyen; mais, ce qui est tristement certain, c'est que, depuis quatre-vingts ans, il y a eu bien souvent liberté pour le mal et pour le mensonge, servitude pour la vérité et pour le bien, et que la pauvre vérité sera bien heureuse le jour où elle acquerra une part de liberté aussi grande, une publicité aussi large, une place au soleil aussi étendue que celle que notre siècle donne à l'erreur.

Cette liberté qui nous manque, nous la demandons aux pouvoirs publics; mais, avant de l'obtenir et pour l'obtenir, nous commençons par user de la part de liberté qui nous reste. Que le fleuve remplisse d'abord son lit, puis il débordera, et l'on verra bien qu'il faut lui creuser un plus large canal. Nous demandons la liberté de l'éducation : en attendant qu'on nous l'accorde, dans la mesure où elle est dès aujourd'hui possible,

faisons œuvre d'éducation. Nous demandons la libre concurrence : dans le cercle qui nous est ouvert, faisons dès aujourd'hui concurrence aux maîtres qui dominent. Nous demandons la liberté des examens : en attendant que nous l'ayons obtenue, affrontons les examens réglés et dirigés par d'autres et tâchons d'y vaincre malgré tout. Cultivons, dès aujourd'hui, tout le terrain qui nous est ouvert et nous aurons plus que jamais le droit de le déclarer insuffisant et de demander un champ plus vaste.

Je n'en veux pas dire davantage ; quelle est la mesure de nos espérances? Je ne saurais l'apprécier, mais ne manquons pas à nos espérances. J'étais un peu moins éloigné de la vie active, lorsque, vers 1844, nous commençâmes à demander la liberté d'enseignement. Que de mauvais vouloir nous rencontrâmes alors ! Comme le gouvernement nous trouvait séditieux ! Comme l'Université nous dédaignait ! Comme le journalisme nous regardait d'en haut ! Comme nous étions impopulaires ! Et combien, par moments, l'espérance faiblissait dans nos cœurs ! Comme, parfois, nous nous reprochions intérieurement de poursuivre une chimère et de lutter en vain contre le torrent du siècle ! Eh bien ! cette chimère a été réalisée, au moins en partie, et le torrent, changeant sa voie, nous a pris en arrière, et, au lieu de nous faire reculer, nous a poussés. La Providence aidant, par les moyens dont elle dispose (et les révolutions sont au nombre de ces moyens), nous sommes arrivés à voir se faire la loi de 1850; et la loi de 1850, de quelque manière qu'on la juge, et quelques mutilations qu'elle ait eu à subir, a été un pas, et un grand pas, un pas glorieux et salutaire. Il s'agit maintenant d'en faire un autre, de reprendre tout le terrain qu'elle nous donnait et d'aller encore au-delà, de faire, proportion gardée, autant d'universités qu'elle nous a permis de fonder de colléges. Ne nous décourageons pas si le progrès nous semble lent : le mal, hélas ! se fait vite, le bien se fait lentement. Il ne faut qu'un coup de pic pour démolir, et une tonne de pétrole pour incendier ; tandis que, pour édifier, il faut des journées de labeur. Paris encore couvert de ruines en est la preuve.

Il ne me reste, maintenant, Messieurs, qu'à vous remercier

d'avoir bien voulu m'entendre; qu'à remercier surtout les auditeurs vénérés dont j'usurpe la place et que je me réserve, à titre de compensation, la satisfaction d'entendre à mon tour; qu'à remercier, au nom de tous, les fondateurs des associations catholiques qui viennent ici se donner la main, et les bouches épiscopales qui ont daigné les bénir. Il nous reste aussi à nous incliner devant ce double deuil que nous ne saurions un instant oublier, le deuil de l'Eglise et le deuil de notre patrie : l'une qui se relèvera, même sans nous, l'autre qui nous demande de lui tendre la main pour la relever; mais qui, toutes deux, veulent notre labeur, notre amour et notre prière.

(Applaudissements prolongés).

M. le Président ajoute :

Qu'avant de commencer une œuvre aussi importante que le Congrès de l'Enseignement Chrétien, notre pensée doit se tourner tout d'abord vers Rome, et il propose d'envoyer immédiatement une dépêche télégraphique pour solliciter une bénédiction du Souverain-Pontife.

Cette proposition est accueillie avec enthousiasme, et le Bureau est chargé de rédiger aussitôt la dépêche.

M. L. Allemand, un des secrétaires, proclame les noms des membres du Congrès.

M. le Secrétaire proclame également les noms des adhérents au Congrès et donne lecture de plusieurs lettres qui expriment de vives sympathies et des regrets de ne pouvoir assister aux séances; l'adhésion, très-chaleureuse d'ailleurs, de Mgr Manning est accueillie par des applaudissements (1).

M. le Président donne lecture des lettres de MM. Ernoul et Lallié, députés qui ne peuvent venir au Congrès, mais qui désirent se joindre de cœur à leurs collègues présents à Paris.

(1) Les deux listes proclamées au Congrès sont publiées au commencement du compte-rendu, avec les adhésions survenues pendant la session.

La parole est au R. P. Vincent-de-Paul Bailly, pour lire un rapport sur l'*Historique de la formation du Congrès.*

Messieurs,

Le Congrès qui nous rassemble aujourd'hui a commencé son histoire dans les grandes luttes de 1835 à 1850. Ses premiers orateurs s'appelèrent Lacordaire, Montalembert, Parisis et vingt Évêques illustres.

Il n'y avait alors aucune enceinte ouverte aux délibérations préparatoires. Toujours sur la brèche, nos devanciers se réunissaient peu pour discuter, il leur suffisait de se rencontrer au champ de bataille. C'est ainsi qu'aux temps héroïques, nos vaillants Chevaliers se jetaient dans la mêlée, forts de leur foi et de leur courage, sans souci des calculs d'une savante stratégie.

Avant la naissance des gros bataillons, il ne pouvait en effet y avoir d'autre stratégie que le courage individuel; et, lorsqu'on ne comptait en France qu'un petit nombre de maisons d'éducation chrétienne enlacées dans un réseau d'odieuse surveillance; lorsque les petits séminaires, traités en *parias* de l'Enseignement, eux qui devaient en former les maîtres, vivaient dans l'isolement; lorsque dans la France de saint Louis, les colléges catholiques exilés allaient pleurer au-delà des frontières; qui aurait pu songer à former une assemblée des Directeurs et des Professeurs des maisons de l'Enseignement chrétien, comme celle que nous contemplons en ce moment?

Mais si nous sommes joyeux de pouvoir chanter avec le peuple de Dieu : *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*, nous ne saurions oublier que c'est le résultat d'une guerre... de trente ans, — plus heureuse sans doute que celle sur laquelle pâlissent nos élèves; — nous ne pouvons oublier, dis-je, après cette longue période, que nos frères aînés ne sont plus ici, et que sans eux nous n'y serions pas non plus !

Nous saluons donc avec reconnaissance les fondateurs absents

de ce Congrès et nous demandons à ceux qui ne sont plus, d'être au ciel ses protecteurs.

Depuis vingt ans, l'Œuvre de l'Enseignement libre, commencée au lendemain d'une première victoire en 1850, a grandi sans cesse; et plusieurs, ravis de voir ce petit enfant devenu un vigoureux jeune homme, pensent peut-être qu'on ne doit pas demander davantage.

Mais lorsque Dieu fait grandir un homme : ESTO VIR, c'est pour une *mission virile*, et toute œuvre parvenue à l'âge de la force doit donner des travaux qu'on n'attendait pas de ses débuts. Or, Messieurs, nos devanciers ont fait AVEC RIEN LE RÉGIME DE 1850 ; aujourd'hui, avec au moins 400 colléges libres, 68,000 élèves et dix générations sorties de nos établissements, nous ne pensons pas être trop téméraires en déclarant que nous sommes assez forts pour renoncer aux dernières lisières.

Dans l'avenir, si vous le voulez bien, nous aurons été, après *le régime de* 1850, le Congrès du *régime de* 1872.

FORMATION DU CONGRÈS. — BASES ADOPTÉES.

Comment nous sommes-nous assemblés? A quel heureux inventeur la féconde pensée de nous réunir s'est-elle d'abord présentée?

L'inventeur privilégié, Messieurs, la voix même qui s'est élevée la première me permet de vous le dire; c'est à peu près tout le monde.

Tous agités à la façon de cette poussière vivante imaginée par les philosophes païens, nous nous cherchions pour former un monde nouveau. Ce monde, Messieurs, il est créé, les atomes se sont rencontrés : voici le Congrès ! Le miracle a été opéré par Celui qui veut qu'on ait confiance en Lui, et qui sait faire pousser aux atomes les plus dispersés les ailes et... les crochets de la Charité.

Je vous dirai donc, Messieurs, dans le langage le plus sim-

ple, que nous formions naguères trois groupes — non pas ennemis, certes, — mais séparés.

La *Société générale d'Education et d'Enseignement*, à Paris.

L'*Alliance des maisons d'Education chrétienne* établie à Bourges.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* de Nimes.

Dans ces trois groupes, nos regards contemplaient d'une même façon les mêmes horizons, mais, il faut l'avouer, parfois sous des verres de couleur différente.

Le même océan reflète tantôt le ciel bleu, tantôt le soleil d'or, tantôt les vertes forêts du rivage; mais les nautonniers, pour conduire la barque, ne disputent pas des couleurs. Nous avons donc songé, dans un jour de calme, à *grouper les groupes*, et de cette trinité de l'Enseignement chrétien est sortie l'unité du Congrès.

Nous n'avons pas encore fait le sacrifice de nos lunettes diverses—que nous croyons, chacun, les meilleures —mais nous avons jugé qu'il nous suffisait, pour disputer huit jours, de nous occuper des choses qui nous unissent absolument.

Telle est la base de nos travaux.

Et cette chose qui nous unit pardessus tout, pour laquelle nous voulons combattre en ce Congrès, c'est *la liberté de l'Enseignement.*

Dans cette assemblée de 1872, il ne peut donc y avoir ni divisions, ni luttes intérieures; nous sommes une armée en campagne, l'ennemi est tout entier dehors et nous serrons nos rangs pour le vaincre. Demain, si la bataille ne nous a mis parfaitement d'accord, nous nous expliquerons, mais aujourd'hui ce n'est pas l'heure.

En conséquence, il a été irrévocablement établi tout d'abord, que les hommes seuls qui acceptent le terrain de la lutte pour la liberté de l'Enseignement viendront à ce Congrès et qu'*on y discutera seulement pour acquérir la liberté indiscutable.*

En second lieu, il a été aussi nettement formulé qu'*aucune des questions qui divisent les catholiques n'y sera introduite.*

Restreints à de telles limites, nos efforts ont encore devant

eux de très-vastes horizons, nous le verrons bientôt en parcourant ensemble le programme.

CONVOCATION.

Les bases des discussions du futur Congrès une fois fixées, les trois sociétés ont promis de faire un appel direct à leurs adhérents, et la presse catholique les a puissamment secondées dans cette œuvre; nous l'en remercions, Messieurs, ici en votre nom.

Ce n'était point assez de nous assembler entre nous ; en cette grave circonstance,nous nous sommes adresés tout particulièrement à NN. SS. les Evêques, et nous avons sollicité l'envoi au Congrès de Délégués Episcopaux, qui seront à la fois les conseils et les témoins de nos travaux.

NN. SS. les Evêques, vous l'avez entendu tout à l'heure, ont répondu en grand nombre à notre respectueuse invitation, et ce premier fait est un gage presque assuré de succès. Dès lors que l'Eglise de France, bien unie au Saint-Siége, se dresse pour revendiquer ses droits, elle est certaine de retrouver sa place un moment usurpée, et de reconquérir le privilége d'adopter les faibles qui sont ses enfants.

ORGANISATION DU CONGRÈS. — PROGRAMME.

Notre ministre de l'Instruction publique, qui est libéral, reproche beaucoup à ses professeurs, dans les dernières circulaires, de multiplier les travaux des pauvres élèves et il ajoute que cette méthode engendre de mauvais devoirs. Messieurs, vous êtes ici les maîtres et nous serons vos élèves; mais ce n'est point par représailles, croyez-le, que nous apportons à nos maîtres un programme aussi chargé que celui qu'on va étudier. Nous l'avons choisi aussi complet parce que nous croyons que ce lourd travail est digne de votre zèle, et qu'il résultera de vos efforts l'accomplissement d'un excellent et splendide devoir envers le pays.

Nous avons divisé les travaux qui nous étaient proposés entre cinq commissions.

Première Commission. — Législation de l'Enseignement Supérieur.

Notre pensée, en traçant le programme de cette importante Commission, a été qu'il fallait obtenir, — dans le traité que le gouvernement va être obligé de passer avec l'opinion publique, en faveur de l'Enseignement libre, — des termes de lois assez nets, assez exempts des réserves que la mauvaise volonté pourrait y découvrir plus tard, pour n'avoir pas à redouter les surprises qui accompagnaient parfois l'explication des oracles antiques.

Il nous faut donc des gardiens vigilants autant que savants à la Commission de législation : ils n'y font pas défaut.

La Commission de législation aura encore pour objet, si vous le voulez bien, de rechercher, en attendant la liberté, quels seraient les moyens de commencer sans être troublés, — même en cas de succès, — des cours publics auprès des facultés de l'Etat.

Je sais bien que, avant le monopole des chemins de fer, les grosses voitures, pour tuer les petites concurrences, prenaient souvent des voyageurs gratuits. Sans doute c'est notre cas, à nous petites concurrences, puisque les facultés ont le budget pour elles ; mais à force de mourir, nous apprendrons à vivre.

La première Commission a pour président M. L. Cornudet, ancien Président de section au Conseil d'Etat et Président de la Société Générale d'Education et d'Enseignement, président de beaucoup d'autres bonnes choses et qui a, comme vétéran des œuvres de foi et de charité, des titres supérieurs à tous ses titres.

Deuxième Commission. — Fondation des Universités libres.

Est-ce déjà le moment de songer à fonder ; n'est-ce pas un péché, par pensée au moins, contre la loi qui s'y oppose?

Oui, Messieurs, c'est bien le moment. Comme au temps d'Esdras, il faut d'une main tenir le glaive pour conquérir le *droit*, et de l'autre main prendre la truelle pour bâtir, même avant la victoire, le temple sacré de l'Université Catholique.

La première et la seconde Commission seront donc les deux mains du Congrès, à la façon du livre d'Esdras.

Et si l'on a justement exalté les citoyens romains, qui ne craignaient point d'acheter à grand prix le terrain encore occupé par Annibal, nous mériterons les mêmes éloges en traçant, avec confiance et avec labeur, le plan magnifique des Universités que nous nous proposons ce bâtir sur le sol encore envahi de l'Eglise.

Vous remarquerez, Messieurs, au programme, que les mots: *Faculté de droit*, *Faculté de médecine*, sont suivis d'une note qui invite nos légistes et nos médecins à s'unir, s'il y a lieu, pour les études spéciales relatives à la fondation de ces importantes Facultés.

Une Faculté de médecine catholique apporte avec elle la promesse d'hôpitaux purement catholiques ; et cette seule pensée, que les pauvres seront rendus tout entiers à l'Eglise, nous fait palpiter d'espérance.

Le Sauveur qui s'est plu, pour préparer ses œuvres, à guérir tant de malades de ses mains divines, s'il descendait au milieu de nous, ne viendrait-il pas d'abord s'asseoir encore une fois au milieu des docteurs?

La deuxième Commission est présidée par le R. P. TOURSEL, vieil athlète de l'Enseignement libre et digne représentant de l'excellente Société des Prêtres de Saint-Bertin, dont il est l'Assistant Général.

Le Congrès arrache un moment le R. P. Toursel à sa modestie : *Ut luceat lux vestra coram hominibus.*

Troisième Commission. — Des œuvres ayant pour objet l'Education chrétienne.

Nous ne connaissons pas, Messieurs, tous nos alliés ; le la-

beur incessant du professorat et de la direction des Séminaires et des Colléges, nous jette en un combat si pressé, que nous ne saisissons pas toujours, en temps utile, des armes préparées d'avance et qu'on met sous notre main pour la victoire.

Il ne suffit pas, en effet, de lire seulement le nom des œuvres suscitées par le zèle de nos amis, il faut surtout étudier, pour notre défense, les ressources qu'elles peuvent offrir, et leur demander au besoin des secours que ces œuvres ne présentent pas, parce qu'elles ignorent nos besoins. Les voici représentées ici, les mains pleines et prêtes d'ailleurs à prendre nos ordres.

Nous nommerons d'abord cette ligue ardente de Nancy, opposée naguère à cette autre ligue de l'Enseignement impie qui souillait une noble cité voisine : Metz.

Metz, la ville vierge ! ainsi nommée sur son blason parce qu'aucun ennemi n'avait encore franchi ses remparts ; Metz avait laissé pénétrer à regret, avant le Prussien, ce premier ennemi plus désastreux et qui devait ouvrir la porte au second. Et, dans un Congrès de l'Enseignement, on peut, en pleurant sur cette fille captive et aimée de la patrie, espérer que Dieu lui a envoyé un nouvel et terrible ennemi pour la purifier à jamais, elle et notre France, des entreprises sataniques contre l'Enseignement chrétien !

C'est en nous liguant partout, pour la défense des droits outragés de Dieu, que nous détournerons les fléaux de Dieu qui nous ont perdus; et voilà un des graves objets de notre réunion. Laissons à d'autres le soin de perfectionner des armes, notre entreprise vise plus haut, plus loin et plus juste.

Après la ligue militante de Nancy, nous nommons au programme les *Sociétés d'Education* : La Société générale d'Education, reconnue par le gouvernement, a pour but de travailler à la propagation et au perfectionnement de l'Instruction fondée sur l'éducation religieuse : beaucoup ignorent encore tout ce qu'elle peut leur offrir.

Elle n'est point la seule, et aujourd'hui elle convoque ses œsurs, les autres sociétés d'Education, en un même Congrès.

L'*Alliance*, formée plus récemment à Bourges, a déjà entrepris la publication de livres classiques, d'abord, et se propose ensuite beaucoup d'autres œuvres ; ses représentants les plus autorisés se proposent de nous en entretenir complétement. Il y a d'ailleurs beaucoup de groupes d'hommes d'études voués à l'Enseignement, nous venons ici pour les connaître.

Enfin je cite encore la *Revue de l'Enseignement chrétien*, organe d'un parti avancé, qui ne prétend pas rallier tout le monde, mais seulement ceux qui voient en l'Université un mal incurable pour l'Eglise et empruntent à la Rome païenne, contre cette rivale de l'empire de la Rome chrétienne, le cri acharné de Caton : *Delenda Carthago.*

Il n'est question, Messieurs, ni de calmer la *Revue de l'Enseignement*, ni d'exciter dans d'autres associations un feu qu'elles jugent intempestif ; nous n'avons pas mission d'entrer dans la direction de ces œuvres, et de troubler leur ligne de conduite, mais nous avons à étudier les moyens d'action dont elles disposent, les ressources qu'elles peuvent offrir à l'Enseignement libre, les points de contact qu'elles pourraient se prêter. Nous avons surtout, à les développer et à les faire connaître.

M. Baudon a accepté la mission de présider ces enfants de l'Enseignement chrétien, et puisqu'il est leur Président, nous savons déjà que ces œuvres sont de bonnes œuvres. Il est d'ailleurs superflu de motiver devant vous, Messieurs, le choix de notre troisième Président. M. Baudon est M. Baudon, et, en nos divers Congrès, ce titre suffit toujours à lui donner une place prépondérante.

Quatrième Commission. — Enseignement secondaire.

Un Congrès de l'Enseignement chrétien a le devoir de montrer quelque humeur contre le Baccalauréat, et c'est pourquoi la quatrième Commission se propose tout d'abord de faire ressortir les inconvénients de ce grade, tel qu'il existe.

Les rapports des assemblées d'avril et d'autres travaux ont éclairci la situation et cherché les remèdes ; vous allez compléter ces recherches.

Le programme du Congrès réclame, à propos du Baccalauréat, la *liberté des programmes et méthodes dans les études*, parce que c'est le Baccalauréat qui fixe en fait *les objets* et presque toutes *les méthodes* de l'Enseignement et qu'il nous laisse, comme nous l'avons dit ailleurs, la seule liberté de nous administrer nous-mêmes... l'Enseignement universitaire.

Cette importante Commission a demandé son Président à la plus considérable des congrégations enseignantes, celle des RR. PP. Jésuites, et le vénérable P. de Ponlevoy, Provincial de Paris, a bien voulu désigner le R. P. de Cabriac, Recteur du collége du Mans, précédé à Paris par une réputation de sagesse que l'événement accroîtra ces jours-ci.

Cinquième Commission. — Corps professoral.

Vous n'ignorez pas, malheureusement, Messieurs, combien l'absence de toute organisation pour le recrutement, la formation et le placement des professeurs, est funeste à l'Enseignement libre.

Qui donnera aux maisons catholiques ce *professeur* si souvent introuvable, et au professeur, d'autant moins habile à s'offrir qu'il est plus habile à enseigner, la maison cherchée en vain de Pâques aux vacances et des vacances à Pâques ?

Malgré la disette d'hommes où s'est trouvé l'Enseignement libre dans la période d'expansion qu'il vient de parcourir, nous avons connu d'excellents professeurs ayant fait leurs preuves, qui ont dû, faute de débouchés, renoncer définitivement à la carrière de l'Enseignement pour suivre quelque administration publique.

Quel moyen le candidat à une position de professeur dans l'Enseignement libre, a-t-il de se préparer ; quel moyen ensuite de prouver sa valeur comme professeur ?

Faute de jurys compétents, nous nous décidons sur quelque diplôme rouillé. Nous vivons d'essais, nos jeunes maîtres *dégrossis*, pour me servir d'un terme consacré, finissent souvent par entrer dans l'Université, dont les portes sont mieux ouvertes et communiquent les unes aux autres.

Cette question, si intéressante qu'elle soit, n'est pas d'ailleurs la seule qui préoccupe la marche des maisons d'Education libre, et la cinquième Commission facilitera d'utiles conversations sur ces divers objets.

Nous apprenons à l'instant que M. DELPIT, député de la Dordogne et l'un des hommes qui a pris le plus à cœur les questions d'Enseignement à la Chambre, a bien voulu accepter la Présidence de la cinquième Commission.

Messieurs, le programme était tracé, la carrière allait s'ouvrir. Toutefois, le Congrès, déjà préparé, manquait encore de sa tête, il lui fallait un Président général.

Mgr l'Archevêque de Paris, en récusant pour lui l'honneur de prendre le fauteuil que nous lui avions tout d'abord offert, a pensé, pour des motifs de haute convenance et pour le succès même du Congrès, qu'un Président laïc était nécessaire, et qu'aucun choix ne pouvait être meilleur que celui de M. le Comte Franz de Champagny.

Le discours entendu tout à l'heure nous l'a bien prouvé.

L'écrivain qui a flétri avec un talent si persévérant les prétentions des Césars à régner sur toute intelligence, à diriger tout mouvement de l'âme par un pouvoir sans contrôle; celui qui nous a montré si souvent cet être moral : l'État tout puissant, écrasant le monde tantôt avec la main débile d'un enfant stupide, tantôt sous la massue d'un soldat barbare, méritait certes d'inaugurer nos luttes pacifiques pour revendiquer la liberté qu'un nouveau césarisme a enlevée à l'Eglise, au nom des principes mêmes de l'ancienne Rome.

Nous remercions notre Président, en qui plusieurs retrouvent ici un vieil et vénéré ami, d'avoir accepté cette mission.

LE RÈGLEMENT DU CONGRÈS.

Nous avons adopté presque rigoureusement les règles de l'Assemblée générale des Comités catholiques tenu dans cette salle même, il y a peu de mois, règles consacrées par un nouveau succès hier, au Congrès des Œuvres ouvrières à Poitiers.

Les membres du Congrès s'inscrivent aux commissions qu'ils désirent particulièrement suivre; ils ont cependant le droit d'assister, autant que les heures le permettent, aux autres commissions.

Les commissions se réunissent dans la journée et discutent diverses conclusions. Ces conclusions adoptées, un membre est chargé d'écrire un rapport pour les expliquer.

Le soir à huit heures, tous les membres assistent à l'Assemblée générale, et entendent, après les avis relatifs à la marche d'ensemble du Congrès, les divers rapports et leurs conclusions. Ces dernières sont mises aux voix; si elles sont adoptées, elles font partie du trésor acquis par le Congrès, et demeurent debout comme un monument solide. Elles sont pour nos députés le mandat *non* impératif des directeurs des colléges chrétiens; pour les pères de familles et tous les catholiques, un jalon assuré dans les discussions.

Si au contraire ces conclusions sont repoussées en Assemblée générale, par là même elles sont renvoyées à la commission, où les contradicteurs doivent apporter leurs motifs et renouveler le débat.

Il importe que les Assemblées générales qui sont, permettez-moi cette comparaison trop honorable pour nous, comme les sessions des Conciles, ne sóient pas consacrées aux discussions. Toutefois, le Bureau peut autoriser exceptionnellement un orateur de la minorité, alors même que cette minorité aurait renoncé à voter en commission, à répondre à un rapport, avant le vote général, si la parole a été demandée avant la séance; ce discours alors doit être très-bref, comme les rapports eux-mêmes.

Si le rapporteur désire faire une réplique de quelques mots, l'orateur de l'opposition peut répondre encore, de façon à ce qu'il ait toujours le dernier la parole, et le débat est clos. Un vote défavorable, même après cette discussion, ne termine pas la question, mais renvoie les conclusions à la commission, où, je le répète, sauf les difficultés des heures, tous peuvent assister.

Il y aura peut-être une exception pour demain mardi, si les rapports ne sont pas préparés en nombre suffisant.

Maintenant, Messieurs, j'ai achevé mon rôle de rapporteur, le Congrès va s'ouvrir, il me reste à formuler un seul vœu: c'est que, fidèles à toutes les traditions ecclésiastiques et catholiques, nous sachions conquérir nos droits à travers l'hostilité du monde, et que nous n'attendions pas pour vaincre qu'on nous donne la victoire.

Les Apôtres ont débordé la législation de la Rome officielle.

Les premiers couvents d'Orient n'ont pas attendu les édits de Constantin pour se fonder.

L'histoire du monde, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, est remplie des condamnations juridiques de la parole de Dieu.

L'Eglise ne s'est élevée qu'à travers les débris des législations vaincues.

Nos devanciers de 1836 et 1840, Lacordaire, Louis Veuillot, Combalot, savaient affronter la prison.

Messieurs, ne craignez pas que je prétende vous y envoyer aussi. — Ils ont fait ce pénible noviciat pour nous. — Non, nous n'irons probablement plus en prison, l'Enseignement chrétien vient de donner assez de sang à la Révolution pour croire qu'elle ne se livrera pas à de nouveaux attentats contre notre liberté.

Mais disons bien que nous avons aujourd'hui à briser l'œuf où nous sommes encore enfermés, et à nous souvenir que la véritable législation catholique ne sort pas tout à coup des conceptions d'un législateur, si excellent qu'il soit, mais qu'elle doit être engendrée par l'expansion même du catholicisme dans le pays qui la réclame, qui la conquiert et qui la garde. »

L'Assemblée approuve par d'unanimes applaudissements les mesures relatives à l'organisation du Congrès qui ont fait l'objet du rapport.

M. Delpit demande la parole et, dans une vive et aimable improvisation que la sténographie n'a malheureusement pas recueillie (1), il rappelle que, dès leur réunion à Bordeaux, les Députés Catholiques se préoccupèrent de la grave question de l'Enseignement, que dès lors ils élaborèrent des projets et commencèrent ces travaux si admirablement résumés dans le rapport de M. Ernoul. Il montre ensuite que leurs efforts demeureront stériles, s'ils n'ont l'appui de l'opinion. Aussi réclame-t-il que chacun use de son influence pour provoquer par le pétitionnement la manifestation de l'opinion catholique. « Ceux qui veulent faire valoir ce qu'on appelle le droit de l'Etat, s'écrie-t-il, se réunissent, s'entendent, agissent sur les masses, recueillent des signatures par tous les moyens possibles. Nous, qui voulons conserver les droits du père de famille, nous devons, sans descendre aux moyens dont se servent nos adversaires, arriver à un nombre de signatures beaucoup plus grand. Nous le devons, nous le pouvons, mais à la condition de nous occuper activement.... Vous êtes venus de tous les points de l'horizon ; en retournant dans vos provinces, dans vos villes, provoquez une reprise du pétitionnement et envoyez-nous de nouvelles, de nombreuses signatures : que tous nos efforts s'unissent pour revendiquer les droits de l'autorité paternelle méconnue, et la victoire, une fois gagnée sur le terrain de l'Instruction primaire, nous la remporterons sans peine pour l'Enseignement secondaire et pour la formation de ces Universités Catholiques dont il faudrait couvrir notre vieux sol de France. C'est donc de vous, c'est de ce Congrès que nous attendons appui et lumière ; ce n'est pas de nous, pauvres ruraux, ce n'est pas de nos faibles rapports qu'il faut attendre un succès complet. C'est vous qui devez nous le donner, et c'est pourquoi je vous tends la main, et lorsqu'on tend la main, on n'a pas besoin d'éloquence. »

(1) Le service sténographique du Congrès n'a été établi qu'à la seconde Assemblée générale.

Les applaudissements répétés de l'Assemblée remercient l'orateur.

Le R. P. V.-de-P. Bailly donne les heures de réunion des commissions, et annonce qu'une Messe du Saint-Esprit sera célébrée le lendemain, à huit heures précises, à l'église Saint-Sulpice, par M. l'abbé Langénieux, Vicaire général et délégué de S. G. Mgr l'Archevêque, pour appeler les bénédictions de Dieu sur nos travaux.

M. le Président lève la séance à dix heures, et demande à M. l'abbé Langénieux de faire la prière.

Le mardi matin, les membres de l'Assemblée, parmi lesquels on comptait un très-grand nombre d'ecclésiastiques, se trouvaient réunis à l'église de Saint-Sulpice.

« La seconde journée du Congrès de l'Enseignement chrétien, écrivait le lendemain M. Léon Gautier, a commencé près de l'autel où les Œuvres catholiques renouvellent aussi leur jeunesse. Dans cette chère chapelle de la Vierge, à Saint-Sulpice, où l'on est occupé en ce moment à réparer les trouées des obus prussiens, les membres du Congrès sont venus en grand nombre saluer le Verbe éternel et lui demander ses inspirations. M. l'abbé Langénieux a pris la parole après l'évangile : « Pour « arriver au but que vous vous proposez, trois choses vous sont « nécessaires : la foi, l'humilité, la charité ». De là, la division de son discours, qui a été simple et profondément évangélique. On a trop perdu le secret de cette éloquence dont nos prônes étaient un type excellent : il y faut énergiquement revenir (1). »

Aussitôt après la messe du Saint-Esprit, a commencé le travail des Commissions.

(1) Nous regrettons vivement que ce remarquable discours n'ait pas été recueilli.

SECONDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

---

3 SEPTEMBRE 1872.

Présidence de M. Ad. BAUDON,

VICE-PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Après la prière, M. Patot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. Allemand, l'un des secrétaires, proclame les noms des nouveaux membres du Congrès.

M. LE PRÉSIDENT exprime le regret de M. le Comte de Champagny de ne pouvoir présider la réunion. « Je suis heureux, ajoute-t-il, en venant occuper sa place, d'annoncer au Congrès, une grande et bonne nouvelle.

« La dépêche que vous avez envoyée hier à Rome a déjà reçu une réponse. Voici le télégramme que le Souverain Pontife nous fait adresser :

« Rome, 4 heures 50 m.

« D'Alzon et Champagny.

« Sa Sainteté envoie de grand cœur sa Bénédiction aux membres du Congrès de l'Enseignement Chrétien.

« *Signé* : ANTONELLI. »

L'Assemblée répond à cette communication par une immense acclamation : *Vive Pie IX! Vive l'Eglise!*

M. le Président. — Vos applaudissements, Messieurs, traduisent mieux que ne sauraient faire les plus éloquents discours les sentiments de nos cœurs. Crions encore une fois : *Vive Pie IX, Vive le Souverain Pontife!*

Ces cris sont répétés à diverses reprises par toute l'Assemblée.

M. le Président. — J'ai sur le bureau les lettres de plusieurs députés : MM. le Marquis d'Andelarre, député de la Haute-Saône, de La Borderie, député d'Ille-et-Vilaine, le colonel Carron, député d'Ille-et-Vilaine, le marquis de Montlaur, député de l'Allier.

Ces Messieurs nous expriment, dans les termes les plus sympathiques, leurs regrets de ne pouvoir prendre part à nos travaux. Nous comprenons facilement que, après des sessions législatives aussi chargées et fatigantes que les dernières, nos députés aient besoin de repos ; et d'ailleurs nous savons que, dans leur pays où ils rentrent, ils ont à exercer d'autres dévouements sérieux et publics.

Nous allons entendre, au commencement de cette séance, M. l'abbé Moigno, qui a une communication intéressante à nous faire.

M. l'abbé Moigno prend la parole :

Messieurs,

Je suis tout surpris et tout humilié d'être appelé, ce soir, à vous entretenir des projets que j'espère pouvoir bientôt exécuter; mais enfin, puisque la volonté du bon Dieu se manifeste, je vais y répondre de mon mieux.

Il y a bien longtemps que je médite le projet que je vais enfin accomplir. Déjà en 1852, j'avais tout apprêté pour ouvrir ce que j'appelle, au moins provisoirement : *les Salles du Progrès.* J'étais effrayé, déjà à cette époque-là, de voir que, dans une

grande ville, à Paris par exemple, ou dans des villes de province, il était impossible de rencontrer un lieu où l'on pût passer la soirée en s'instruisant sérieusement et en se récréant à la fois. Depuis vingt ans, nous n'avons pas fait un seul pas dans cette direction, cependant si salutaire. Ainsi, à l'heure qu'il est, à Paris, il n'y a pas une bienheureuse oasis où l'on puisse recevoir et une instruction et une récréation honnête.

J'avais rencontré sur mon chemin un homme fort généreux, fort riche, qui s'appelait M de Montfort. Nous avions organisé une maison très bien située, au centre de Paris, sur le boulevard des Italiens; on l'appelait la maison du *Cosmos*, du nom du journal que je rédigeais. M. de Montfort avait un bail de vingt-et-un ans, il avait un loyer de 18,000 francs ; nous avions préparé, au premier, une très-belle salle; au second, un laboratoire de physique superbe, peut-être le plus beau de Paris; au troisième, un laboratoire de chimie, un autre de photographie. Tout était donc prêt, et nous espérions commencer d'un jour à l'autre.

Nous crûmes nécessaire de demander l'autorisation au ministre de l'instruction publique (rires et exclamations). On nous fit longtemps attendre, et enfin, après six mois, on nous répondit que l'enseignement que nous voulions faire était un enseignement supérieur; que la loi sur l'Enseignement supérieur n'existait pas encore, qu'il fallait l'attendre, et que, par conséquent, on ne pouvait pas nous autoriser. Cette nouvelle nous fut très-douloureuse; nous luttâmes pendant quelque temps, mais il fallut céder. Heureusement, M. de Montfort put rentrer dans ses avances (rires). Nous fûmes obligés de louer notre salle au célèbre Robert-Houdin ; la salle du Progrès est devenue tout à tour, salle de Robert-Houdin, salle de Hamilton, salle de Clevermann qui l'habite encore aujourd'hui, je crois. Il y avait, sous ce beau soleil de France, place pour les prestidigitateurs ; il n'y en avait pas pour les serviteurs dévoués de la science (Bravo! Bravo!)

Et mon laboratoire de photographie est encore occupé, à l'heure qu'il est, par le célèbre Disdéry, auquel nous l'avons

cédé. Vingt ans se sont écoulés, depuis ce temps-là; j'étais jeune alors, maintenant je suis vieux ou presque vieux (sourires) ; cependant je n'ai pas perdu de vue, un seul instant, l'exécution de mon projet. Enfin tout était prêt, cette année ; et j'ai cru encore, dans ma simplicité, devoir demander l'autorisation à M. le ministre de l'instruction publique. J'ai attendu six longs mois ; ma demande a été soumise à l'examen d'un inspecteur général avec qui je suis très-lié, homme très-aimable du reste ; car ces Messieurs sont pour moi, en dehors de ce que je voudrais faire, d'excellents amis (rires). Enfin, au bout de six mois, le ministre de l'instruction publique m'a fait répondre (j'ai sa lettre ici, je pourrais la lire) qu'il ne lui semblait pas que ce que je voulais faire fût de l'enseignement supérieur, et que par conséquent il n'avait pas à m'autoriser ; qu'il lui paraissait que c'était plutôt dans la dépendance du ministre de l'intérieur ; que je ferais bien de me mettre sur le terrain du droit commun en m'adressant au préfet de police (rires). J'avais fait présenter ma demande par le président de l'académie des sciences, l'excellent M. Payen, et par un inspecteur général de l'Université ; j'avoue que je ne m'attendais pas à une réponse aussi négative. Je m'étonnais et m'effrayais un peu; je courus au ministère de l'instruction publique, je vis le secrétaire général, et je compris qu'en effet il pouvait y avoir un semblant de raison dans la décision; seulement il fallait constater d'abord qu'en 1852 on m'avait repoussé, parce que je faisais de l'enseignement supérieur, et qu'en 1872 on me repoussait parce que je ne faisais pas de l'enseignement supérieur (applaudissements). Voilà où nous en sommes.

Eh bien! tout se fait avec tant de promptitude, dans ce généreux pays de France, lorsqu'il s'agit surtout des intérêts de la patrie et de la religion, que depuis vingt ans une loi sur l'Enseignement supérieur est encore à l'étude, et Dieu sait même si elle sortira dans la prochaine session.

Je me suis mis sur le terrain du droit commun, j'étais tout décidé, s'il le fallait, à me constituer directeur du théâtre des

sciences illustrées; je voulais avoir à tout prix l'autorisation qui m'était nécessaire. Car il y a trop longtemps que nous parlons, il est temps que nous nous mettions à l'œuvre (applaudissements); il faut que nous arborions le drapeau du progrès, et je veux l'arborer. D'abord j'ai la conviction profonde, après cinquante années d'études, et surtout après trois dernières années d'études encore plus approfondies, auxquelles je me suis livré, que le progrès est l'ami essentiel de la religion, et que la religion est l'amie du progrès. Attendez encore quelques années, et vous verrez que la religion sortira pleinement victorieuse des prétendues attaques que la science a voulu lancer contre elle. Déjà nous avons eu un triomphe remarquable au congrès préhistorique de Bruxelles; ce triomphe a été si général, si éclatant, qu'il a effrayé, épouvanté les ennemis de la religion.

Je veux arborer le drapeau du progrès.

Je me suis adressé à la préfecture de police, j'y ai trouvé un parfait honnête homme, qui me connaissait surtout par son excellent père, membre de l'académie des sciences. J'ai obtenu l'autorisation; mais maintenant, je n'ai plus avec moi, ni à côté de moi, ni derrière moi, M. de Montfort, je n'ai plus sa bourse si bien remplie, qui était celle du duc d'Ossuna, dont il était le gérant universel; mais enfin j'ai une mission à remplir. Je suis vieux et je suis seul, mais je n'hésite pas cependant un instant à commencer cette campagne et à la mener aussi énergiquement que je pourrai contre l'ignorance, contre la routine, la routine surtout, et la fausse science.

Maintenant tout est arrangé, mieux que je n'aurais pu l'espérer; j'ai rencontré une salle dans des conditions tout à fait excellentes, et j'aurais été même fort heureux d'en faire les honneurs au Congrès de l'Enseignement chrétien. J'aurais voulu pouvoir en trouver une dans ce quartier si cher que j'habite depuis tant d'années, mais mes efforts ont été infructueux. J'ai été obligé de prendre une salle qui a été bâtie pour moi à l'entrée du faubourg Saint-Honoré, avec deux grandes entrées; c'est un très-bel amphithéâtre. J'exige un grand nombre de places pour les salles du Progrès, et je n'ai pas regretté celle que j'avais au

boulevard des Italiens, celle de Robert-Houdin, parce qu'elle est réellement trop petite; ma nouvelle salle peut contenir 350 à 400 personnes.

Que ferai-je dans cette salle? J'ai rédigé mon programme, il y a déjà longtemps. Je l'ai fait examiner par tout ce que je connaissais d'hommes compétents. D'abord j'ai commencé par l'envoyer à Rome, où il a été lu très-attentivement au Vatican. Le Souverain-Pontife a daigné en entendre lui-même la lecture, et il me l'a renvoyé avec une approbation complète. Cela a même été l'occasion du bref apostolique que j'ai reçu, et qui a été pour moi un si grand bonheur. Tout récemment encore, j'en ai fait une seconde édition, et je l'ai envoyée au Souverain-Pontife; et, le 11 juillet, j'ai reçu, d'un cardinal très-connu, très-pieux, cette lettre charmante :

« J'ai demandé à Pie IX, pour vous et pour votre Œuvre si généreuse, si chrétienne, la bénédiction de Sa Sainteté! Sa Sainteté vous la donne, et elle me prie d'ajouter qu'elle vous aime bien ». J'ai sous les yeux la lettre du jeune cardinal. Je vais vous le nommer : c'est le cardinal Bonaparte.

Maintenant j'ai appelé ma salle *la Salle du Progrès*, bien entendu du progrès chrétien. Du reste, il n'y a réellement qu'un progrès, le progrès chrétien. Lorsque le progrès est réel, il est nécessairement chrétien, parce qu'il est nécessairement divin; j'ai une longue expérience sur ce point là; toutes les fois qu'il s'agit d'un progrès véritable, d'un progrès réel, ce progrès est divin, il est bienfaisant. Maintenant il y a l'exagération du progrès : l'homme qui veut dompter la matière se fait quelquefois géant, au risque d'être englouti dans un nouveau déluge; mais le progrès lui-même est certainement chrétien et divin. Or, voici quel sera le programme de mes soirées : J'ai adopté définitivement un enseignement particulier que j'ai eu le bonheur d'employer le premier; je l'ai employé pour la première fois ici, rue du Regard, n° 15, tout près du lieu où nous sommes réunis; c'est l'enseignement par projection; l'enseignement qui parle aux yeux. Ainsi toutes les expérien-

ces, comme tous les faits de la nature, de la science et de l'industrie, auxquels j'initierai mon auditoire, seront toujours représentés par des tableaux que je projetterai par la lumière électrique sur un très-vaste écran. J'ai étudié tous les moyens d'enseignement imaginables, je les ai vus mis en pratique, je les ai vus dans les pays étrangers comme en France; et je suis resté parfaitement convaincu que le moyen véritable d'apprendre n'est pas de faire croire qu'on apprend (le secret des professeurs de nos jours est simplement étonnant, ils sont contents lorsqu'ils ont fait croire qu'ils ont fait apprendre); mais il ne s'agit pas de faire croire qu'on a fait apprendre, il s'agit de faire apprendre réellement.

J'exposerai donc tous les faits de la nature, de l'industrie et des arts; mais ils seront représentés tous sur des tableaux de grandeur uniforme. Ce seront en général des photographies ayant 80 millimètres de hauteur sur 100 millimètres de largeur; ces photographies, projetées par la lumière électrique, couvriront un écran de 25 mètres carrés. Si je veux enseigner la géographie, eh bien ! je ne prendrai pas une carte que notre auditoire n'apercevrait pas, je ne ferai pas de carte imparfaite sur le tableau noir; j'ai obtenu un atlas aussi parfait que possible; cet atlas, je l'ai fait par la photographie et ce sont ces tableaux qu'on projettera sur l'écran; et, pour qu'ils soient visibles à l'auditoire, ils couvriront un espace de 25 mètres carrés. Ainsi tout se fera par projections; j'aurai la lumière électrique en permanence; et, quand elle ne sera pas nécessaire, j'aurai la lumière oxhydrique, de manière à pouvoir éclairer parfaitement l'écran.

Maintenant voici le programme de mes soirées. J'invoque la présence de tout le monde; je m'adresse aux adultes. Laissez-moi dire en passant une vérité que je crois tout à fait capitale. Ce que nous avons à faire, — c'est ma conviction profonde basée sur une longue expérience, — si nous voulons régénérer la société c'est de nous adresser aux adultes. Il faut prendre les adultes, il faut les amener à nous par tous les moyens imaginables. Il faudra quelquefois recourir aux mêmes moyens

qu'emploient les missionnaires pour attirer à eux les sauvages; ces mêmes artifices, il faudra les appliquer à nos adultes. Si nous arrivons à les avoir, si nous les tenons ainsi en notre présence, que nous les traitions avec égard, que nous leur donnions un enseignement élémentaire, vulgarisateur, mais un enseignement aussi avancé que possible, j'ai la certitude que nous arriverons à en dompter un grand nombre. J'ai eu le bonheur de coopérer à la création de l'œuvre de Saint-François-Xavier, œuvre qui s'est peut-être même un peu gâtée en devenant les sociétés de secours mutuels; mais j'ai vu le bien qu'on faisait aux adultes, quand on leur parle le langage de la religion et de la science; je crois que c'est là le véritable moyen de régénérer un peu la société; j'en ai causé longtemps avec le frère Philippe et surtout avec le frère Calixte, qui a une longue expérience. Ces deux vénérables frères convenaient que tout ce qu'on a dépensé pour l'enfance à Paris, depuis le commencement de ce siècle, n'a pas produit les résultats qu'on était en droit d'attendre quand on considère le matériel, les sommes énormes, le nombre des professeurs qui ont été employés; au contraire, on peut voir les générations chrétiennes diminuant toujours. Il faut faire tout ce qu'on peut pour les enfants; mais, même à Paris, surtout à Paris, il faut faire tout pour que les enfants soient élevés en province; et je crois qu'il faut nous adresser surtout aux adultes. Mes séances seront pour tous, j'y inviterai les hommes, les femmes, pas les petits enfants, mais les jeunes adultes. Je commencerai la séance par mettre mon auditoire au courant de tout ce qui est arrivé de nouveau dans la journée. J'ai le bonheur d'être en relations avec le monde scientifique et le monde industriel tout entier; j'aurai de nombreux collaborateurs; chaque jour, chacun de nous cherchera ce qu'il y a de véritablement nouveau : un nouveau fait, un nouvel appareil, une nouvelle machine; tout sera transformé en tableaux photographiques; je commencerai la soirée par tout ce qu'il y aura eu de nouveau. Après, il y aura (je n'ai peut-être pas le droit de l'appeler ainsi) un cours de science illustrée, c'est-à-dire que je prendrai l'une des branches de la science : tantôt la

mécanique, tantôt la physique, tantôt l'histoire naturelle, tantôt la chimie; il y aura une espèce de leçon d'une heure de science illustrée. Quand cette séance sera terminée, alors un autre orateur, un autre causeur fera une promenade dans le monde entier : aujourd'hui un voyage dans la Suisse, demain un voyage dans les Pyrénées, le lendemain à travers les musées de l'Europe; une revue de la peinture, de la sculpture. La seconde partie de ma séance sera consacrée à une excursion plus ou moins scientifique, quelquefois la vie d'un grand homme qu'on récitera devant les auditeurs.

Ce n'est pas une œuvre gratuite, je veux en faire même une œuvre, si je puis m'exprimer ainsi, assez lucrative; car je crois que ce qu'il y a de plus essentiel dans une œuvre nouvelle que l'on entreprend, c'est qu'elle se nourrisse elle-même; ou bien de créer, à côté, une œuvre nourricière qui serve à l'alimenter. Les œuvres qui dépendent uniquement de la charité sont souvent compromises : ainsi le premier cercle catholique, sur le boulevard Montparnasse, se conserve sans doute, mais il est un peu surchargé de dettes. Je crois qu'il faut faire des œuvres qui se soutiennent et qui non-seulement se soutiennent, mais qui puissent servir à faire beaucoup d'autres œuvres. J'ai déjà une assez grande expérience de ces soirées, de ces séances que je veux ouvrir; j'ai fait de nombreuses conférences dans ce quartier, je n'ai jamais eu moins de 3 à 400 auditeurs; et, dans cette salle même où nous sommes, il y avait bien 5 à 600 personnes, on avait fait disparaître les cloisons. Je crois que je puis compter sur un personnel de 3 à 400 personnes. L'œuvre servira à en fonder beaucoup d'autres que le bon Dieu m'a inspirées et que j'espère réaliser avant de mourir. Elle sera donc d'abord lucrative, puis tous les jours je mettrai à la disposition des œuvres paroissiales et communales, sociétés de secours ou autres maisons, 50, 100, 150 billets gratuits; je serai toujours prêt à fair des séances gratuites, quand elles me seront demandées pour les différentes classes de la société : je ferai des séances pour les ouvriers, pour les jeunes personnes, pour les soldats.

M. l'abbé Moigno reçoit de nombreuses marques de sympathie. Ce n'est point assez, ajoute-t-il, je compte que vous m'aiderez.

M. le Président. — La parole est à M. le Baron d'Avril pour nous lire un rapport sur *l'Art chrétien* :

M. le Baron d'Avril prend place au bureau.

Messieurs,

Permettez-moi d'appeler d'abord, en quelques mots, votre attention sur l'importance générale de l'art, au point de vue de l'éducation.

I. — L'affaiblissement de l'esprit religieux a amené la décadence de l'Art. Sous cette influence, la manifestation du beau sous toutes ses formes, c'est-à-dire de l'Infini, est devenue de plus en plus rare et inaccessible au grand nombre, ce qui est déjà en soi un mal; mais, ce qui est plus grave, il en est résulté, et il en résulte encore tous les jours, un préjudice pour les âmes.

Non-seulement les monuments de l'orgueil païen ont reparu dans nos cités; non-seulement Dieu et ses Saints ont été exclus systématiquement de toutes les constructions d'utilité publique et de commémoration nationale; mais l'architecture même de nos églises ne s'est-elle pas inspirée aussi des modèles païens et cela de la manière la plus maladroite et la moins appropriée à nos climats, à nos besoins et même à nos matériaux de construction? L'architecture perdait, par cette inconséquence, le caractère spontané et populaire qu'elle avait eu au moyen-âge, et qui était si propre à inspirer comme à protéger le recueillement. Parmi les constructions destinées à la retraite ou à la charité, on en rencontre beaucoup qui ne diffèrent que par l'étiquette d'une fabrique ou d'une caserne, voire d'une prison. L'asile même du repos n'a pas été plus respecté. Le

Campo Santo d'autrefois est devenu le plus souvent une froide nécropole, surchargée de vaines allégories, qui ne rappellent aux vivants ni la fin de l'homme, ni nos devoirs envers les morts.

Je ne m'étendrai pas sur les écarts de la sculpture et de la peinture profanes, car il y aurait trop à dire ; mais les représentations religieuses elles-mêmes, si propres à instruire les ignorants et à développer la piété de tous, se sont séparées, à peu d'exceptions près, du sentiment chrétien, quand elles ne descendaient pas jusqu'à profaner nos types les plus vénérés. Qu'est devenue l'imagerie? Une occasion de pervertir le sens et le goût des populations depuis l'enfance.

L'invasion de la musique profane dans la maison de Dieu atteint les proportions d'un scandale. L'adoration et la prière ne peuvent-elles plus s'élever à Dieu qu'en passant par la bouche de quelques spécialistes des deux sexes? Il n'est plus permis au pauvre peuple de prendre, dans la célébration du culte, la part que l'Eglise lui avait réservée, et de répéter à son tour ces chants aussi simples que sublimes, ces chants que leur sublimité même rend accessibles à tous, et dont le retour solennel est une fête de l'âme.

II. — Il s'est produit, dans plusieurs pays, une réaction dont on peut déjà constater d'heureux effets.

L'art chrétien de ce siècle a eu ses gloires. Des travaux d'érudition de premier ordre ont rendu possible l'initiation de quelques zélés. Saluons avec reconnaissance ces premiers pas, mais à titre seulement de consolation et d'encouragement, tant il reste encore à faire!

L'enseignement officiel n'est-il pas toujours inféodé presque partout à la tradition païenne dans ce qu'elle a de moins élevé? Le public subit le joug des doctrines académiques, lorsqu'il n'est pas tombé encore au-dessous. Aussi, que d'attentats au goût et à la décence, dans les représentations qui se dressent au milieu de nos villes ou qui encombrent les demeures des famil-

les même chrétiennes? Le siècle est encore sous la domination de la théorie énervante et stérile de l'*art pour l'art*.

Il faut donc travailler encore et travailler longtemps pour arriver, si je puis m'exprimer ainsi, à *dépaganiser* la société chrétienne dans sa manifestation extérieure.

Les motifs les plus puissants nous convient à compléter cette œuvre de régénération. Rappelons-nous d'abord le pieux devoir de parer dignement la maison de Dieu — *Dilexi decorem domus tuæ*. — En second lieu, la manifestation du beau, non-seulement porte les fidèles à la piété, mais ramène à la foi les infidèles et les indifférents : le sentiment de l'art chrétien opère des conversions parmi les savants et les artistes. Enfin, aujourd'hui qu'un si grand intérêt est éveillé sur tout ce qui touche à l'éducation et à l'instruction, on serait bien coupable de négliger les arts, qui sont un des moyens de développement les plus efficaces et incontestablement le plus accessible à tout le monde, quand il sait se maintenir dans les régions hautes et pures. Mais permettez-moi de fixer ici votre attention sur un point de vue trop négligé, c'est que, même lorsqu'il n'y a pas une attaque directe contre la foi ou les bonnes mœurs, toute excitation un peu vive de l'imagination ou de l'esprit en dehors de Dieu est toujours un danger, et le plus souvent un mal.

III. — Le principal obstacle à la régénération de l'art par le christianisme est l'ignorance publique. L'ignorance est encore très-grande, non-seulement chez les fidèles, mais dans le clergé. Instruisons donc avant tout. Il faut que, dans les universités libres, dans les séminaires, nous fondions des cours d'esthétique et d'histoire de l'art. Quelques manuels seront indispensables. Il faut créer des musées d'étude et des bibliothèques spéciales. Il faut en même temps encourager la production des bons ouvrages d'art par des concours, par des expositions, par des récompenses.

Là où s'arrête l'action de l'initiative individuelle, commence celle des associations. Rien de plus utile, et je le crois, rien de

plus facilement réalisable que de fonder des sociétés d'art chrétien et de développer celles qui existent. Ces sociétés sont appelées à exercer le glorieux patronage que les grands de la terre ont trop négligé, quand ils ne se sont pas abaissés jusqu'à encourager la dépravation et le mauvais goût.

Ce serait une force de plus si, d'une ville à l'autre, ces sociétés pouvaient se connaître, se soutenir, se communiquer leurs moyens d'action, s'entendre pour la traduction des ouvrages les plus utiles, pour la propagation des meilleures estampes.

Ce grand intérêt des âmes restera-t-il étranger aux catholiques réunis sous l'égide du Siége de Rome, qui a été à la fois le plus grand inspirateur et le plus heureux patron de l'art dans le monde?

IV. — A l'assemblée des Comités catholiques de France, qui a eu lieu à Paris pendant la dernière semaine de Pâques, une commission, présidée par M. Rio, s'est occupée spécialement de l'art chrétien : elle a choisi pour son rapporteur M. Léon Gautier, et formulé des conclusions qui ont été adoptées à l'unanimité. Vous trouverez ces conclusions dans un recueil que vous avez tous entre les mains.

Cette même commission a conçu la pensée de fonder une société pour aider au développement de l'*Art chrétien*, et de placer cette société sous la direction d'une confrérie. Je me bornerai à vous en indiquer sommairement le but et les moyens d'action.

« Le but de la Société est le développement de l'Art chré-
« tien, dans le sens le plus large et le plus élevé de ce mot.

« La Société essayera, en ouvrant des concours et en don-
« nant des récompenses aux artistes, d'offrir à l'art contempo-
« rain une direction conforme à l'idéal chrétien. Elle cherchera
« à propager ses idées par la parole et par le livre, par les jour-
« naux et par les revues. Elle aura ses publications spéciales et
« se propose de faire paraître successivement des manuels sur
« les diverses branches de l'Art. Déjà elle s'occupe de créer un
» organe périodique.

« La Société exercera son influence sur les publications de « l'imagerie religieuse, qui commence l'éducation artistique du « peuple et des enfants; elle pourra donner ou refuser son es- « tampille à ces publications. Elle cherchera à proscrire les « mauvais modèles et à y substituer des types autorisés.

« La Société a décidé la création d'une chaire d'esthétique, « la fondation d'une bibliothèque et d'une collection artistique, « qui viendront en aide au professeur en lui fournissant des « modèles et des exemples.

« L'art musical sera l'objet de ses préoccupations.

« Un respectueux appel est fait à l'Épiscopat et au Clergé « pour la propagation des idées et des vœux de la Société.

« La Société prend pour patronne la très-sainte Vierge « Marie immaculée, et pour patron saint Jean l'Évangé- liste.

« Le sceau de la Société représente, d'après Hippolyte Flan- « drin, S. Jean couché sur la poitrine du Sauveur, comme « un symbole de l'Art, puisant ses inspirations dans le Cœur « sacré de Jésus-Christ, idéal divin de l'humanité régéné- « rée ».

Le musée d'études a déjà reçu un certain nombre d'estampes et de livres, qui sont déposés dans l'une des salles du Comité catholique de Paris; c'est là que peuvent être adressées les communications relatives à la Société de Saint-Jean (rue de l'Université, n° 47, Paris).

Nous nous faisons un devoir de consigner ici l'expression de la reconnaissance des confrères de Saint-Jean envers le Comité catholique de Paris, qui lui prête le concours le plus précieux sous toutes les formes.

J'ai hâte d'arriver aux conclusions qui concernent spécialement l'Enseignement et l'Éducation.

Nous vous proposons, Messieurs, d'émettre les vœux suivants :

1° Que, dans les universités libres et dans les séminaires, il soit établi des chaires d'esthétique et d'histoire de l'Art;

2° Que cet enseignement soit également compris dans les cours et dans les conférences institués en vue d'ouvrir la voie à un Enseignement supérieur complet;

3° Que la Société de Saint-Jean et les autres associations, qui ont pour objet d'aider au développement de l'Art chrétien oient encouragées et soutenues par les membres du Congrès de l'Enseignement chrétien.

(Très-bien! très-bien! Applaudissements.)

M. le Président. Il me semble que vos applaudissements dispensent de voter chacune des propositions en particulier.

Cependant, si quelqu'un demandait ce vote, nous pourrions le faire.

Puisqu'il n'y a pas d'opposition, les conclusions sont adoptées, et nous demanderons à M. le Vice-Recteur de l'Université de Louvain de nous donner des détails sur la grande Université catholique de l'Europe, celle que nous ambitionnons de pouvoir implanter en France.

(M. le Vice-Recteur est accueilli par des applaudissements).

M. le Chanoine CARTUYVELS, *Vice-Recteur de l'Université catholique de Louvain :* Messieurs, votre honorable Président veut bien m'appeler à prendre la parole sur l'importante question qui fait l'objet principal des délibérations de votre Assemblée; mais, en l'abordant, je me sentirais accablé du sentiment de mon insuffisance, si l'extrême bienveillance de votre accueil ne me rassurait contre moi-même. Peu habile à porter la parole devant un auditoire aussi habitué à l'élégance du langage et à toutes les délicatesses de l'esprit, je ne m'attendais nullement à l'honneur de paraître au milieu de vous. C'est au retour d'un voyage lointain que, informé de la réunion d'un Congrès de l'enseignement catholique, j'ai cru devoir lui apporter, au nom de l'institution dont je suis l'humble représentant, le témoignage des plus vives sympathies et les conseils d'une expérience appuyée de quelque succès. (Très-bien! très-bien! Applaudissements.)

La France est pour nous, Messieurs, dans quelque situation qu'elle se rencontre dans l'histoire, une espèce de sœur aînée parmi les nations catholiques; et partout, quand il s'agit d'œuvres chrétiennes, nous avons l'habitude de la rencontrer devant nous sur le chemin du dévouement, nous donnant à la fois l'exhortation et l'exemple. (Très-bien! très-bien!)

Aujourd'hui, nous sommes heureux de la devancer à notre tour et de lui dire comment on s'y prend pour fonder une Université catholique (Applaudissements).

L'idée de fonder l'Université catholique est née des circonstances politiques que la Belgique a traversées, il y a quarante ans.

Vous savez qu'alors un gouvernement protestant, étranger à nos contrées, s'attachait à fonder l'unité sociale des Pays-Bas sur la base du protestantisme, comme aujourd'hui l'on rêve d'établir l'unité d'un grand empire sur les ruines du catholicisme. Le plus puissant moyen de cette propagande sociale devait être l'éducation de la jeunesse. L'organisation à tous les degrés d'un enseignement donné par l'Etat dans un sens hostile aux traditions et à la foi du peuple belge, l'érection de deux Universités peuplées de professeurs protestants ou athées, et par-dessus tout, la fondation à Louvain d'un *Collége philosophique*, destiné à former toute la jeunesse cléricale en remplacement des séminaires supprimés, provoquèrent dans la nation entière la désaffection du gouvernement persécuteur, les réclamations incessantes du clergé, l'indignation des pères de famille, et finalement une levée de boucliers qui amena du même coup la chute du monopole et celle de la dynastie. Si la liberté de l'Enseignement catholique avait compté pour une si grande part dans la révolution politique d'où sortit l'Etat belge, il était évident que ce mouvement ne devait pas s'arrêter, une fois la révolution accomplie. Aussi, à la faveur de la liberté d'enseignement décidée par la Constitution nouvelle, les évêques constituèrent l'enseignement à tous les degrés dans leurs diocèses. On vit reparaître les écoles primaires. L'enseignement des humanités fut librement et chrétiennement donné, dans tous les diocèses,

par les congrégations religieuses, par les colléges des villes, par les petits séminaires.

Pour couronner l'œuvre, il fallait une institution capable de donner, à côté des établissements officiels, un enseignement universitaire qui s'inspirât exclusivement des principes chrétiens.

Quand cette idée se fit jour, on vit paraître deux hommes véritablement providentiels, doués des aptitudes éminentes et variées nécessaires à la réaliser. L'un fut un grand évêque et l'autre un grand organisateur. Sans méconnaître les services éminents et les constantes sympathies de tous les membres de l'épiscopat belge pour l'Université de Louvain, qui fut toujours leur œuvre collective et l'objet de leur plus chère sollicitude, sans oublier la dette de reconnaissance que l'Université doit au plus dévoué de ses protecteurs, à l'illustre cardinal Sterckx, archevêque de Malines; on peut affirmer que la rencontre de Mgr Van Bommel, évêque de Liége, et de Mgr de Ram, premier recteur de l'Université catholique, fut le moyen providentiel de cette grande création.

Au sortir des ruines laissées par la révolution française, Mgr Van Bommel a, pendant un épiscopat de dix-sept années, couvert son diocèse d'institutions innombrables. La première partie de sa vie s'était passée dans l'enseignement. Il avait dirigé, avec une intelligence et un succès dont la Hollande catholique recueille aujourd'hui les fruits salutaires, à travers toutes les vicissitudes politiques, le Petit-Séminaire d'Hagevel. Profondément versé dans l'art de l'éducation, habile à discerner les hommes, d'une hauteur de vues peu commune, d'un zèle aussi ardent que sa charité était inépuisable, il osa concevoir le dessein d'ériger une Université complète, en dehors de tout concours officiel, et il n'eut point de repos qu'il ne la vit réalisée. Non content de doter son vaste diocèse des établissements d'instruction les plus florissants, il étendit à la Belgique entière l'influence de son zèle et de ses conseils, et c'est en grande partie à ses écrits et à son action personnelle que nous devons la loi organique de 1842, qui régit en Belgique l'instruction

primaire et qui sauvegarde les intérêts religieux dans l'éducation de l'enfance. A côté de cet évêque des grandes initiatives, la Providence nous fit rencontrer l'homme de l'organisation dans la personne de Mgr de Ram, premier recteur magnifique de l'Université de Louvain. C'est lui qui, après avoir parcouru pendant deux années les plus célèbres Universités de l'Europe, a disposé avec une sagesse profonde tous les éléments de cette grande œuvre; lui qui, pendant une administration de trente années, en a formé l'esprit, nommé le corps enseignant, rassemblé les collections, réuni les ressources, assuré l'avenir : jamais on ne saura tout ce que l'Université de Louvain doit à ce premier Recteur, dont la mémoire glorieuse et chère, pieusement conservée au milieu de nous, semble conduire encore son œuvre à des destinées toujours plus glorieuses. (Très-bien! très-bien! Applaudissements.)

Le projet d'ériger l'Université catholique rencontrait, dans le peuple belge, d'anciennes traditions nationales toujours vivantes. On avait gardé le souvenir de cette grande Université de Louvain, qui, à l'époque du protestantisme, avait été l'un des boulevards de la foi catholique; qui, à l'époque de la Renaissance, abritait des lettrés d'une réputation européenne, et voyait affluer dans son sein une population de plus de huit mille étudiants.

Jusqu'à la Révolution française, cette Université avait subsisté avec tous ses colléges, avec son nombreux personnel, avec son gouvernement spécial, avec tous les priviléges et tout le prestige des bienfaits qu'elle répandait dans le pays. Elle avait, à certains égards, le monopole de l'enseignement supérieur, et elle s'en montrait digne; car, chez elle, le monopole était corrigé par l'esprit chrétien. Il y eut peut-être quelques taches dans son histoire; mais, à côté des défaillances individuelles, elle avait toujours élevé, en faveur de la vérité religieuse et de la Patrie, des protestations éclatantes et s'était montrée toujours nationale et catholique. Elle avait laissé parmi nous plus qu'un glorieux souvenir : elle avait élevé au cœur de la Belgique une ville qui tout entière était le monument de son histoire. Si, parmi vous,

Messieurs, il s'en trouve qui aient visité la ville de Louvain, ils auront été frappés de son caractère pacifique et monumental. Ce n'est pas une de ces cités bruyantes et vulgaires où l'on entend partout les bruits de l'industrie; les rues n'y gémissent pas sous le poids du charbon et du fer; mais partout on y voit se dresser, à côté des vieilles églises, des édifices majestueux qui sont d'anciens colléges. Il en est près de quarante encore subsistants aujourd'hui, bien qu'envahis par des particuliers, ou par des établissements officiels.

Lorsque, en 1834, les évêques réunis s'occupèrent d'ériger l'Université catholique, Louvain était là avec ses souvenirs, ses monuments et l'espèce d'attente qui animait tous les cœurs. La première institution se fit à Malines, dans la ville archiépiscopale, et sous le patronage du clergé. L'Université n'était pas nombreuse; 120 élèves avaient répondu à l'appel des évêques. Le corps enseignant, parfaitement bien choisi, renfermait des sommités de tout genre, et quoiqu'elle ne fût pas nombreuse, c'est encore cette première fondation qui a le plus contribué à donner à l'Université sa force et ses traditions.

Pendant une année, les cours furent donnés seulement dans les facultés de Théologie, des Lettres et des Sciences. Les ressources affluèrent bientôt avec les élèves. Les grandes familles du pays, heureuses de voir se relever une institution glorieuse qui se rattachait à tous les souvenirs historiques et religieux de notre patrie, contribuèrent largement à la première fondation ; elle est aujourd'hui décuplée. Une Université de 120 étudiants n'était pas bien grande. L'Université n'est pas seulement une force religieuse, c'est une puissance avec laquelle tout le monde aujourd'hui doit compter, tant elle est ancrée dans la confiance des familles. Quand on voit quels sont les résultats immenses obtenus par cette seule institution, on comprend qu'un peuple catholique n'a rien de plus précieux à établir que cette colonne d'un enseignement libre et catholique. (Très-bien! très-bien! Applaudissements.)

En effet, l'Université compte aujourd'hui, dans toutes les positions sociales, dans toutes les positions supérieures, plus de

six mille élèves. Six mille élèves! Quelle force ce chiffre représente, quand il s'agit de six mille chrétiens intelligents et dévoués!

L'Université compte, en Belgique, parmi ses élèves, la moitié du corps épiscopal; dans les conseils de la couronne, deux ministres intègres; dans les chambres législatives, des spécialités juridiques; dans toutes les positions libérales, des hommes qui honorent la Religion et la Patrie par leurs talents et leurs vertus.

L'Université abrite aujourd'hui près de onze cents étudiants; cent cinquante viennent de l'étranger, le reste est belge. Le nombre des élèves qu'elle présente aux jurys d'examen est aussi considérable que celui des trois autres universités de la Belgique réunies, et l'affluence des étudiants ne fait qu'augmenter. La présence longue et persévérante d'un ministère hostile, pendant 17 ans maître du pouvoir et de toutes les avenues officielles, n'a pas empêché ce mouvement d'affluence. Nombre de parents libéraux envoient leurs fils à l'Université de Louvain, parce qu'il était trop évident que la jeunesse y conservait ses mœurs et ses principes religieux quand elle en avait reçus. (Très-bien! très-bien! Applaudissements.)

Voilà quels sont les résultats de l'œuvre qu'on nomme l'Université catholique!

Et maintenant, si vous désirez connaître l'organisation intime de cette œuvre, pour y trouver les moyens pratiques de la réaliser à votre tour parmi vous, permettez-moi d'entrer dans quelques détails. L'Université catholique est fondée et dirigée par les évêques; c'est le corps épiscopal qui en est le grand maître. Elle est gouvernée, sous leur haute direction, par un Recteur nommé à vie. Ce personnage est choisi avec un soin que vous pouvez apprécier; et, en vérité, après le corps épiscopal, c'est le premier prélat du royaume. Cette position exige des qualités intellectuelles et morales du premier rang. Elle a été remplie pendant trente années avec éclat par Mgr de Ram; elle a été occupée ensuite avec honneur par Mgr Laforêt, qui était un savant, et aujourd'hui, elle est remplie avec infiniment de cœur, de dé-

vouement et de succès par Mgr Namèche, qui, pendant de longues années, a rempli les fonctions de Vice-Recteur. Le Recteur est chargé du soin des intérêts généraux de l'Université. Il sert d'intermédiaire entre l'Episcopat et le corps professoral; c'est à lui que sont dévolus la représentation extérieure et les rapports officiels; c'est lui qui présente les professeurs à la nomination des évêques, et qui prend toutes les mesures concernant l'organisation de l'enseignement et les doctrines. Le Recteur est assisté dans ses fonctions par un Vice-Recteur, chargé plus spécialement de la discipline et du soin moral des étudiants, et par un secrétaire de l'Université qui est toujours un professeur laïc. Le Vice-Recteur serait dans l'Université une manière de Préfet de police, si sa mission n'avait, en raison même de la nature de l'institution dont il fait partie, un caractère d'apostolat sacerdotal.

Sous cette administration peu compliquée, se range un nombreux professorat, réparti dans cinq facultés : théologie, droit, médecine, philosophie et lettres, sciences. (Ecole des mines.) L'Université compte actuellement soixante-quatre professeurs; ce qui vous étonnera peut-être, c'est que, parmi ces professeurs, il n'y en a que seize d'ecclésiastiques. Ce sont des laïcs qui constituent le corps professoral de Louvain; et cet élément laïc est celui qui concourt le plus à former l'esprit de la jeunesse universitaire. Douze prêtres constituent la faculté de théologie, tous nommés par les évêques. Plusieurs d'entre eux ne sont pas belges : ce sont des savants que les circonstances ont amenés dans les grands-séminaires, où leur mérite a pu être apprécié. Le clergé possède encore l'enseignement de la philosophie, considérée à Louvain comme inséparable de la théologie; mais, en dehors de ces deux enseignements, tout le reste est confié à la science et au zèle de professeurs laïcs. Je suis heureux, Messieurs, de rendre du fond de mon cœur et de mon âme un hommage mérité à tous ces hommes d'élite et de dévouement. Il est impossible de rencontrer, avec plus de science et de talents, plus d'abnégation et de vertus. L'influence qu'ils exercent sur la jeunesse et qui se perpétue bien au-delà

de l'Université, j'ose dire qu'ils la doivent, non-seulement à leur mérite scientifique, mais à l'exemple continuel de leur vie. Vous comprenez quelle action exercent sur la jeunesse catholique des hommes vénérables, rompus à toutes les choses de l'intelligence, véritablement savants, reconnus comme tels, respectés dans le monde, capables de remplir les plus hautes positions sociales, que l'on voit s'agenouiller au pied des autels, visiter les pauvres, ne se mêler en aucune façon au monde corrupteur et corrompu, et montrer, dans la vie privée comme dans la vie publique, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. (Très-bien! très-bien! Applaudissements.)

Voilà ce qui enlève le cœur de la jeunesse! Pour inculquer le bien, la parole est quelque chose, mais l'exemple entraîne; et c'est surtout l'exemple de toute une vie qui agit sur la jeunesse. Quand le jeune homme réfléchit, et quand il voit ces hommes auxquels il ne peut refuser l'estime la plus profonde pour la science dont ils donnent des preuves incontestables, quand il les voit ajouter au prestige du talent les œuvres de la foi, et montrer la sincérité d'une conviction qui ne craint pas de s'affirmer partout et toujours, le jeune homme se sent affermi dans ses convictions religieuses. Il abordera le front haut les luttes de la vie, car les défaillances dont il verra plus tard le contagieux spectacle ne prévaudront pas contre le souvenir de ses anciens maîtres. Le prêtre parle avec autorité, il montre la parole de l'Evangile; mais ces vrais chrétiens mettent l'Evangile en pratique, et leur exemple fait plus, je suis heureux de leur rendre ici ce témoignage, leur exemple fait infiniment plus que nos paroles. (Très-bien! Applaudissements.)

Les facultés sont régies par un doyen, assisté d'un secrétaire, tous deux électifs et nommés chaque année. La première semaine de chaque mois, les facultés se réunissent tour à tour, pour examiner les questions d'enseignement ou d'administration qui les concernent. La semiane suivante, se réunit le conseil rectoral, présidé par le Recteur, et auquel assistent tous les doyens des facultés. Chaque doyen fait le rapport de tout ce qui s'est passé dans le ressort de sa faculté : questions d'enseignement

ou de méthode, conseils à donner, rapports avec les élèves, questions de finances, relations avec les autres universités, etc., et l'on prend ,de commun accord, les dispositions nécessaires. Quand la gravité des circonstances l'exige, on réunit un conseil plus général, qui s'appelle le Sénat académique. Il est constitué par le Conseil rectoral et les présidents de *pédagogies*. On appelle « pédagogies » les internats de l'Université. Les étudiants de l'Université ne sont pas tous dispersés dans la ville. Comme autrefois dans toutes les Universités, et comme cela existe encore en Angleterre, une partie des étudiants de Louvain habitent dans les pédagogies. C'est un régime intermédiaire entre le collège d'humanités et la liberté absolue. Ce genre d'institution contribue beaucoup à conserver à l'Université son esprit, ses traditions, son amour du travail et même, dans certaines circonstances critiques, à soutenir énergiquement ses principes contre l'invasion hostile ou subreptice de quelque mauvais esprit venu du dehors.

Un mot de ces pédagogies. Il en existe actuellement quatre. Il y a la pédagogie du droit, qu'on appelle le collége du Pape, du nom de ce Pape qui fut Adrien VI, professeur de Louvain avant d'être précepteur de Charles-Quint et de devenir Pape. Cette pédagogie est de cent étudiants. La pédagogie de l'impératrice Marie-Thérèse est pour les étudiants en médecine; il y en a soixante; le collége du Saint-Esprit, pour les élèves en théologie; il y en a soixante aussi. Enfin, l'Ecole normale des Humanités, destinée à former des professeurs ecclésiastiques, compte une vingtaine de membres. Sur les demandes incessantes des pères de famille, on se propose d'ériger bientôt une cinquième pédagogie pour les étudiants de l'école des Mines.

Le régime de ces pédagogies est un système de vie intermédiaire entre la liberté absolue et le régime du collége. Les étudiants ont chacun leur quartier. Certaines salles sont communes, comme le réfectoire et la chapelle. Il y a des heures de liberté complète et des heures fixées pour le travail, c'est-à-dire la matinée, et la soirée à partir de cinq heures. Après la prière du soir, l'étudiant récupère sa liberté jusqu'à 10 heures et demie.

Alors les portes sont fermées. Ce régime de liberté mixte est admirablement adapté à la vie universitaire : l'étudiant s'y trouve à l'aise, et il y trouve, avec l'usage de sa liberté, l'avantage de la régularité et de l'ordre, sans lequel on ne fait rien. Des heures fixes pour le travail y habituent à la régularité de la vie; et le succès constant des études faites dans un tel milieu montre que le régime des pédagogies est supérieur, au point de vue du résultat, à la liberté absolue de l'étudiant universitaire.

L'esprit de la jeunesse est excellent, à Louvain. Les écarts individuels sont rares. Tous conservent leurs principes religieux. L'impiété y serait une exception honnie, lors même que le premier article du règlement de l'Université ne serait pas celui-ci : « Tout étudiant de l'Université catholique de Louvain est tenu de professer la religion catholique, et d'en remplir les devoirs». Jamais on n'admet un étudiant qui ne soit catholique, qui n'entende professer tous ses devoirs religieux. Ainsi, quel que soit le mérite de jeunes gens appartenant à des sectes dissidentes, grecs, anglicans, schismatiques, nous avons la douleur de les refuser parce qu'ils ne sont pas catholiques. Il y a pour cela bien des raisons appuyées sur l'expérience. Voici quelques-uns des moyens qu'on emploie pour conduire la jeunesse à pratiquer spontanément sa religion; car, à cet âge, il n'y a d'action bonne et durable, que celle qui est librement consentie. Le jeune homme repousse aisément ce qui lui est imposé par autorité. C'est donc par conviction qu'il faut s'efforcer de l'amener à l'amour du devoir religieux. Voilà ce que l'on tâche d'obtenir, et avec succès, en agissant sur l'intelligence et sur le cœur. D'abord, tous les étudiants de première année de l'Université doivent suivre un cours d'apologétique religieuse, qui doit être donné d'une façon tout exceptionnelle. Ensuite, deux fois par année, on fait donner, par un bon prédicateur, des conférences religieuses suivies d'une communion générale, qui n'est pas imposée, mais spontanée.

Une foule d'institutions religieuses ou charitables conservent parmi nos jeunes gens les sentiments de piété et de courage chrétien. Il y a une Congrégation de la Sainte-Vierge, dirigée par les Pères Jésuites, qui compte trois cents membres; il y a

la Société de Saint-Vincent-de-Paul, il y a les Sociétés ouvrières, il y a les Ecoles dominicales, et d'autres associations du même genre. Quant à l'esprit général des étudiants, on peut y trouver parfois la légèreté de leur âge ; mais, quand il s'agit des intérêts chrétiens, quand il s'agit surtout d'un intérêt majeur, on voit véritablement paraître le fond de leur âme, profondément honnête et religieuse. Que la religion soit attaquée publiquement, on les verra sortir de leurs demeures par centaines; qu'une mascarade outrage la religion ou ses ministres, ils en auront vivement fait justice; que l'on violente injustement l'un d'entre eux, (et cela ne laissait pas que d'arriver sous des administrations libérales), on en voit accourir cinq cents comme un seul homme sur la place publique, non pour faire du désordre, mais pour se faire resperter. *L'union fait la force.*

Cet esprit religieux, cet esprit courageux s'affirment dans toutes les occasions qui en valent la peine. Il en est une très-délicate, c'est la lutte politique. En général, toute perturbation du calme est nuisible aux études. Mais, chaque année, nous avons le bonheur, dans notre régime constitutionnel, de voir toutes choses publiques livrées à la merci des élections. Il est impossible que les étudiants de Louvain ne prennent pas intérêt au succès de la cause catholique, qui est la leur, de sorte qu'il est parfois difficile de les maintenir dans les règles de l'intervention digne. Il faut alors user de prudence, et même quelquefois de répression, pour les empêcher de faire quelque éclat; mais, que voulez-vous? Mais on ne fait jamais impunément appel à leur dévouement. C'est d'ailleurs à l'Université qu'ils apprennent le secret de savoir s'organiser pour les bonnes œuvres et pour la défense de la religion. Partout où trois étudiants de Louvain se rencontrent, dignes de ce nom, ils forment une Société de Saint-Vincent-de-Paul, un Cercle catholique; et ce noyau suffit, quand ce sont des gens de cœur, pour entraîner le reste. Aussi, grâce à eux, la Belgique se couvre de Cercles catholiques. Réunis, ils forment une armée, l'armée de l'ordre et de la liberté religieuse. Voilà la véritable grandeur de l'Université de Louvain : elle prépare les éléments de la régénération de l'avenir, parce qu'elle forme des

chrétiens véritablement dignes de ce nom, et qu'elle les arme pour toutes les circonstances où nous place le malheur des temps; elle dépose en eux, non pas seulement la science, mais l'enthousiasme courageux du bien. Ce qui rend l'Université de Louvain si chère à tous les catholiques, c'est qu'ils voient chaque année sortir de son sein une centaine de jeunes hommes courageux, convaincus, capables et fiers de leur foi. (Très-bien! très-bien! Applaudissements).

Maintenant, vous me demanderez peut-être comment on a fait pour élever avec rien du tout, sans aucun subside officiel, une Université qui compte soixante professeurs, un millier d'étudiants, des établissements gigantesques et qui vient encore d'établir une École des Mines. Cela ne s'élève pas avec de belles paroles. Eh bien! Messieurs, le secret des ressources de l'Université est tout entier dans la foi des catholiques belges. C'est la foi, la foi du peuple entier qui a fait l'Université catholique. Cette foi s'est rencontrée dans le cœur des évêques, qui n'ont pas hésité à dire : Nous allons bâtir un édifice immense, mettre la main à une œuvre colossale : l'obole de la charité catholique y suffira. Oui, Messieurs, le plus clair des revenus de l'Université, c'est la collecte qu'on fait deux fois par année, le dimanche, dans toutes les églises de Belgique. Elle est annoncée en chaire et le curé dit : Nous allons recueillir les aumônes pour l'Université catholique, et en peu de mots il dit le bien qu'elle fait : C'est la nôtre, c'est celle de la religion, c'est celle où vos fils garderont leur foi et leurs mœurs. Le pauvre donnera son sou de cuivre, le riche sa pièce d'or, et le bon Dieu fera le reste. (Très-bien ! très-bien ! Applaudissements).

Eh bien ! Messieurs, cette obole a suffi jusqu'à présent à donner à l'Université les ressources nécessaires. Je sais qu'il en est d'autres. Les grandes familles ont été nobles et généreuses; elles ont suivi les traditions de leur race, et au commencement, elles l'ont fait très-largement. Mais nous n'avons pas la personnification civile, de sorte que ces fondations ne sont que précaires et ne constituent qu'une minime partie de notre budget. La troisième ressource dont dispose l'Université

c'est la rétribution des cours. Jusqu'à présent, les ressources ont été à la hauteur des développements, mêmes rapides, de cette grande œuvre. Quelle que soit la profusion des catholiques belges pour la situation désespérée du Souverain-Pontife, quelque larges que soient leurs aumônes pour toutes les misères et toutes les formes de la charité, le denier de l'Université catholique n'a rien à souffrir du denier de Saint-Pierre, ni d'aucune de toutes les œuvres que soutiennent les catholiques. Aussi l'on savait que l'Université prenait à cœur la cause du Pape. Car elle n'a pas seulement protesté de son amour par des adresses, par les écrits de ses professeurs, mais par la grande voix du sang qui se fait entendre au-dessus de toutes les autres. Nos étudiants ont su mourir à Castelfidardo et à Mentana, et leur mort a été saluée a Louvain comme une bénédiction et comme une gloire. (Très-bien ! Très-bien ! Applaudissements.)

Voilà, Messieurs, en quelques mots bien incomplets, bien décousus, quelques renseignements qui pourront vous donner à apprécier ce qu'est une Université catholique. Le point de départ de cette grande œuvre, c'est le sentiment chrétien. Si vous voulez faire des Universités chrétiennes, faites des chrétiens ; et quand ces chrétiens verront quelle est la situation du monde et la nécessité de l'intelligence pour réagir contre la perversion de l'intelligence, la nécessité de l'association pour réagir contre les associations malsaines, ces chrétiens sauront trouver les ressources nécessaires pour élever ces associations aussi puissantes que nécessaires. Mais un point essentiel que je ne dois point omettre en parlant de l'organisation de l'Enseignement supérieur, ce sont les rapports de l'Université libre avec l'État. Quelle idée se fait-on de la manière dont l'acoord subsiste en Belgique entre l'Université catholique et le gouvernement, souvent hostile à toutes les institutions catholiques? Nous avons eu pendant dix-sept ans un ministère doctrinaire à la Julien l'Apostat, fermant toutes les positions officielles aux jeunes gens sortis de Louvain, sans pouvoir jamais entamer l'Université de Louvain, et lui faire un tort sérieux. Une tentative de l'amoindrir en confisquant les bourses d'études fondées pour elle

a tourné à la confusion solennelle de ses auteurs. L'Université n'a rien à attendre de l'État; elle ne lui demande rien, et l'État ne lui impose rien non plus. Mais les Universités libres sont en Belgique la plus haute représentation de la liberté d'Enseignement. Or, la liberté d'Enseignement est un des points fondamentaux de la constitution, et tout le monde y tient, les libéraux comme les catholiques. La Providence a permis qu'à côté de nous, à Bruxelles même, s'élevât une Université libre, fondée par les Loges. Je n'ai point à juger ici la valeur scientifique et sociale de cette institution. Je me borne à constater qu'elle existe au même titre que la nôtre, bien que beaucoup moins prospère, à titre de monument de la liberté d'enseigner. Le monopole de l'Etat ne pouvait donc atteindre l'Université catholique sans renverser du même coup l'Université maçonnique de Bruxelles.

Forcé de tenir compte de l'existence des Universités libres, l'Etat se voit forcé d'entrer en compromis avec elles. Il en résulte un système de jury combiné, pour la collation des grades, qui sauvegarde tous les droits, et qui satisfait toutes les parties.

Ce point est important, Messieurs, car la question de la collation des grades est essentielle à l'existence d'une Université quelconque. Ayez la collation des grades, vous avez tout; n'ayez pas cela, vous n'avez rien. Nous en trouvons un exemple frappant dans la situation de l'Université de Dublin, fondée dans un excellent esprit, ayant tout ce qu'il faut pour vivre dans un pays catholique comme l'Irlande. On lui refuse la collation des grades : elle ne fait que languir. L'illustre Newman en a refusé la direction, parce que, dépourvue du droit de conférer les grades, elle était réduite à l'état précaire d'un répétiteur.

Le jury combiné qui fonctionne dans les Universités belges assure à chacune d'elles une part égale d'influence dans la collation des grades. Sur la présentation des différents recteurs, l'Etat nomme une commission mixte pour chacun des grades qu'il s'agit de conférer. Elle est composée, par moitié, de professeurs appartenant à l'Enseignement libre et de professeurs

attachés à l'Enseignement officiel. Chaque maître est chargé d'interroger ses élèves, sous le contrôle d'un professeur d'Université rivale. Comme nous avons précisément en Belgique deux Universités libres, et deux Universités de l'Etat, la composition du jury d'examen se fait avec un équilibre très-impartial.

Pour garantir encore davantage l'impartialité du jugement et trancher les contestations possibles, on nomme aux fonctions de président du jury quelque fonctionnaire supérieur, un président de Cour de cassation, un général d'artillerie ou quelque savant de ce genre, que sa position et son âge mettent à l'abri de tout soupçon de partialité. Ce système de jury fonctionne depuis douze ans, à la satisfaction générale. La seule réforme qu'on pourrait lui substituer serait si radicale qu'on hésite à s'y lancer, de peur qu'en touchant à la loi de l'Enseignement supérieur, on ne la fasse crouler tout entière : ce serait d'ériger des jurys professionnels, ou de donner à chaque Université le privilége de conférer les grades. Il s'en suivrait par ci, par là, une dépréciation considérable des études ; mais toutes les Universités qui auraient l'esprit de tenir leurs diplômes très-haut, en seraient immédiatement récompensées par la confiance publique. Du reste, nous sommes contents du régime actuel, et nous ne désirons pas l'inconnu.

Nos relations avec l'État sont généralement très-amicales. Ainsi, chaque fois qu'il s'agit de nommer une commission scientifique, ou de décerner des prix quinquennaux, ou d'envoyer une commission scientifique à Londres ou à Vienne, ou de former un jury pour les expositions industrielles, l'Etat nomme avec impartialité des professeurs attachés aux Universités libres.

Maintenant, Messieurs, vous savez ce que c'est que l'Université de Louvain. Il ne me reste plus qu'à vous remercier de l'extrême bienveillance avec laquelle vous lui avez accordé, malgré mes faibles paroles, le suffrage de vos sympathies, et à faire des vœux pour que bientôt, dans votre patrie si profondément éprouvée, et pourtant si nécessaire à la paix du monde,

vous puissiez bientôt jeter les semences d'un meilleur avenir, en préparant à la jeunesse chrétienne des Universités dignes de celles qui furent autrefois votre gloire et qui, en leur ouvrant toutes les carrières, leur conservent le plus précieux trésor des âmes, la source féconde de tout bien et de dévouement, la foi !

Très-bien ! très-bien ! Applaudissements !

M. Baudon, président, remercie l'orateur et prend la parole : Nous ne pouvons mieux faire, dit-il, que de rester ce soir sous l'impression de ce beau discours. L'éloquente exposition que vous venez d'entendre doit nous rendre jaloux de l'Université de Louvain, mais l'heure vient de n'être plus jaloux longtemps et j'ai la confiance que ce Congrès de l'Enseignement aura pour fruit de nous donner une Université Catholique française.

(*La suite au prochain numéro.*)

SENTIMENT DE L'HONNEUR.

DISCOURS PRONONCÉ

A la distribution des Prix de la maison de l'Assomption

PAR MGR PLANTIER,

Evêque de Nîmes.

L'année dernière, mes très chers enfants, une fatigue soudaine me ravit la joie de présider, à l'Assomption, la distribution des prix, et d'adresser à ses élèves, sur le seuil des vacances, un mot d'affection, d'encouragement et de conseil.

Plus heureux aujourd'hui, je me hâte de confier quelques grains au sillon creusé dans vos âmes par la brillante parole de M. l'abbé de Cabrières, et de recommander aux meilleures aspirations de votre jeunesse cette sainte passion de l'honneur, qui vient de vous apparaître sous les traits si purs et si doux de deux images évoquées de la tombe.

On se trouve à l'aise pour parler de ce beau sentiment sur cette noble terre du Gard. N'est-ce pas au Vigan qu'était né l'illustre capitaine du régiment d'Auvergne, l'intrépide héros de Clostercamp, l'immortel chevalier d'Assas, type suprême de l'honneur militaire et français? — Cette humble cité du Vigan ne fut-elle pas également le berceau de celui qui tient avec tant d'éclat dans ses mains le gouvernail de l'institution qui nous réunit à cette heure? Et lui aussi n'a-t-il pas toute la vaillance d'un chevalier dans le cœur d'un apôtre? Et connaissez-vous une initiative généreuse, un héroïque sacrifice de fortune ou de santé, un combat périlleux et méritoire pans l'intérêt de la foi, cette grande lumière des intelligen-

ces, et de l'Eglise, cette auguste patrie des âmes, au devant desquels ne le fasse courir la céleste ivresse du zèle et du véritable honneur? Son souffle a passé dans les maîtres qui l'entourent et vous élèvent. Avec eux, vous faites dans cette maison le noviciat des lettres et des sciences, mais vous faites aussi l'apprentissage des plus nobles sentiments. Jusqu'à quel point on réussit dans cette tâche, c'est ce que nous ont dit la glorieuse vie et le glorieux trépas des deux jeunes martyrs dont on vient de louer si dignement la mémoire. La virilité de leur éducation prépara leur grandeur. Il importe, fils de la même famille, que ces frères aînés deviennent pour vous des ancêtres, et que, à leur exemple, vous marchiez, du collége à la tombe, par le chemin de l'honneur, à la conquête d'une place dans le *Livre d'or* dont leurs noms vont ouvrir pour l'Assomption les pages immortelles.

Quel est, mes chers enfants, le fondement de l'honneur?

Parce que l'honneur est moins un avantage qu'un mérite, le mouvement qui le produit se fait du dedans au dehors et non point du dehors au dedans. Il n'appartient, ni à ce qui forme la partie extérieure et publique de l'homme, ni à ce qui constitue son importance sociale; et très-souvent, au milieu des plus hautes fortunes et des plus grandes destinées, ceux qui les possèdent se montrent d'autant moins honorables qu'ils sont plus honorés.

Ainsi, prenez les dignités et la puissance dans l'histoire. Jamais elles ne reposèrent avec plus de splendeur que sur la tête des Césars romains. Et cependant, ont-elles racheté pour Tibère les infamies de Caprée? Nous permettent-elles de voir autre chose qu'une sorte de monstre dans ce Néron, qui fit assassiner sa mère et brûler des chrétiens en guise de torches dans ses jardins du Vatican? Et ce Domitien, dont Tacite nous dit qu'il s'armait de la rougeur naturelle de son visage comme d'un voile contre la pudeur, pensez-vous qu'il trouvât une excuse pour son cynisme et sa férocité dans la pourpre impériale dont il était couvert? Non, la racine de l'honneur n'est pas dans le faste et l'appareil des majestés

humaines. Cette pompe accuse bien plutôt celui qu'elle décore, quand il ne sait élever ni son caractère ni le respect de lui-même à la hauteur de sa situation.

Il en va de même pour la gloire; pas plus que les dignités, elle n'est la base de l'honneur. La peine que prit Alexandre pour l'acquérir, vous est connue. « Qu'il en coûte, s'écriait-il aux bords de l'Hydaspe, pour se faire louer par les Athéniens! » Mais enfin il y réussit. En quelques bonds de son cheval, il soumet à ses lois le Granique, le Cydnus et l'Oronte, le Jourdain, le Nil, l'Euphrate, l'Iaxarte et l'Indus. A vingt ans, il est simple roi de Macédoine; à trente ans, il possède un empire qui s'étend du Péloponèse à la Bactriane et au pays des Scythes, du Pont-Euxin à la mère Erythrée, de la Libye à cette région de l'Inde qu'on nomme aujourd'hui le Lahore, vieux royaumes de Taxile et de Porus. Et dans ces vastes états, il force, par le foudroyant éclat de ses victoires et de ses conquêtes, les peuples à parler ou plutôt à se taire, suivant la profonde expression de l'Écriture, dans un sentiment illimité de stupeur pour la double puissance de son épée et de son génie : *Et siluit terra in conspectu ejus* (1). Mais sa dignité morale répondit-elle à sa grandeur guerrière? Lui, si beau sur les champs de bataille, ne se déshonora-t-il pas, dans la vie privée, par le meurtre de Clitus et celui de Parménion, sans compter ceux de Philotas et de Callisthènes? Lorsque, plus tard, fatigué de triomphes, il vint chercher le repos à Babylone, au lieu d'y expirer avec la majesté d'un héros ou d'un sage, n'y mourut-il pas en débauché dans les hontes d'une orgie? Et si, comme il l'avait prévu, ses généraux lui firent de sanglantes funérailles, n'est-ce point parce que ses exemples leur avaient trop inspiré l'ambition de la gloire et pas assez l'amour et le culte de l'honneur? Ce n'est donc pas là que l'honneur trouve son vrai fondement.

Il ne repose pas davantage dans les faveurs de la popula-

(1) I *Mach.*, I, 3.

rité. La gloire, c'est l'admiration conquise, emportée par des actions d'éclat. La popularité, que les anciens appelaient *aura popularis*, est un murmure bienveillant, un frémissement sympathique dont les foules, enivrées par les théories ou l'éloquence d'un homme, l'entourent sur le pavois où leurs mains l'ont placé. Et qu'est-ce que ce vain bruit pour servir de base à l'honneur ? Peut-on rien bâtir de si solide et de si glorieux sur cette brise insaisissable qui fuit ou qui change ? Et comme ce souffle populaire a sa mobilité, n'a-t-il pas aussi non-seulement ses erreurs, mais ses dépravations ? Ne l'a-t-on pas vu faire monter jusqu'à la hauteur du pouvoir suprême la fortune odieuse de Cromwell et celle de Robespierre ? A notre époque, a-t-il cessé d'être l'auxiliaire des mauvaises ambitions ? Et combien d'intrigants ne lui doivent-ils pas des succès qui se signalent surtout par l'absence de l'honneur ?

Ainsi, mes chers enfants, n'allez pas chercher hors de vous le principe de l'honneur. Dignités, gloire, popularité, ces trois rayons, quand ils sont purs, peuvent être l'auréole ou la récompense de l'honneur ; mais ils ne constituent pas l'essence de l'honneur lui-même. C'est ce que déjà disait à M. de Valincour le judicieux Boileau, qui fut aussi bien le poète du bon sens que le poète du bon goût :

> Qu'est-ce donc que l'honneur que tout doit embrasser ?
> Est-ce de voir, dis-moi, vanter notre éloquence ;
> D'exceller en courage, en adresse, en prudence ;
> De voir, à notre aspect, tout trembler sous les cieux ;
> De posséder enfin mille dons précieux ?
> Mais, avec tous ces dons de l'esprit et de l'âme,
> Un roi même souvent peut n'être qu'un infâme,
> Qu'un Hérode, un Tibère effroyable à nommer.
> Où donc est cet honneur qui seul doit nous charmer ?

A cette question, que d'autres vous adresseront après le grand poète, répondez, mes chers enfants, que le fondement de l'honneur est au centre de l'homme lui-même. On a dit que le beau est la splendeur du vrai ; on peut dire que l'hon-

neur est la splendeur du bien. Il forme le rayonnement et l'irradiation d'une conscience généreuse et d'une conduite sans tache; en sorte que son foyer et sa mesure ne sont autres que ceux-mêmes de la vertu. Le feu sacré, dont il est comme la blanche lueur, établit dans l'âme et fait passer dans les œuvres deux courants se précipitant vers le même but, mais par des chemins divers. Le premier est l'amour et la pratique de toutes les générosités et de toutes les délicatesses dans l'accomplissement du devoir et la direction de la vie. Le second consiste dans une susceptibilité saintement intolérante, qui recule d'horreur devant l'ombre même d'une bassesse. L'un et l'autre enfantent comme leur fruit commun, dans le cœur où leurs nobles ardeurs sont unies, l'incorruptible respect de soi-même. Qu'on soit empereur ou berger, guerrier ou magistrat, évêque ou charbonnier, en tous c'est la même flamme jetant la même étincelle. Que les hommes vous blâment ou vous admirent, qu'ils vous récompensent ou vous persécutent, qu'ils vous couronnent ou vous tuent, peu vous importe, ce n'est pas de ce tribunal que votre grandeur morale relève; il n'appartient qu'à la conscience de dicter la loi de l'honneur et d'en prononcer les arrêts. Si elle vous condamne, vous cessez d'être honorable, même quand le pouvoir ou l'opinion vous glorifie; si elle vous absout et vous félicite, vous restez en possession de l'honneur, même quand le pouvoir ou l'opinion vous insulte ou vous livre au bourreau. Dans les amphithéâtres des premiers siècles, l'honneur était pour le martyr qui se laissait joyeusement dévorer par les bêtes, et la honte pour les Césars et les peuples qui s'enivraient de ses tortures.

Voilà le vrai siége de l'honneur, c'est-à-dire, suivant le beau vers de Boileau :

> Que ce n'est qu'en Dieu seul qu'est l'honneur véritable.

Et maintenant que vous connaissez le fondement de l'honneur, voulez-vous savoir en quoi consiste l'intégrité de l'hon-

neur? A vous préserver de quatre écueils auxquels il ne peut toucher sans avarie ou sans naufrage.

Je vous dénonce avant tout la mutilation de l'honneur. On se respecte sur quelques points particuliers ; il est tels et tels devoirs auxquels on ne se donnera jamais le tort de faillir; on porte le mépris et la haine de certaines bassesses dans une âme haute et fière. Mais on se montre beaucoup moins austère dans l'accomplissement d'autres obligations qui ne sont pas moins sacrées, et la mise en œuvre d'autres vertus qui ne sont pas moins importantes. On est irréprochable pour la probité ; l'est-on pour la sainteté des mœurs? On ne trouvera ni tache ni lacune dans l'exercice de nos fonctions publiques; en sera-t-il de même dans la vie de famille? Et, quand on nous examine de près, n'aperçoit-on pas en nous un contraste douloureux entre l'infirmité volontaire de l'homme et la dignité théâtrale du personnage? Ce n'est pas ainsi, chers enfants, que vous devez comprendre l'honneur; au lieu d'en faire un édifice inachevé, architectes intelligents, vous ne devez vous arrêter dans ce grand œuvre que lorsque vous en aurez atteint le faîte.

Après la mutilation, Bossuet vous dénoncera pour moi le préjugé de l'honneur. C'était en 1666; le grand orateur avait alors trente-neuf ans, et voici ce qu'il disait, à Saint-Germain-en-Laye, devant Louis XIV et sa cour : « Comme le mal n'a point de nature et de subsistance en lui-même, il s'ensuit qu'il ne peut subsister tout seul ; de sorte que, s'il n'est pas soutenu par quelque mélange de bien, il se détruira par lui-même... Mais aussi peu qu'on prenne soin de mêler avec le vice quelque teinture de vertu, il pourra, sans trop se cacher et presque sans trop se contraindre, paraître dans le monde. Par exemple, est-il rien de plus injuste que de verser le sang humain pour des injures particulières et d'ôter, par un même attentat, un citoyen à sa patrie, un serviteur à son roi, un enfant à l'Eglise et une âme à Dieu qui l'a rachetée de son sang? Et toutefois, depuis que les hommes ont mêlé quelque couleur de vertu à ces actions sanguinaires,

l'honneur s'y est attaché d'une manière tellement opiniâtre que ni les anathèmes de l'Eglise,... ni la justice rigoureuse d'un Dieu vengeur n'ont point assez de force pour venir à bout de l'en arracher (1) ». Mes chers enfants, je vous recommande ces nobles paroles, en évêque autant qu'en ami. Servez-vous vaillamment du glaive pour la défense de la patrie ; mais, en même temps, il faut écrire en grands caractères, au plus haut sommet de votre conscience, que ni le revolver ni l'épée n'ont reçu de Dieu compétence et mission pour trancher les délicates questions d'honneur.

Outre la mutilation de l'honneur et le préjugé de l'honneur, vous devez fuir encore l'hypocrisie de l'honneur et le renversement de l'honneur ! Oui, l'hypocrisie de l'honneur. Nous l'avons vu pratiquer par je ne sais quels comédiens d'honneur et de patriotisme qui prêchaient la guerre à outrance ; commandaient la défense désespérée du territoire ; envoyaient nos jeunes générations sans armes, sans vêtements et sans chaussures à la gueule des canons prussiens, et pendant ce temps-là s'imposaient à eux-mêmes le généreux sacrifice d'éviter les champs de bataille et de faire servir à leur propre fortune la détresse de la France ! — Oui, le renversement de l'honneur. Que de jeunes gens et même de vieillards dans le monde se font un éclat de leurs débordements ! Que d'écrivains dont l'orgueil cherche sa gloire dans la perversité du génie ! Il y a plus : il semblait impossible que, au dix-neuvième siècle, au sein de notre civilisation si polie, un homme ambitionnât la gloire d'Erostrate et celle des anciens barbares. Et cependant la Commune nous a rendus témoins de ce phénomène étrange. Des milliers de Français ont poursuivi, comme l'honneur suprême, le déchaînement de la guerre civile contre les défenseurs de l'ordre, et celui de l'incendie contre les plus glorieux monuments de la capitale. Et s'ils avaient triomphé, leurs amis de la province, qui n'attendaient

(1) Bossuet, *Sermon sur l'honneur*, 2e partie. — *Mardi de la 2e semaine de Carême.*

qu'un signal, ne se seraient-ils pas illustrés, sur tous les points où ils auraient été maîtres, par les mêmes actes de vandalisme et de férocité ?

Chers enfants, quand on fait même un seul pas hors la voie de l'honneur, on peut être emporté par un courant irrésistible jusqu'à ces extrémités monstrueuses. Plusieurs jeunes gens bien élevés, mais séduits par la révolution, en ont donné naguère la preuve lugubre au monde. Le gouffre où le vertige les a fait tomber est redoutable. Marchez loin de ses bords; et, pour être moins faciles à surprendre, demeurez toujours au cœur même de la conscience et de l'honneur. Ne séparez jamais ces deux nobles choses que Dieu et son Eglise ont faites pour être unies : Fidelité à la conscience, parce qu'elle est la règle et le soutien de l'honneur, fidélité à l'honneur, parce qu'il est un des leviers les plus puissants, un des plus énergiques ressorts de la conscience; enfin fidelité indissoluble à l'un et à l'autre, parce que, si nous pouvons libérer le territoire par les prodiges de l'emprunt, c'est uniquement par la conscience et l'honneur que nous pouvons relever la grandeur et les destinées de la France !



A M. JULES SIMON,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

A propos de sa circulaire du 27 septembre.

Monsieur le Ministre,

Je viens de lire votre Circulaire du 27 septembre et je me hâte de vous adresser des excuses et des félicitations. Des excuses : je vous croyais universitaire, défenseur, en votre qualité de ministre de l'Instruction publique, de l'*Alma Mater*. Mais point. Vous en êtes bel et bien un des plus habiles adversaires ; je vous dois des excuses, je vous les fais. Je vous dois aussi des félicitations : veuillez les accepter à titre d'allié très-utile que je suis heureux de rencontrer sous cette immense Circulaire. *Le papier tient une grande place dans nos écoles comme ailleurs*, dites-vous ; sous votre plume par exemple, mais l'on est disposé à ne pas vous en vouloir, quand on voit l'admirable façon dont vous l'employez à servir les intérêts les plus chers des Catholiques.

Entendons-nous : avez-vous la conscience de ce que vous faites? Cela ne me regarde pas. Voulez-vous positivement servir la cause de l'Eglise? je me doute bien que non. Mais enfin si vous la servez, cette cause, autant que dans votre position vous en êtes capable, m'empêcherez vous de vous en témoigner ma reconnaissance? Non, non, et rien ne s'oppose à ce que je dise combien je vous sais gré de renverser de *vos propres mains* l'édifice où vous commandez en grand maître.

Je vais reprendre, non pas une à une, toutes vos propositions, mais les principales ; vous voudrez bien permettre que je vous signale ce qui saute aux yeux, dans tous les bouleversements que vous faites subir à cette pauvre Université, dans les tortures que vous infligez au Corps professoral tout entier. Je dirai

d'abord un mot des professeurs à propos de la date de votre Circulaire. Pourquoi la faire paraître à la fin des vacances? Après un légitime repos, les maîtres consciencieux ont préparé le travail de leur classe : cette préparation, vous la rendez inutile par vos innovations du dernier moment : les seuls à ne pas se plaindre seront les paresseux, et comme vous les encouragez les uns et les autres à ne rien faire, pendant les futures vacances, s'ils ont la chance de vous voir Ministre encore un an! A quoi bon en effet une préparation rendue vaine par des changements inattendus? Merci, merci, vous favorisez la paresse de vos collaborateurs, cela nous profitera : merci. Nous lutterons plus aisément avec eux, nous qui saurons d'avance ce que nous devons préparer. Vous voyez bien que vous êtes des nôtres. Merci encore une fois.

Il y a plus : l'Université, en face des attaques universelles dont elle est l'objet, est dans un complet désarroi : mais après M. Duruy, de si changeante mémoire, personne ne l'a constaté mieux que vous. Avez-vous songé, monsieur le Ministre, que le Protestantisme et l'Université sont par leur essence même, deux ruisseaux qui viennent forcément aboutir au courant commun de la libre-pensée? Or le propre du Protestantisme, c'est une perpétuelle variation. Ecoutez ce que dit Bossuet de ce caractère d'erreur : « Si les Protestants savaient, au fond, comment s'est « formée leur religion, avec combien de variations et avec quelle « inconstance leurs confessions de foi ont été dressées, comment « ils se sont séparés premièrement de nous, et puis entr'eux, « par combien de substilités, de détours, d'équivoques ils ont « tenté de réparer leur division et de rassembler les membres « épars de leur réforme désunie, cette réforme dont ils se van- « tent ne les contenterait guère, et, pour dire franchement ce « que je pense, ne leur inspirerait que du mépris. » Ah! monsieur le Ministre, que vous êtes bon de vous charger d'une besogne à peu près semblable pour l'Université? Non pas que l'instruction de la jeunesse ne comporte des modifications, des améliorations produites par les prudentes lenteurs de l'expérience; mais quand depuis vingt ans, de M. Fortoul à M. Rou-

land, de M. Rouland à M. Duruy, de M. Duruy à vous, nous nous avons vu succéder système à système ; le dernier étant toujours le *nec plus ultra* de la raison humaine, à la condition d'établir que l'avant dernier n'avait pas le sens commun, et qu'en remontant plus haut, tout ce qui avait précédé était parfaitement absurde ; que voulez-vous que l'on dise, sinon comme Bssuet : « *Cette réforme* (les universitaires) *dont ils se vantent ne les contenterait guère, et pour dire franchement ce que je pense, ne leur inspirerait que du mépris.* » Et nous vous devons ce résultat précieux, monsieur Simon, et nous ne vous en serions pas reconnaissants ? comptez sur notre plus vive gratitude.

Pour compléter votre tour de Babel, vous ne proposez pas des variations successives, c'était bon pour jadis, aujourd'hui il les faut simultanées : à la vérité au lieu des *grandes réformes réclamées*, en homme prudent vous semblez n'en vouloir que de petites ; *nous irons un peu plus loin cette année* (l'an prochain serez-vous ministre ?) Demandez à M. Duruy. Soyez convaincu que si l'on vous remplace, je n'y serai pour rien, vous faites trop bien nos affaires. Mais venons au fond des choses. « Je « désire marquer seulement les règles générales nécessaires à « l'unité d'Enseignement, et laisser chacun libre de choisir sa « méthode, ses livres de classe et même faire son règlement « particulier, à condition d'en rendre compte à ses collègues et « d'obtenir leur approbation. »

C'est parfait, les professeurs se réunissent et le dialogue suivant s'établit :

Le professeur de huitième. — Moi je prends pour guide Lhomond, prenez Messieurs qui vous voudrez.

Professeur de septième. — Moi l'abbé Girard, du reste je ne m'oppose ni à Lhomond ni à tout autre.

Professeur de sixième. — Et moi, Jacotot ; j'approuve Lhomond et Girard choisis par mes collègues, mais je tiens pour Jacotot, et si on ne me l'accorde pas, j'exclus Lhomond et Girard. Et ainsi de suite en remontant jusqu'en Philosophie où le professeur ne choisira pas un guide mais une bonne dou-

zaine, à condition d'être guide lui-même et de changer de route aussi souvent que bon lui semblera.

Sur la salle de réunion on n'aura qu'à inscrire cette grave sentence : *passez moi la casse et je vous passerai le sené.* Et je vous défie, illustre ministre, après votre circulaire, d'empêcher qu'il en soit autrement.

Pour moi, si j'avais l'honneur d'être le Secrétaire de l'Aréopage des professeurs que vous convoquez, je résumerais tous les procès-verbaux dont me serait confiée la charge par ces deux mots : *ad libitum.*

Mais si les professeurs, pourvu qu'ils s'approuvent réciproquement, peuvent tout faire *ad libitum*, imitant en cela vos célèbres exemples et ceux de vos prédécesseurs, les élèves ne seront-ils pas tentés d'imiter leurs maîtres, comme ceux-ci imiteraient leurs Supérieurs et de crier toutes les fois qu'un Enseignement leur déplairait : *Ad libitum* !

Oui, cela est parfaitement ridicule, mais très-logique et dès lors profondément triste : c'est l'anarchie là où elle devrait le moins exister.

Dire que tout, dans votre circulaire, atteint le même degré de haute déraison, serait injuste. Je me demande seulement pourquoi vous commencez vos prétendues améliorations par la gymnastique, mais à chacun son goût : vous voulez former le corps avant l'âme ou plutôt l'intelligence, car de l'âme vous ne vous en occupez guère, libre à vous et je vous laisserai préférer le pas gymnastique, les mouvements du corps, les haltéres, aux vers latins, puisque vous vantez les uns et repoussez les autres. Je ne discuterai pas pour si peu.

Je vous approuve complètement dans votre tendresse pour les exercices militaires, seulement me permettrez-vous de vous parler ici d'un fait personnel ! Comment se fait-il que le Conseil municipal de la petite ville d'où je vous écris ayant supprimé le collége, vous ayez, un an après, envoyé au principal des caisses de fusils qu'il ne demandait pas et dont il est obligé à son grand chagrin de payer le port, tandis qu'ayant, pour mon établissement de Nîmes, fait une demande de fusils accordée par

le ministre de la guerre, ces fusils, depuis un an qu'ils me sont promis, ne sont pas encore parvenus à leur destination ?

J'ai une bien mauvaise chance, étant si bien d'accord avec vous sur le fond, d'avoir à vous porter mes plaintes sur l'application des détails.

Que dire de vos leçons d'hygiène? elles sont merveilleuses, mais voici un embarras. Dans le département du Gard, d'où je vous écris, et cela doit se trouver ailleurs, il y a trois ou quatre climats selon les plaines, les collines ou les montagnes. Que faire? Six leçons d'hygiène suffiront-elles? en faudra-t-il d'autres? Je suppose que pour Nîmes vous indiquiez une chemise de toile pour le mois de juillet, une de coton pour le mois de septembre, un gilet de flanelle pour le mois d'octobre et les mois d'hiver : les mêmes leçons pratiques ne pourront s'appliquer à Paris et à Marseille, à Aigues-Mortes où l'on prend les fièvres et au Vigan où l'on s'en guérit, mais où l'on est exposé aux rhumatismes. Allons, je crois avoir trouvé la solution de la difficulté, chaque élève, et en temps de guerre, chaque soldat aura un baromètre, un thermomètre et un hydromètre, et avec cela, si élèves ou soldats prennent des fluxions de poitrine après vos six leçons d'hygiène, c'est qu'ils auront mauvais caractère et l'esprit bien mal fait. O France, pourquoi, avant la guerre de Prusse, ton Université n'avait-elle pas six leçons d'hygiène? combien de tes défenseurs, morts au bivouac de la coqueluche, seraient encore vivants? Toutefois, Monsieur le Ministre, même après les leçons d'hygiène, un baromètre, un thermomètre, un hydromètre par élève me semblent indispensables à ces chères santés, la France sans cela ne peut se relever de ses malheurs.

Je n'insisterai pas sur les langues vivantes non plus que sur la géographie. Quant à l'histoire, je vous dirai tout net que vous n'avez pas le droit d'en parler. Qu'en comprenez-vous avec vos doctrines, ou plutôt avec votre absence de doctrines? Vous ne pouvez, avec vos opinions, qu'en faire une longue calomnie contre vos pères ; vous avez renié leur vieille foi, abjuré leurs traditions : fermez le livre de leurs glorieuses annales, et tai-

sez-vous, vous aurez plus de temps pour la gymnastique et l'hygiène, vous aurez plus de temps pour la natation, et vous, collègue de M. Gambetta et Ministre de M. Thiers, pour enseigner à nager entre deux eaux.

Vous faites, non sans complaisance, Monsieur le Ministre, le tableau des variations universitaires depuis 1802; mais quelles conséquences en tirer? C'est que, depuis cette époque, les chefs de l'Université n'ont pas su ce qu'ils faisaient, puisqu'ils ont tout bouleversé si souvent, belle garantie vraiment pour ce, qu'après eux, vous prétendez faire à votre tour. Ah! pour revenir au mot de Bossuet, si les Français connaissaient les variations perpétuelles de cette Université dont ils se vantent, elle ne les contenterait guère, et pour dire franchement ce que je pense, ne leur inspirerait que du mépris.

Vous suivrai-je dans ce que vous dites des versions, des thèmes, des récitations, des vers latins? Ce serait un traité complet à faire et ce n'est pas le moment de l'entreprendre. Mais je ne laisserai pas passer sans protestation un blasphème que vous cachez sous forme de proposition linguistique.

« Le latin est maintenant, dites-vous, une langue morte dans toute l'étendue du terme. » Quoi de plus inoffensif en apparence que cette assertion? Qui songe aujourd'hui au latin? Il est vrai que la victorieuse Allemagne et les hommes politiques de l'Angleterre s'en occupent quelque peu, que les Anglais et les Allemands font quelque figure dans le monde, mais ce n'est pas la question. Vous, vous n'en voulez pas en France, d'abord parce que l'Université ne le sait plus guère, ensuite parce que vous en avez peur. Je ne veux pas rentrer dans les thèses du XVII[e] siècle où l'on prétendait que, pour bien parler français, il faut étudier Cicéron, nous avons changé tout cela comme Sganarelle la place du cœur, et je ne contredirai pas à ce qu'on avancera pour ou contre : là n'est pas la cause de votre terreur.

Mais ce qui vous effraie, c'est de voir une assemblée de plusieurs centaines d'hommes traitant les intérêts, non pas d'un peuple, mais de tous les peuples, non pas d'une république, non

pas d'un royaume, mais de tous les royaumes et de toutes les républiques de la terre ; et de voir que la seule langue usuelle, vivante dans ces grandes assises de l'humanité, c'était le latin : on ne l'y écrivait pas seulement, on l'y parlait ; et votre conscience de libre-penseur est forcée de reconnaître qu'aucune assemblée de vos semblables ne pourra être comparée à une assemblée pareille, bien qu'on ne s'y entendit qu'à l'aide d'une langue *morte*, selon vous, dans *toute l'étendue du terme*. Je vous plains, Monsieur le Ministre, de déclarer si bien trépassée la seule langue ainsi parlée d'une extrémité du monde à l'autre. Mais pour proférer une pareille contre-vérité, vous avez vos raisons et il est utile que je vous les dise. Cette langue universelle, c'est la langue de l'Église Catholique ; par elle le Chef de l'Église se fait entendre à l'Orient et à l'Occident, du Midi au Septentrion, et quand il parle, non-seulement on l'écoute et on le comprend, mais surtout, ce qui vous déplaît souverainement, on lui obéit. Or, voilà pourquoi vous signez l'extrait mortuaire du latin. Mais grâce à Dieu

Les gens que vous tuez se portent assez bien,

et quoique vous puissiez dire, tant que l'Eglise de Jésus-Christ vivra, le latin qui n'est parlé par aucun peuple sera une langue vivante, parce qu'il sera parlé par les vrais chefs de tous les peuples.

Or cette idée vous importune.

Que la Révolution déteste le latin, je le comprends ; après lui avoir pris Brutus, Scœvola, Horatius Coclès (ce borgne qui au moins savait se battre), la Révolution doit tenir le latin pour suspect, uniquement parce que c'est une langue savante. Que pouvez-vous trouver jamais de commun entre le latin et Gambetta, et Ferré et Mottu et Chaumontel et vous-même, M. le Ministre, bien que vous ayez une certaine science. Vous devez avoir en horreur la langue dans laquelle l'Eglise frappait, il y a deux ans, vos principales erreurs, d'une façon si solennelle, sans prendre la peine de vous nommer. Ah ! je com-

prends que vous dévouiez à la mort, *dans toute l'étendue du terme*, cette langue dans laquelle vos livres ont été condamnés. Allons, vengez-vous et déclarez bien morte la langue qui a servi à fulminer ces anathèmes dont après tout vous êtes atteint. Mais ne trouvez pas mauvais que les catholiques jugent vivante et très-bonne à vivre une langue qui sert à lancer de pareilles foudres, et à préserver les âmes des poisons du mensonge et de l'impiété. Vous n'aviez peut-être point songé à tout cela dans votre sentence de mort contre le latin, tant pis pour vous. Cela prouve seulement que vous ignorez de quelles vérités cette langue est la glorieuse enveloppe. Non l'enveloppe n'est pas prête à périr dans *toute l'étendue du terme* ni autrement, à cause des vérités très-vivantes qu'elle est chargée de porter au monde. Je vous dirai bien encore une raison, pour laquelle vous et la Révolution avez une telle antipathie pour le latin, c'est qu'en dehors du Concile général où naguère le latin se parlait d'une façon si désagréable pour vos doctrines, il y a des écoles catholiques où le latin est employé tous les jours et plus et mieux. Et notez bien ceci, les religieux bannis par Victor Emmanuel ou M. de Bismark, nous sont, pour la vie du latin, de puissants auxiliaires, comme ils le sont partout où le vent révolutionnaire les pousse et force leur science à s'exiler. Vous croyez le latin mort, et voilà que la Révolution sème en quelque sorte avec ces nobles proscrits le latin et surtout (ô horrreur) le latin de l'Eglise aux quatre vents. M. de Bismark seul était capable d'une pareille indignité contre notre Université française, où on le tient désormais par votre fait en si médiocre estime.

Qu'après cela il y ait quelques utiles améliorations dans vos détails secondaires, je ne le nierai ni ne le soutiendrai ; le point de vue d'où je considère l'Enseignement est tellement opposé au vôtre, que je crois inutile pour aujourd'hui de prendre la discussion par ce côté.

Seulement, après avoir commencé par des félicitations et des excuses, laissez-moi, en finissant, vous parler de ma profonde humiliation. Certes, vous rendez par vos pages incroyables un immense service à la cause catholique, mais à quel prix ? au

prix du ridicule que vous jettez sur notre Enseignement classique aux yeux des nations qui ont conservé quelque teinture littéraire : voilà ce qui m'humilie pour la France, qui supporte vos élucubrations et laisse M. Thiers vous conserver à la tête de son corps de professeurs légaux. Oui, je suis humilié plus que je ne le puis dire, et pourtant j'ai une espérance, c'est que la France si patiente depuis quelque temps, sous le poids des abaissements, trouvera bientôt la mesure comble, se préparera à reconquérir sa vieille gloire au dehors, en s'exerçant à reprendre sa légitime indépendance au dedans,

Je suis, Monsieur le Ministre, avec les sentiments que je dois, votre très-humble et obéissant serviteur,

Emmanuel d'Alzon.

DES CONCOURS DÉPARTEMENTAUX, MUNICIPAUX,

DE CANTON, D'ARRONDISSEMENT

Ouverts pour les élèves des Écoles Primaires.

Le travail que nous publions sous ce titre a été déposé, par un chef d'institution, sur le bureau du Congrès de l'Enseignement Chrétien.

Le Congrès n'ayant pas abordé cette année les questions relatives à l'Enseignement primaire, ce travail, qui conclut cependant à des vœux très-motivés, n'a pu être étudié dans aucune commission. Nous croyons faire une bonne action en lui donnant, dès aujourd'hui, la publicité de la *Revue*.

Cet article prend d'ailleurs une valeur spéciale au moment où M. J. Simon, fatigué des comparaisons suscitées par les concours, et oubliant d'ailleurs que ce sont les Ministres de l'Instruction publique et les maîtres laïcs qui ont provoqué ces concours, vient d'écrire dans sa fameuse circulaire les lignes suivantes (1) :

« On a, je le crains, abusé des concours; on les a multipliés jusque dans les écoles primaires, ce sont des pertes de temps, des dépenses; quelquefois, malgré les soins qu'on prend, des occasions d'injustices (justement dénoncées dans l'article que nous publions), et *des termes de comparaisons assez contestables*, etc. »

Il faut crever ce ballon d'essai du Ministre pour supprimer une mesure provoquée impérieusement par l'Université et qui, grâce aux efforts des catholiques, tourne si peu à la gloire de l'*Alma Mater*. Voici le plaidoyer intéressant en faveur de cette cause, dont nous regrettons de ne pouvoir nommer l'auteur.

Bien que ce sujet ne semble point entrer dans le programme d'un Congrès qui a surtout en vue l'Enseignement supérieur, on espère que, vu son importance, il pourra un instant fixer l'attention des hommes éminents que rassemble dans une même pensée la défense des intérêts religieux de l'Enseignement.

En effet, dans la lutte infernale entreprise contre l'intelligence des enfants, si, par la collation des grades et par les lycées qui en facilitent la conquête, on détourne les plus âgés des maisons catholiques; par la laïcité des écoles, on veut disputer à l'Église l'enfance dès le premier âge : si le laïcisme s'empare de l'enfant, l'adolescent lui sera tout naturellement conquis, et cela sans lutte et sans effort : de l'école laïque, on passera au lycée, sans même soupçonner qu'il peut exister des institutions meilleures pour la foi.

De là les incessantes cabales dont nous sommes les témoins, depuis quelques années surtout, contre l'Enseignement primaire congréganiste.

(1) *Journal Officiel* du 3 octobre 1872, pag. 1,311.

Pour masquer le but à atteindre, on se contente de lui opposer l'infériorité des résultats scolaires qu'il obtient, à cause de la prétendue incapacité de ses professeurs, munis pour la plupart d'une lettre d'obédience et non d'un brevet authentique : c'est pourquoi certaines municipalités ont voté le renvoi des instituteurs congréganistes comme trop ignorants ; d'autres, pour les conserver, ont imposé aux titulaires des classes la production du brevet : enfin, à la Chambre et dans les conseils généraux, on a ouvert le feu pour la suppression des lettres d'obédience.

Contre ce déchaînement de mauvaise foi et d'injustes attaques, l'Enseignement primaire congréganiste possède encore une arme puissante forgée par ses ennemis : les concours soit départementaux, soit communaux, soit de canton, soit d'arrondissement.

Qui n'a vu, dans ces derniers mois surtout, les arguments irréfutables et arithmétiques que la presse catholique a tirés de ces luttes dans lesquelles les élèves congréganistes ont toujours été vainqueurs, pour montrer la supériorité des méthodes et l'inutilité absolue du brevet chez des hommes qui menaient si bien au succès. Du même coup, on défendait ainsi l'excellence de leur enseignement et leur émancipation des serres universitaires, en établissant les conquêtes obtenues par de simples lettres d'obédience.

Nos ennemis ont compris leur imprudence : les concours établis pour nous battre, se tournaient contr'eux : ils n'osent les supprimer à cause du qu'en dira-t-on (1) ; depuis quelque temps ils essaient de les fausser, afin d'en tirer seuls du profit.

Que par de machiavéliques calculs ; que par la coupable complaisance d'examinateurs achetés ou agréables, on arrive pendant quelque temps à garantir les premières mentions aux écoles laïques et les municipalités, au nom du progrès intellectuel en souffrance, vont expulser les écoles congréganistes.

Il importe donc de conserver par tous les moyens possibles une arme qui est encore à nous, qui confond d'imposture nos détracteurs, il faut à tout prix les empêcher de la briser en nos mains ou de l'empoisonner pour la tourner contre nous.

Pour obtenir ce résultat dont la gravité ne peut échapper à aucun catholique sérieux, il faut obliger le Gouvernement, ou tout au moins l'Université dans la personne du Recteur de chaque académie, à entourer ces concours de toutes les conditions les plus évidentes d'une complète et publique impartialité.

(1) Nous avons déjà signalé dans la *Revue de l'Enseignement* (numéro d'août, p. 369), la suppression de ces concours dans plusieurs villes à la demande de MM. les Instituteurs laïcs. *(Note de la Rédaction).*

1° Dans le choix des matières du concours ;
2° Dans la constitution du jury d'examen ;
3° Dans la correction des épreuves ;
4° Dans la proclamation irrévocable du résultat.

1° DU CHOIX DES MATIÈRES DU CONCOURS.

Mainte fois dans des écoles laïques les élèves ont déclaré avoir fait avec leurs professeurs, et plusieurs jours d'avance, la dictée ou le problème qui devaient être l'objet du concours. Sans rechercher la source de ces indiscrétions qui peuvent si étrangement modifier le résultat au profit des amis, nous disons que pour que la bonne foi de celui qui préside ces joûtes intellectuelles ne puisse être soupçonnée, et que les chances soient tout-à-fait égales de part et d'autre, il faudrait que, comme pour les concours de l'Enseignement supérieur, les matières du concours, envoyées le matin même par le Recteur du ressort, à l'honnêteté duquel il semble qu'on peut se fier, arrivâssent sous enveloppe cachetée, et dont le timbre postal justifierait le départ. Laquelle enveloppe ne serait ouverte que devant les intéressés et les professeurs qui les accompagnent.

Il serait en outre désirable que ces sujets de concours fussent choisis par des personnes intelligentes, et nous proposerions comme telles, celles que le conseil départemental investit chaque année du mandat de présider les examens pour l'obtention des diplômes.

Il nous semble que mieux que d'autres, elles pourraient utilement désigner des matières accessibles aux jeunes têtes auxquelles on les proposerait ensuite, et par là on éviterait certains sujets d'histoire ou de dictée dans lesquels on n'a pas toujours respecté l'heureuse ignorance ou les convictions des enfants.

2° DE LA CONSTITUTION DU JURY D'EXAMEN.

C'est là qu'il faut énergiquement revendiquer des garanties d'impartialité. La loi est muette sur ce point; les règlements académiques disent que pour le concours d'arrondissement et de canton, l'inspecteur primaire *peut* s'adjoindre deux personnes choisies par lui et proposées au préfet.

Mais qui ne voit là le danger? Si on veut un triomphe laïque, on n'aura qu'à s'adjoindre deux laïques, comme cela ne s'est vu que trop souvent.

Pour le concours Départemental, l'inspecteur d'académie a la correction des épreuves, avec l'inspecteur primaire et quatre autrespersonnes de son choix, approuvées par le Préfet. C'est encore insuffisant.

Pour les concours communaux rien n'est prévu, aussi certaines municipalités, celle de Marseille par exemple, en ont-elles profité pour désigner les examinateurs, s'ingérant ainsi dans ce qui dépasse leur compétence.

Autrefois, malgré le peu de bienveillance que nous témoignait le régime impérial, ces concours avaient pour juges un nombre égal de professeurs pris parmi les laïcs et les congréganistes, dont les élèves se présentaient.

Afin d'avoir une plus complète impartialité, nous verrions sans tristesse éliminer *tous* les instituteurs qui ont un intérêt direct au résultat final, et nous serions heureux que *tous* les juges fussent désintéressés. Mais pourquoi les vouloir tous *laïcs*, même en ayant l'air de laisser la désignation de la moitié aux instituteurs congréganistes. Cet ostracisme contre tout ce qui porte un froc ou une soutane nous blesse, et est évidemment contraire à l'égalité devant la loi, posée en axiôme sous l'ère républicaine.

Puisque la lutte se passe entre laïcs et congréganistes, que ces deux éléments se retrouvent donc par *égales parts* dans le jury : les professeurs des établissements de plein exercice offriront de suffisantes garanties de capacité et de justice.

Ce Jury, afin de ne pas devoir sa naissance au bon plaisir toujours un peu suspect des inspecteurs, ne pourrait-il pas, et ne devrait-il pas la recevoir du Conseil Départemental de l'Instruction? Cette assemblée présente de sérieuses conditions d'impartialité, et on pourrait se fier à un jury nommé par elle.

Si nous excluons du tribunal les instituteurs intéressés, nous ne voulons certes pas les exclure de l'assistance à un concours pour lequel ils ont si longuement travaillé : leur absence à ce moment serait déplacée : nous réclamons pour tous le droit de présence, non-seulement pour les titulaires, mais aussi pour les adjoints, quand le titulaire dûment excusé ne pourra accompagner lui-même ses écoliers.

Il va sans dire que la surveillance disciplinaire de la salle est conservée à l'inspecteur primaire et à l'inspecteur d'académie.

3° De la correction des épreuves

La copie, au point de vue de l'impartialité requise, ne saurait être transportée en dehors de la salle où a eu lieu le concours.

Nous demandons que chaque concurrent, admis de droit dans la salle, puisse surveiller de loin le travail consciencieux des correcteurs.

C'est donc séance tenante, et en quelque sorte publiquement que cette correction doit avoir lieu.

Que si le nombre des candidats et la longueur des épreuves nécessitaient la remise au lendemain, les copies soient scellées et fixées à la cire jaune jusqu'à la reprise des travaux qui se fera devant les intéressés.

Cette suspicion peut paraître blessante ; mais il n'est pas rare qu'une main complaisante et non surveillée corrige un chiffre, ajoute une lettre à un devoir et en modifie ainsi la valeur. Marseille avait dans son dernier concours pour examinateur un instituteur laïc qui naguère revît si soigneusement les copies de ses élèves qu'on dût, par ordre, les déclasser,

Quelle confiance d'ailleurs peut-on avoir, puisqu'il s'agit d'une lutte à outrance, en un résultat qui descendrait tout prêt du cabinet de l'inspection, dont on peut deviner les préférences.

4° De la proclamation du résultat.

Trop souvent la nuit a changé ce qu'avait fait le jour, et on a vu, par un revirement subit, tel inspecteur, débarrassé de son jury d'examinateurs, refaire à la lumière de singulières transpositions dans le classement, comptant sur le silence des juges qui l'avaient aidé. Nous venons d'en avoir d'étonnants exemples.

Pour remédier à tout jamais à cette tentative d'escamotage officiel nous voudrions que dès que les correcteurs, qui ordinairement sont deux à voir ensemble le même travail, auront communiqué leurs notes à leurs collègues et contrôlé celles recueillies par ceux-ci, à la suite d'une commune entente, et sur une liste dressée par l'un d'eux, soit élu par scrutin, soit le doyen d'âge, les noms des lauréats soient inscrits et immédiatement proclamés.

Nous voudrions que ces noms fussent de suite transcrits et affichés, revêtus de la signature de l'inspecteur, à la porte de la salle du concours, de manière à ce que chacun pût en prendre copie, s'il le voulait, et que ce résultat fût ainsi irrévocablement acquis.

Conformément même à une pensée de M. Duruy pour lequel on ne nous accusera par de tendresse, nous désirerions que, pendant un certain laps de temps, les copies des concurrents demeurassent dans la salle du concours, mises à la disposition des professeurs, et des parents même des candidats. On avait beaucoup ri de la vitrine des devoirs scolaires à l'exposition universelle; qui trouverait ici à redire à cette loyale justification de l'opinion des correcteurs ?

Qui ne respecterait bien davantage des concours désormais entourés de pareilles garanties d'impartialité ?

Conclusion.

Nous soumettons avec confiance ces projets de modifica-

tion aux membres du Congrès de l'Enseignement chrétien; nos pensées pourront paraître incomplètes, nos propositions insuffisantes : nous ne prétendons faire prévaloir ni les unes ni les autres. On pourra trouver infiniment mieux que nous.

Mais, ce qu'il importe, et à très-brève échéance, si l'on ne veut pas que la lutte nous devienne impossible, c'est qu'on cherche un moyen quelqu'il soit, pourvu qu'il soit sérieusement efficace, pour enlever ces concours, derniers remparts qui protégent la valeur des instituteurs congréganistes, aux injustes caprices des municipalités irréligieuses; à l'ostracisme trop peu désintéressé de certains inspecteurs, qui pour ne pas déplaire à l'Université, ni à de certains conseillers qui les consultent ou qui les admettent à leur table, *aimeraient mieux se laisser couper la tête* (historique) que de voir triompher des élèves fréquentant les écoles congréganistes.

Nous ne voulons la tête de personne, mais nous réclamons la justice pour tous.

LA RENTRÉE DES CLASSES

Nous trouvons dans le journal le *Français*, sous ce titre *la Rentrée des classes*, un emploi heureux à faire de la circulaire J. Simon. Nous reproduisons à titre de *Chronique* cet article de circonstance.

Lundi dernier avait lieu la rentrée générale des lycées de France et de Navarre. Jour de deuil et de larmes ! Dès le matin, on rencontrait par les rues des centaines de collégiens aux figures mornes et hâves, qui, sous l'aile de leurs mamans éplorées, allaient procéder à leurs derniers achats. On entendait aux abords des lycées, des échanges de recommandations et de promesses, de confidences et de baisers. Les petits, déjà roués, profitaient de l'attendrissement maternel afin de lui extirper une nouvelle tablette de chocolat. Les grands faisaient prendre l'air, pour la dernière fois. à leurs moustaches naissantes; et, fumaient leur bordeaux suprême, avec un accablement qu'ils tâchaient de déguiser en bravade.

La veille, le théâtre Miniature, Clevermann, le Cirque et les Menus-Plaisirs, avec les *Contes de Perrault*, ont fait des recettes extraordinaires J'ai compté à l'orchestre de l'Ambigu, une douzaine de rhétoriciens ou de philosophes, absorbés dans la contemplation de Choppart, dit l'Aimable ; et se livrant à une étude assidue de ses intonations et de ses gestes, pour éblouir les camarades de province par leurs imitations de Paulin Ménier.

Mais, dans la nuit, bon nombre de ces intéressants spectateurs se sont trouvés pris d'indispositions subites, dont ils avaient commencé à sentir les premiers symptômes au sortir du théâtre. Dès la pointe du jour, ces indispositions ont redoublé, et, n'ont fait

qu'aller en augmentant jusqu'au soir. Il serait difficile de dire le nombre de migraines, de rhumes, de coliques, de fièvres, de maladies de tout genre, aussi inexplicables que soudaines, auxquelles les médecins ont été appelés à donner leurs soins, les 6 et 7 octobre. Le niveau de la santé publique a baissé, tout à coup, de plusieurs degrès ce jour-là. Le cas est prévu par la plupart des médecins à qui la rentrée des classes rapporte presque autant qu'un bon choléra; et qui l'inscrivent pour une somme triple ou quadruple des journées ordinaires, dans les prévisions de leur budget.

La difficulté est de trouver un nom à ces maladies, d'une espèce très-particulière, qui ne sévissent qu'à un certain âge et une certaine date. Sur son carnet, il suffit de les désigner sous le titre de: *maladies de rentrée* ou *maladies du 7 octobre*; mais, avec les parents, il est nécessaire de se mettre un peu plus en frais. On s'en tire généralement à merveille avec ces mots, aussi ingénieux que simples, et qui répondent à bien des choses : « C'est nerveux ! »

Cependant, un médecin de mes amis, a essayé une classification :

« Mon Dieu, docteur, lui demandait il y a trois jours, une maman alarmée, qu'a donc ce pauvre petit?

— Madame, il a une maladie qui a échappé à Hippocrate, à Galien, à tous leurs successeurs, et qui n'est pas décrite dans nos traités de pathologie.

— Vraiment !

— Oui, madame, mais que je m'occupe d'analyser, d'après les nombreuses observations que j'ai été à même de faire, particulièrement sur M. votre fils. Je propose de l'appeler *gréyophobie*, ou en latin : *cancorum morbus*. En voici le diagnostic: le malade est bien portant en apparence: il mange, il boit, il dort...

— C'est vrai, dit la mère fascinée.

— Bref, il s'acquitte à merveille de toutes les fonctions animales. Cette grave maladie est intermittente et périodique : elle se manifeste parfois vers la fin des vacances de Pâques ou du jour de l'an, plus souvent aux environs de la rentrée générale; elle se traite par le café au lait, la pâtisserie, la *grasse matinée*, et surtout par l'abstinence complète de la version et du thème.

— Et croyez-vous, demanda la maman terrifiée, qu'il en ait pour bien longtemps?

— Rassurez-vous, madame. Dès demain, 8 octobre, il éprouvera un soulagement sensible. Mais, la convalescence de cette maladie terrible est longue : le sujet se trouble et s'inquiète aisément.

— Puis-je lui faire la lecture pour le distraire?

— Oui, dit le docteur frappé d'une idée subite : lisez-lui la circulaire de M. Jules Simon, aux endroits que je vais vous marquer ».

Le lendemain, on lut la circulaire au jeune cancre; et il se trouva guéri instantanément.

Cette belle cure n'est pas la seule qu'on puisse porter à l'actif du Ministre de l'Instruction publique. On cite plusieurs autres cas de guérisons miraculeuses.

Sa circulaire a même eu des effets préventifs excellents. Le docteur dont je parlais plus haut, m'a dit que le nombre habituel de ses malades du 7 octobre avait, cette fois, diminué de moitié. J'avais cru moi-même apercevoir moins de consternation et d'accablement qu'à l'ordinaire sur la plupart des visages coiffés de la

casquette de lycéen. Quelques-uns passaient avec des airs allègres et presque joyeux.

J'ai eu l'explication de ce phénomène le lundi soir, en marchant derrière un garçon d'une quinzaine d'années, qui, en compagnie de son correspondant, se dirigeait vers le lycée Saint-Louis.

« Jamais je ne t'ai vu si content de rentrer, disait celui-ci.

— Dam ! mon oncle, pensez donc : plus de vers latins, plus de discours latins, plus de thèmes ! On serait heureux à moins !

— Oui, mais il reste les versions?

— Oh ! les versions, ça m'est bien égal. On devine toujours quelque chose ; — sans compter les traductions que les externes nous achètent, sous les galeries de l'Odéon. Pour les thèmes, au contraire, il faut réfléchir : c'est difficile et très-ennuyeux. Et puis, plus de grammaire ; presque plus de devoirs écrits !

— Mais on interrogera davantage en classe ?

— Le professeur ne m'interroge jamais, reprit le garnement, qui s'épanchait sans pudeur, dans le sein de son oncle. Il essaye bien les premiers jours, mais je le décourage vite, et il n'y revient plus. Dans les classes, il n'y a que ceux qui veulent être interrogés qui le sont : chacun sait ça. Et le grec ! Enfoncé bientôt le grec, n'est-ce pas, mon oncle? La circulaire veut que les élèves lisent beaucoup. J'ai emporté *Lélia*.

Ah ! le brave ministre ! Voilà un homme ! — On dirait qu'il a écrit sous notre dictée. Des lectures, de l'équitation, de la gymnastique, des promenades ; et plus de thèmes ! plus de thèmes ! fit-il avec l'accent d'Harpagon répétant : « Sans dot ! » — Vive Jules Simon ! »

Un sergent de ville, qui passait, lui jeta un coup d'œil sévère, — affaire d'habitude, — tandis qu'il franchissait le seuil du lycée.

Voilà ce qui me gâte la fameuse circulaire, d'ailleurs, écrite en bon français, bourrée de considérations philosophiques et d'excellents apophthegmes : c'est qu'elle a consterné tous les brillants élèves et excité la joie de tous les jeunes fainéants de ma connaissance. — Singulier résultat pour un Ministre de l'Instruction publique! — En bon confrère, il a voulu ménager à son successeur, comme l'auteur de la bifurcation, un moyen facile et infaillible d'attacher quelque gloire à son nom, en rétablissant ce qu'il vient d'abolir.

Si je suis bien informé, et je crois l'être, les nombreux élèves qui étaient en froid avec la grammaire latine et grecque méditent d'élever à leur libérateur, dans la cour du lycée, pour le jour de sa prochaine visite, un arc de triomphe formé de Lhomond et de Quicherats, sur l'attique duquel le ministre sera représenté en Hercule gaulois, terrassant l'hydre du thème et *tombant* le vers latin, avec cette inscription en lettres d'or :

A M. JULES SIMON,

LES CANCRES RECONNAISSANTS.

Le Gérant,

E. TROTMAN.

Bourges, typ. E. Pigelet, rue Joyeuse, 15.